

REPUBLIQUE DU BENIN

Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche

SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE

DIRECTION DE LA STATISTIQUE AGRICOLE

RECENSEMENT NATIONAL DE L'AGRICULTURE



QUESTIONNAIRE VILLAGE & DENOMBREMENT DES MENAGES
(Données communautaires et Module de base)

MANUEL D'INSTRUCTIONS AUX AGENTS ENQUÊTEURS

Janvier 2017

Table des matières

SIGLES & ACRONYMES.....	3
INTRODUCTION.....	4
PREMIERE PARTIE : Présentation du Recensement National de l'Agriculture (RNA).....	5
I. PRESENTATION DU RECENSEMENT NATIONAL DE L'AGRICULTURE	6
1.1 Objectifs	6
1.2 Effets et résultats escomptés	7
1.3 Mise en œuvre du RNA.....	7
1.3.1 Collecte des données communautaires	8
1.3.2 Le module de base	8
1.3.3 Champ du recensement.....	9
1.4 Démarche méthodologique de collecte.....	9
1.4.1 Dispositif de collecte.....	9
1.4.2 Technique de collecte des données.....	9
DEUXIEME PARTIE : Instructions générales	11
II. INSTRUCTIONS GENERALES	12
2.1. Profil et rôle de l'agent recenseur.....	12
2.1.1. Aptitudes d'ordre moral	12
2.1.2. Aptitudes d'ordre physique	13
2.1.3. Aptitudes d'ordre intellectuel.....	13
2.1.4. Obligations de l'agent recenseur.....	14
2.2. Rapport avec le contrôleur.....	15
2.3. Principes généraux pour la collecte.....	15
2.4. Comment conduire l'interview	16
TROISIEME PARTIE : Concepts et définitions.....	18
III- CONCEPTS ET DEFINITIONS.....	20
QUATRIEME PARTIE : Remplissage des questionnaires.....	41
4.1. QUESTIONNAIRE VILLAGE	42
• LOCALISATION	42
• CONTROLE	44
• OBSERVATIONS DU VERIFICATEUR.....	44
• CROQUIS DES BLOCS D'HABITATIONS.....	Erreur ! Signet non défini.
• DONNEES GENERALES DU VILLAGE/QUATIER DE VILLE	44
• CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES	51
• INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES.....	52
• SERVICE/STRUCTURES	73
• EXISTENCE ET APPRECIATION DES PROGRAMMES/PROJETS ET ONG	78
4.2- QUESTIONNAIRE DENOMBREMENT DES MENAGES.....	79
• LOCALISATION	80
• CONTROLE	82
• OBSERVATIONS DU VERIFICATEUR.....	83
• COORDONNEES DU BLOC D'HABITATIONS	Erreur ! Signet non défini.
• CROQUIS DU BLOC D'HABITATIONS	Erreur ! Signet non défini.
• INFORMATIONS COLLECTEES AUPRES DES MENAGES	83
4.3 REMPLISSAGE DE LA FICHE RECAPITULATIVE	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE	114
ANNEXE 1 : GUIDE D'UTILISATION D'UN GPS.....	115
A. Guide d'utilisation de GPS Garmin 60	115
1. Description du GPS Garmin 60	115
2. Mise en marche d'un GPS.....	117
2.1 Installation des piles	117

2.2	Mise en marche (allumage) d'un GPS.....	117
2.3.	Principales Pages de Garmin 60	118
	3. Réglages nécessaires	119
B.	Guide d'utilisation de GPS Garmin 62s	128

SIGLES & ACRONYMES

MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la pêche
ATDA	Agence Territoriale de Développement Agricole
DDAEP	Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
DSA :	Direction de la Statistique Agricole
DSA /MAEP	Direction de la statistique Agricole du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la pêche
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
CM	Chef de Ménage
CE	Chef d'Exploitation
CTA	Centre de Formation Technique Agricole
FSA	Faculté des Sciences Agronomiques
EPAC	Ecole Polytechnique d'Abomey - Calavi
EPC	Enquête Post Censitaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
GPS	Global Positioning System
CNS	Conseil National de la Statistique
ZD	Zone de Dénombrement

INTRODUCTION

Le présent manuel est destiné aux agents recenseurs chargés de recueillir sur le terrain, les données concernant les villages et les ménages. Il a pour but d'aider l'agent recenseur à remplir correctement les questionnaires de la première phase du Recensement National de l'Agriculture (RNA). Pour ce faire, il contient les explications nécessaires pour une interprétation adéquate du contenu des différentes variables qui seront mesurées sur le terrain.

Le travail des agents recenseurs consiste essentiellement à interviewer les chefs de village, leurs conseillers, les notables et les chefs de ménage et à consigner les réponses sur les questionnaires élaborés à cet effet. Cette opération demande une certaine qualité d'ordre intellectuel, physique et moral, ainsi qu'une discrétion entière de la part des agents recenseurs quant à ce qui concerne la confidentialité des informations collectées.

Il convient d'attirer l'attention des agents sur l'importance de cette opération. Les résultats de cette dernière vont permettre non seulement de connaître la vie économique des paysans, mais aussi et surtout de donner un outil efficace au Gouvernement et aux autres utilisateurs. Ceci dans le but de faire des études et planifications en vue de rendre l'agriculture florissante dans la définition de la politique nationale de Développement.

Pour ce faire, on fera appel à la fois à la compréhension, à la compétence et à la volonté de chacun.

Le présent document comporte quatre (04) parties :

- présentation du Recensement National de l'Agriculture ;
- instructions générales ;
- concepts et définitions ;
- remplissage des questionnaires.

PREMIERE PARTIE :

Présentation du Recensement National de l'Agriculture (RNA)

I. PRESENTATION DU RECENSEMENT NATIONAL DE L'AGRICULTURE

Le Recensement National de l'Agriculture (RNA) est une vaste opération statistique destinée à recueillir, traiter et diffuser des informations quantitatives et qualitatives sur la structure de l'agriculture. Au Bénin, le RNA s'inscrit dans le cadre d'une approche intégrée de développement des statistiques de l'alimentation et de l'agriculture, tel que l'a recommandé la FAO dans le Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture de 2020. Il cible le dénombrement exhaustif de toutes les exploitations agricoles du pays.

1.1 Objectifs

L'objectif global du recensement national de l'agriculture est la production de statistiques de base sur le secteur agricole à travers la collecte de données élémentaires sur les exploitations agricoles, en liaison étroite avec les questions du genre, de pauvreté et de sécurité alimentaire. Le secteur agricole est compris ici comme l'ensemble des milieux où se pratiquent la production végétale, la production animale et la production halieutique.

De façon spécifique, le RNA vise l'amélioration de la production et la diffusion des statistiques agricoles afin de répondre aux besoins en données pour la conception et le pilotage de la politique de développement agricole du pays à travers :

- la conduite du Recensement National de l'Agriculture (RNA) ;
- la contribution à la mise en place d'un Système Permanent Intégré de Statistiques Agricoles (SPISA).

Ces deux opérations permettront :

- de saisir les aspects structurels de l'agriculture béninoise pour une meilleure connaissance du monde rural ;
- de disposer au niveau national, régional et local de données devant servir à l'élaboration de programmes de développement ;
- de constituer un fichier de l'ensemble des exploitations agricoles devant servir de base de sondage pour les futures enquêtes ;
- d'établir une situation de référence pour les données statistiques collectées dans le cadre du programme annuel des enquêtes ;
- d'actualiser les indicateurs de performance nécessaires au suivi et à l'évaluation des différents programmes de développement agricole.

1.2 Effets et résultats escomptés

A l'issue du Recensement National de l'Agriculture (RNA), le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) disposera d'un système intégré de collecte et de suivi de la campagne agricole, capable de fournir des informations fiables, riches, variées et dynamique sur le secteur agricole (agropastoral, halieutique, etc.). Le RNA constituera également un cadre de référence pour les enquêtes ultérieures et contribuera à l'évaluation de l'impact des politiques et programmes de développement agricoles. Il permettra aussi de fournir des données de base nécessaires pour mesurer les progrès accomplis dans le cadre de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers la réalisation de la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la problématique genre. Des données sectorielles et locales devant permettre de formuler et mettre en œuvre des programmes et projets de développement communautaire seront fournies. Le MAEP disposera ainsi d'informations actualisées pour alimenter et mettre à jour le système moderne d'archivage et de diffusion, notamment CountrySTAT mis en place par la FAO.

Le Recensement National de l'Agriculture (RNA) fournira aussi des informations pour la prise en compte de l'environnement dans les programmes et projets de développement notamment au niveau des communautés de base (intensité d'utilisation des sols, interactions entre phénomènes climatiques et productions végétales et animales, agroforesterie, etc.). En outre, le rôle des femmes et des enfants, très important dans la société béninoise en matière de production végétale, animale et halieutique, sera mieux documenté grâce aux informations collectées au cours du RNA.

Les différents rapports d'analyses thématiques ainsi que l'atlas agricole et monographique communal et départemental issus du RNA seront disponibles et accessibles à tous sur la plateforme numérique du MAEP et le site web du RNA.

1.3 Mise en œuvre du RNA

Le Recensement National de l'Agriculture sera conduit selon l'approche modulaire recommandée par la FAO dans le Programme Mondiale de l'Agriculture de 2020. Cette approche a été initiée pour aider les pays à répondre à la demande des utilisateurs en fournissant une plus large gamme de données à partir du recensement de l'agriculture, tout en

minimisant le coût de l'opération¹. Elle comprend un module de base et plusieurs modules complémentaires. Dans le cas précis de ce document, les instructions générales se limitent au module de base. Les modules complémentaires feront l'objet d'un autre volume.

Le module de base dans le cadre du RNA sera couplé avec la collecte des données communautaires.

1.3.1 Collecte des données communautaires

Dans un recensement de l'agriculture, des renseignements sur des aspects liés aux communautés sont nécessaires. Ils présentent un intérêt particulier pour la planification décentralisée, l'identification des villages pauvres, la planification des programmes de développement locaux et le ciblage des communautés pour les opérations de secours en cas de calamités agricoles ou autres catastrophes naturelles.

Les aspects cernés par cette enquête communautaire sont regroupés en quatre grandes catégories essentiellement focalisées sur :

- les conditions géographiques ;
- les conditions socio-économiques ;
- les infrastructures et services communautaires ;
- les programmes de développement.

Dans le cas précis du RNA, la communauté est identifiée par le village.

1.3.2 Le module de base

Le module de base consiste en un *dénombrement exhaustif* des ménages agricoles et para agricoles et porte sur un nombre restreint de rubriques. Ce module de base se fonde sur les opérations de cartographie et constitue l'élément vital de la suite du programme à savoir :

- l'établissement des bases de sondage pour les modules complémentaires ;
- les enquêtes agricoles spécifiques.

Il permettra de disposer des données clés sur la structure organisationnelle des exploitations agricoles, notamment la taille des exploitations, l'utilisation des terres, les modes de faire-valoir, l'effectif du cheptel, l'utilisation de machines agricoles et le nombre d'exploitations pratiquant chaque type de cultures, d'élevage et de la pêche.

¹Un système intégré de recensement et d'enquêtes agricoles – Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020 – Rome 2016.

1.3.3 Champ du recensement

La collecte des données se fera dans tous les villages et quartiers de villes du Bénin, soit environ 5.293 villages et quartiers de villes répartis dans 546 arrondissements à travers 77 communes.

Toutefois, s'agissant des trois (03) villes à statut particulier (Cotonou, Porto-Novo et Parakou), le dénombrement des ménages se fera uniquement au niveau des sites de production agricole qui seront identifiés en collaboration avec les chefs de quartier et les Responsables des équipes pluridisciplinaires de zone des DDAEP ou les Responsables des cellules communales des ATDA. Notons que le questionnaire des données communautaires (questionnaire village) ne sera pas administré au niveau de ces trois villes.

1.4 Démarche méthodologique de collecte

1.4.1 Dispositif de collecte

Le dispositif prévu pour la collecte des données comprend :

- 7012 Agents Recenseurs pour le module de base et 426 Agents Enquêteurs pour l'Enquête Post Censitaire ;
- 1175 Contrôleurs pour le module de base et 60 Contrôleurs pour l'Enquête Poste Censitaire ;
- 154 Superviseurs Communaux ;
- 26 Coordonnateurs de Zone ;
- 12 Superviseurs Départementaux ;
- 12 Coordonnateurs Régionaux ;
- 24 Superviseurs Nationaux ;
- 24 Coordonnateurs Nationaux.

Au niveau des Communes, le contrôleur et ses enquêteurs évolueront ensemble d'arrondissement en arrondissement et de village en village.

1.4.2 Technique de collecte des données

La méthode de collecte des données de l'enquête, est l'interview directe. Au niveau de chaque village :

- L'équipe de travail (le contrôleur et ses enquêteurs), arrivée dans le village qui est son territoire d'action, fait une première étude du terrain accompagnée du chef du village et/ou de ses conseillers, en vue d'une bonne connaissance de la structuration du village/quartier de ville. Ainsi, elle aura connu les hameaux et les localités qui constituent le village/quartier de ville d'une part, et d'autre part, elle aura identifié les

chemins, passages et sentiers pouvant servir dans la délimitation des blocs d'habitations.

Ensuite elle délimite un bloc en faisant le tour dans le sens des aiguilles d'une montre pour en repérer les sommets. Elle prend enfin les coordonnées de chaque sommet en respectant le contour réel du bloc. Elle inscrit les coordonnées dans les grilles prévues.

Pour les habitations isolées, il s'agit de prendre leurs coordonnées en un seul point.

L'organisation pratique est laissée au soin de l'équipe en place.

▪ **l'agent enquêteur :**

- assisté par le contrôleur, administre le questionnaire village au chef du village entouré de ses conseillers, des notables du village et toutes personnes ressources ;
- procède au dénombrement exhaustif de tous les ménages agricoles et para agricoles à l'intérieur des différentes zones de dénombrement par l'administration du questionnaire dénombrement des ménages agricoles à chaque chef de ménage ;
- procède au remplissage des fiches récapitulatives des blocs, sous le contrôle effectif du Contrôleur.

▪ **Le contrôleur :**

- introduit l'équipe de collecte auprès du chef de village ;
- procède, avec les membres de son équipe, à la reconnaissance des zones de dénombrement au niveau du village/quartier de ville, sous le guide du chef du village/quartier de ville et de ses conseillers ;
- assiste les membres de son équipe (agents enquêteurs) dans l'administration du questionnaire village.

DEUXIEME PARTIE :
Instructions générales

II. INSTRUCTIONS GENERALES

2.1. Profil et rôle de l'agent recenseur

Le recensement des ménages, est l'une des opérations statistiques les plus contraignantes à l'endroit des populations enquêtées. C'est en ce sens que le rôle et le comportement de l'agent recenseur sont d'une grande importance.

La méthode retenue pour la collecte des informations étant l'interview directe, le rôle de l'agent recenseur consiste à se présenter dans le village retenu pour procéder au remplissage du questionnaire. Ceci suppose un contact permanent pendant plusieurs jours entre agent recenseur et enquêtés. Pour cela, l'agent recenseur doit faire montre d'un comportement exemplaire dans son contact avec les personnes interviewées et répondre à certaines exigences dictées par la nature même de la collecte des informations sur le terrain. Il doit posséder des qualités aussi bien morales, physiques qu'intellectuelles.

2.1.1. *Aptitudes d'ordre moral*

Se porter vers des populations pour recueillir les informations aussi délicates que celles relatives aux données communautaires et sur les ménages impose à l'agent recenseur d'observer certains principes élémentaires à savoir:

- soigner sa présentation en portant des vêtements décents ; étant donné que la première impression que l'agent recenseur laisse à ses enquêtés est déterminante;
- s'introduire dans les maisons en respectant toutes les règles de bienséance: saluer ses interlocuteurs avant toute question et ce, conformément aux spécificités du milieu;
- respecter les coutumes locales et éviter toute attitude de mépris à leur égard ;
- chercher à s'adresser en premier lieu au chef du village (données communautaires) et au chef du ménage (questionnaire ménage). En cas d'absence du chef de village, demander ses conseillers ou les notables et en cas d'absence du chef de ménage, demander sa ou ses femmes ou toute autre personne susceptible de fournir des renseignements pour le questionnaire ménage. Eviter de s'entretenir avec les jeunes enfants de moins de 15 ans, les domestiques et les voisins ;
- avoir du tact pour sensibiliser l'enquêté de manière à l'amener à lui donner la quasi-totalité voire la totalité des réponses ;

- se présenter et expliquer clairement le but de sa visite en donnant l'assurance aux enquêtés que les renseignements qu'il aura à leur demander seront gardés très secrets à la Direction de la Statistique Agricole (DSA/MAEP), et qu'il ne s'agit pas d'une enquête à but fiscal ;
- faire preuve de conscience professionnelle et appliquer scrupuleusement les consignes et les instructions qui lui sont données ;
- respecter le caractère confidentiel des informations qu'il a recueillies. En aucun cas, ces informations ne doivent être communiquées à une personne étrangère à la supervision de l'enquête quelle que soit la position politique ou administrative de celle-ci. Les informations recueillies doivent donc être mises à la disposition des seuls organisateurs du recensement ;
- s'adapter à toutes les conditions et situations de travail ;
- être patient et courtois envers les personnes interrogées, ne pas se décourager en cas de réticence ou de mauvaise volonté de certains enquêtés à fournir les renseignements (répéter donc les explications autant de fois qu'il est nécessaire) ;
- être honnête, éviter de vivre aux dépens de la population enquêtée et de lui faire de fausses promesses.

2.1.2. Aptitudes d'ordre physique

L'agent recenseur doit être courageux et jouir d'une bonne santé physique. Il doit être prêt à marcher sur de longues distances et être disposé à vivre quelques fois dans des conditions très dures.

2.1.3. Aptitudes d'ordre intellectuel

L'agent recenseur doit se familiariser avec le questionnaire et le manuel d'instructions, assez complexes par endroits, avant d'aller sur le terrain ; ce qui exige de sa part une bonne aptitude intellectuelle. Il doit bien comprendre les questions et les traduire fidèlement en langue locale sans hésitation. Il doit faire preuve de vigilance permanente et d'esprit critique, de manière à pouvoir déceler à temps les incohérences qui surviendraient dans les déclarations et les corriger en répétant les questions et en se référant à d'autres questions qui semblent être en contradiction ou en incohérence avec ces dernières. Il doit faire tout ceci sans indisposer ses interlocuteurs.

2.1.4. Obligations de l'agent recenseur

❖ CE QU'IL DOIT FAIRE

- être régulièrement présent pendant toute la période de la formation ;
- étudier sérieusement le questionnaire et les autres documents de manière à s'en familiariser ;
- étudier soigneusement le présent manuel et appliquer rigoureusement les définitions qu'il contient ;
- être vigilant et s'assurer que toutes les unités de production agricole sont couvertes. Si des exploitations sont omises de la liste, elles ne seront pas recensées et la validité des résultats sera compromise. Ceci est particulièrement important dans un système de statistiques agricoles intégré, car une omission dans la liste des unités à recenser se reflètera dans toutes les enquêtes ultérieures ;
- résider obligatoirement dans l'un des villages à lui confiés ;
- s'attendre à travailler à des heures irrégulières selon les habitudes de travail des habitants. L'agent peut être amené à travailler très tôt le matin ou très tard le soir ;
- sensibiliser les enquêtés ;
- tenir un point journalier du nombre de ménages et du nombre de ménages agricoles dénombrés ;
- remplir la fiche récapitulative à la fin du dénombrement de chaque bloc.

❖ CE QU'IL NE DOIT PAS FAIRE

- communiquer ou faire des commentaires sur les renseignements recueillis au cours de la collecte (les renseignements doivent être gardés secrets sous peine de sanctions prévues par l'article² 25loi n°99-014 du 12 avril 2000 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National Statistique (CNS));
- se faire remplacer par un autre ;
- se faire accompagner d'une personne autre qu'un membre de l'équipe d'enquête ou de contrôle au moment du travail ;
- demander à la population des renseignements qui ne figurent pas dans le questionnaire ;
- exercer des activités autres que l'enquête (commerce, activités politiques, etc.) ;
- abandonner son- travail d'agent recenseur dans des conditions non prévues au contrat.

² Voir extrait de la loi en annexe

2.2. Rapport avec le contrôleur

L'efficacité du travail de l'agent recenseur dépend de sa collaboration avec son contrôleur. Ce dernier l'aidera dans l'accomplissement de sa tâche. Il le suivra continuellement au cours de l'opération pour s'assurer de l'évolution, de la qualité et l'exhaustivité de son travail.

En cas de difficultés sur le terrain, l'agent recenseur fera appel à son contrôleur qu'il devra respecter en tant que son chef. L'agent recenseur devra suivre les conseils de son contrôleur à qui il remettra les questionnaires dûment remplis à la fin du travail dans chaque bloc. Les fiches récapitulatives des blocs achevés devront être transmises exclusivement à son contrôleur.

2.3. Principes généraux pour la collecte

Il faut apporter le plus grand soin au remplissage des questionnaires et ne jamais perdre de vue les principes suivants:

- éviter les doubles comptes (prendre deux fois la même information) et les omissions ou les oublis ;
- insister sans indisposer pour avoir une réponse à la place de "je ne sais pas" - "j'ai oublié" étant donné que toutes les questions doivent avoir une réponse;
- enregistrer toutes les réponses identiques qui se succèdent en évitant de mettre "idem", "cf.", "", etc.
- éviter d'utiliser les abréviations autres que celles prévues par les instructions;
- écrire très lisiblement et proprement en vue de faciliter le dépouillement des informations;
- enregistrer chaque réponse à la place indiquée avec le plus grand soin ;
- éviter d'indisposer l'enquêté par les questions dont la réponse est évidente (le sexe d'un adulte par exemple) ;
- ne pas gaspiller les questionnaires, ni les abîmer, car ils sont en nombre limité;
- retourner au contrôleur les questionnaires non remplis ;
- éviter de remplir les questionnaires au crayon à papier et toute surcharge ;
- utiliser directement les questionnaires pour enregistrer les renseignements obtenus et ne pas faire de brouillon;
- ne pas oublier de renseigner la première page du questionnaire.

2.4 Comment conduire l'interview

❖ FAIRE DES LE DEBUT UNE BONNE IMPRESSION

Quand on aborde l'enquêté pour la première fois, faire en sorte qu'il soit à l'aise. Avec quelques paroles bien choisies de préférence en langue locale, on peut mettre l'enquêté dans un état d'esprit favorable pour l'interview. Commencer l'interview avec un sourire et en disant "Bonjour", puis se présenter.

Une bonne présentation pourrait être :

Je m'appelle _____, je travaille pour le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche. Nous menons le recensement de l'Agriculture et nous sommes en train d'interviewer les chefs de ménage de tout le pays. Je voudrais vous parler et vous poser quelques questions.

❖ AVOIR TOUJOURS UNE APPROCHE POSITIVE

N'adopter jamais un air d'excuses, et n'utiliser pas les expressions telles que : "êtes-vous trop occupé(e) ?" ou "pourriez-vous m'accorder quelques minutes ?" ou "cela vous dérangerait-il de répondre à quelques questions ?". De telles questions risquent d'entraîner un refus avant même de commencer. Dire plutôt à l'enquêté, "Je voudrais vous poser quelques questions" ou "Je voudrais vous parler quelques instants".

❖ METTRE L'ACCENT SUR LE CARACTERE CONFIDENTIEL DES REPONSES

Si l'enquêté hésite à répondre à l'interview ou demande à quoi serviront ces informations, expliquer que les données recueillies resteront confidentielles, qu'aucun nom d'individu ne sera utilisé dans aucun cas et que tous les renseignements seront mis en commun pour rédiger un rapport. En outre, ne jamais discuter des interviews précédentes ou montrer des questionnaires remplis à d'autres personnes.

❖ REPONDRE FRANCHEMENT AUX QUESTIONS DE L'ENQUETE

Avant d'accepter d'être interviewé(e), l'enquêté peut poser quelques questions concernant l'enquête ou la façon dont il a été sélectionné pour être enquêté. Etre direct(e) et aimable dans les réponses. Cependant, s'il pose des questions sur des méthodes culturelles ou autres questions relatives au secteur agricole, lui répondre avec tact et essayer de lui indiquer les personnes ressources spécialistes des questions d'agriculture.

L'enquêté peut également s'inquiéter de la durée de l'interview. S'il demande, lui dire que d'habitude l'interview prend environ 20 minutes. Préciser qu'on est disposé(e) à attendre quelques minutes s'il est occupé.

❖ ***INTERVIEWER L'ENQUETE SEUL (QUESTIONNAIRE MENAGE)***

La présence d'une tierce personne pendant l'interview peut empêcher d'obtenir des réponses franches et honnêtes de la part de l'enquêté. Par conséquent, il est essentiel que l'interview individuelle soit conduite en privé et que toutes les questions reçoivent une réponse de l'enquêté lui-même. Toutefois l'enquêté peut solliciter l'un des membres du ménages pour certaines questions spécifiques.

TROISIEME PARTIE :

Concepts et définitions

Liste des concepts et définitions

Concepts	Pages	Concepts	Pages	Concepts	Pages	Concepts	Pages
Acadja	30	Culture de rente	27	Lacs	38	Quartier	20
Accessibilité	38	Culture permanente	27	Lagune	38	Régisseur agricole	29
Actif Agricole	28	Culture temporaire	27	Légumes en culture pluviale	27	Retenue d'eau	38
Activités agricoles	28	Elevage	32	Ligne	31	Rivières	37
Activités non agricoles	28	Elevage sédentaire	32	Maraîchage	33	Salarié Agricole (S.A.)	29
Agrumes	27	Elevage transhumant	32	Marécages	38	Savane	37
Aide Familiale (A.F.)	29	Elevages spéciaux	33	Mares	38	Senne	31
Apiculture	33	Enclos piscicoles	30	Mareyeuse	30	Sol hydromorphe	35
Aquaculture	29	Etang piscicole communautaire	30	Ménage	21	Sol ferrallitique	35
Aquatique	29	Etang piscicole privé	30	Ménage agricole	23	Sol ferrugineux-tropicaux	35
Arboriculture	33	Etang piscicole	30	Ménage collectif	22	Sol peu évolué	35
Artisan	34	Etang	30	Ménage ordinaire	22	Sol argileux	36
Artisanat	34	Exploitation agricole	23	Métayage Fermage	28	Sols graveleux	36
Attelage	34	Exploitation moderne	24	Métier	38	Sol gravillonnaire	36
Bacs hors sol	31	Ferme agricole	21	Milieu de résidence	20	Sol limoneux	35
Balance à crabes	32	Ferme	21	Mode de faire valoir	27	Sol sableux	35
Bassin	30	Filet dormant	31	Nasse	31	Sylviculture	33
Bloc d'habitations	21	Filet épervier	31	Ovin	33	Système d'irrigation	34
Bovin	33	Filet épuisette	31	Palangre	32	Texture (du sol)	36
Cages flottantes	30	Filet trainant	31	Parcelle	26	Transhumance	32
Caprin	33	Fleuve	38	Pêche continentale	29	Trous à poissons	30
Centre de Métier	38	Forêt	37	Pêche Maritime	29	Vertisol	35
Centre de Promotion Rural	38	Gage	28	Pisciculture	29	Village	21
Champ	26	Halieutique	29	Prairies	37	Warrantage	34
Chef d'Exploitation – Exploitant	24	Hameau	21	Production agricole	33	Zone cynégétique	37
Concession	21	Horticole	32	Production animale	32	Zone de dénombrement	21
Crédit d'équipement	34	Horticulture	32	Production forestière ou des arbres	33	Zone de pâturage	37
Crédit de campagne	34	Irrigation	34	Production halieutique	29	Zone rurale	20
Crédit	34	Jachère	27	Puits traditionnels	38	Zone urbaine	20

III- CONCEPTS ET DEFINITIONS

Pour une bonne conduite du recensement, les agents recenseurs doivent aussi connaître les concepts utilisés dans les questionnaires et leurs définitions. Ces concepts et définitions permettent de collecter les informations de façon uniforme sur toute l'étendue du territoire national. Par ailleurs, ils permettent des comparaisons avec d'autres pays dans le monde. Les plus importants utilisés pour le RNA sont :

Milieu de résidence

On entend par milieu de résidence, l'endroit où vit de façon permanente (six mois et plus) le ménage.

Le milieu de résidence peut être urbain ou rural.

Zone urbaine

La zone urbaine s'appuie sur le caractère urbain du milieu.

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de février 2002, le milieu urbain est défini comme une zone hétérogène qui regroupe tout chef-lieu de commune ayant au moins 10.000 habitants et au moins une des infrastructures ci-après : bureau de poste et télécommunication, bureau de recette perception du trésor public, système d'adduction d'eau (SONEB), électricité (SBEE), centre de santé, collège d'enseignement général avec 2^{ème} cycle, d'une part et tout arrondissement ayant au moins quatre des infrastructures énumérées ci-dessus et au moins 10.000 habitants. Le quartier est une portion des zones urbaines dont les limites sont bien connues.

Zone rurale

La zone rurale est formée par les agglomérations qui se situent en dehors des zones urbaines et le village est une portion des zones rurales dont les limites sont également bien connues.

Quartier

C'est une portion territoriale d'une ville, d'un village ou d'un hameau.

Village

Un village est une unité administrative formée d'une localité ou d'un ensemble de localités relevant d'une autorité élue appelée «Chef de village». Il peut comprendre des hameaux et des fermes.

Hameau

Un hameau est une localité ou un ensemble d'habitations, plus important qu'une ferme, situé en dehors d'un village ou d'une ville dont il dépend administrativement.

Ferme

Une ferme est une habitation ou un petit groupe d'habitations, située en dehors d'un village, d'un hameau ou d'une ville dont elle dépend administrativement. Elle est généralement installée sur une exploitation agricole.

Ferme agricole

Contrat de fermage ou domaine pour lequel ce contrat est passé, ou bien encore habitation d'un fermier et même, plus généralement d'un cultivateur qui mène les travaux agricoles.

Zone de Dénombrement

La Zone de Dénombrement (ZD) est un découpage censitaire pouvant comporter 800 à 1000 habitants.

Bloc d'habitations

Un bloc d'habitations est un ensemble d'habitations délimité par 4 rues dans une ville. En milieu rural, le bloc d'habitations est délimité par un ou des sentiers, un cours d'eau et une ou des pistes.

Concession

Bâtiments ou constructions clôturés ou non, généralement à usage d'habitation et pouvant abriter un ou plusieurs ménages.

Ménage

Le concept de "ménage" est fondé sur les dispositions prises par les personnes individuellement ou d'une façon collective afin de pourvoir à leurs besoins vitaux. On distingue deux sortes de ménages : le ménage ordinaire et le ménage collectif.

i) Ménage ordinaire : c'est un ensemble de personnes apparentées ou non reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé "Chef de Ménage" et dont les ressources et les dépenses sont également communes. Elles habitent le plus souvent sous un même toit, dans la même cour ou la même concession.

Exemple de ménages ordinaires :

- un homme avec son épouse ou ses épouses avec ou sans enfant ;
- un homme avec son épouse ou ses épouses avec leurs enfants non mariés et ses parents ;
- un homme avec son épouse ou ses épouses vivant avec leurs enfants mariés et s'associant afin de pourvoir à certains besoins essentiels (le groupe reconnaît l'autorité d'une seule personne) ;
- un homme ou une femme célibataire avec ou sans enfants et subvenant seul (e) à ses besoins essentiels, alimentaires et autres ;
- un homme ou une femme veuf (ve) ou divorcé (e) avec ou sans enfant ;
- une personne qui loue une pièce et qui ne prend pas son repas avec le ménage sera considérée comme constituant un ménage ordinaire indépendant. C'est le cas des célibataires.
- un groupe de célibataires partageant un même logement constitue un ménage ordinaire s'ils reconnaissent l'autorité d'une même personne qui est le Chef de Ménage. Dans le cas contraire, ce sont des ménages séparés.

ii) Ménage collectif : Le ménage collectif est défini comme un groupe de personnes qui n'ont généralement pas de lien de parenté mais qui vivent en commun dans un établissement pour des raisons de discipline, de voyage, de santé, d'études ou de travail.

Les établissements où l'on trouve des ménages collectifs sont : les casernes, les internats scolaires, les prisons, les monastères, les couvents et les communautés religieuses, les orphelinats, les asiles d'aliénés, les hôtels, les baraquements de chantiers temporaires.

Si un ménage ordinaire vit dans un des établissements cités ci-dessus (ménage du responsable d'une prison, d'un directeur d'hôpital), il sera naturellement recensé comme ménage ordinaire. Ces personnes occupent des logements de fonction.

Ménage agricole

C'est un ménage dans lequel un ou plusieurs membres ont une activité agricole soit à plein temps, soit à temps partiel.

Exploitation agricole

« Une exploitation agricole est une unité économique de production agricole soumise à une direction unique et comprenant tous les animaux qui s'y trouvent et toute la terre utilisée entièrement ou en partie pour la production agricole, indépendamment du titre de possession, du mode juridique ou de la taille. La direction unique peut être exercée par un particulier, par un ménage, conjointement par deux ou plusieurs particuliers ou ménages, par un clan ou par une tribu, ou par une personne morale telle que société, entreprise collective, coopérative ou organisme d'Etat. L'exploitation peut contenir un ou plusieurs blocs, situés dans une ou plusieurs régions distinctes ou dans une ou plusieurs divisions territoriales ou administratives, à condition qu'ils partagent les mêmes moyens de production tels que la main-d'œuvre, les bâtiments agricoles, les machines ou animaux de trait utilisés pour l'exploitation³».

La superficie totale de l'exploitation est la somme :

- des superficies effectivement cultivées et mises en valeur ainsi que les terres préparées ;
- des jachères temporaires ou permanentes ;
- des superficies sans cultures permanentes ;
- des prairies et pâturages ;
- des superficies non exploitées ;
- des superficies prises en location.

Ainsi, dans le cadre d'une enquête agricole, *les champs de tous les membres du ménage (mari, femme(s), enfants, etc.), font partie de l'exploitation agricole et doivent être mesurés*. Il est nécessaire dans une enquête sur la superficie *d'interroger tous les membres du ménage susceptibles d'avoir un champ*, de leur demander s'ils possèdent des champs à eux personnellement, dont ils sont particulièrement responsables. On leur demande également s'ils ont, en plus de celles du Chef d'exploitation, assumé d'autres dépenses au cours de la campagne agricole précédant l'année d'enquête.

³ Un système intégré de recensements et d'enquêtes agricoles – Volume 1 – Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020 – Rome 2016 – page 49.

Chef d'exploitation – Exploitant

Le Chef d'exploitation agricole se confond au Chef du ménage agricole. Dans l'exposé qui suit, les deux termes : Chef d'exploitation et Exploitant seront utilisés indifféremment ; ils sont synonymes.

Le chef d'exploitation ou Exploitant est la personne qui assure la mise en valeur de l'exploitation et prend des décisions courantes pour la gestion de celle-ci. Par exemple, pour les champs qui assurent en quelque sorte l'existence du ménage, c'est le chef d'exploitation qui décide de la culture à planter, de la superficie à cultiver, des possibilités d'utiliser de l'engrais, de l'insecticide, de l'achat d'un attelage, etc.

Il arrive que la personne qui détient le droit sur les terres ne réside pas sur l'exploitation ou exerce ailleurs une autre activité. Dans ce cas, le chef d'exploitation est celui qui, réside sur l'exploitation, s'occupe de la mise en valeur effective des terres. Il peut être, selon les cas, un parent du propriétaire, sa femme, son enfant ou un régisseur.

Remarques importantes relatives à la définition de l'exploitation ou de l'exploitant

Une personne isolée peut être chef d'exploitation. C'est le cas du célibataire, du veuf, ou de la veuve vivant seul. Cependant, il existe bien souvent dans les villages, des vieillards, des infirmes qui vivent seuls et possèdent autour de la case un jardin qui pratiquement est insuffisant à leur subsistance. Ils dépendent en fait d'un parent (fils, frères, sœurs, etc.) ou d'un membre quelconque du village. Dans ce cas, il est préférable de les rattacher au ménage de l'exploitant dont ils dépendent. Le champ de case du vieillard fera partie de l'exploitation agricole du ménage en question.

Il en est de même d'une femme mariée qui vit dans une concession autre que celle de son mari.

Les élèves, les étudiants et les apprentis n'étant pas considérés comme des actifs agricoles, leurs parcelles seront rattachées à l'exploitation du Chef de ménage.

Une femme en cas d'absence prolongée de son mari (6 mois et plus) sera considérée comme chef d'exploitation.

Un fils célibataire ou non, vit avec ses parents, travaille avec eux sur leurs champs la plupart du temps, mais possède aussi un ou plusieurs champs, il sera rattaché avec ses terres à

l'exploitation, ses champs seront recensés et mesurés avec ceux de son père considéré comme seul exploitant.

Cependant, un fils célibataire ou non, vit avec ses parents, mais sur le plan agricole est complètement indépendant d'eux. Il a ses champs sur lesquels il travaille constamment, et pour lesquels il prend seul des décisions. Dans ce cas, ce fils sera considéré comme exploitant et ses champs constituent alors une exploitation indépendante de celle du père. Vivant sous le même toit que son père, il sera recensé sous le même numéro de concession que son père avec un numéro distinct d'exploitation agricole (ménage agricole).

Toutes les personnes qui vivent sur une exploitation agricole doivent être rattachées à cette exploitation, même si elles n'exercent pas d'activités agricoles.

Deux frères qui vivent ensemble ou pas peuvent constituer : (i) deux exploitations différentes, si chacun d'eux est totalement indépendant de l'autre en ce qui concerne la gestion des champs ; (ii) une seule exploitation, s'ils travaillent ensemble et se partagent les récoltes. Ils sont dans ce cas, deux associés et l'aîné sera considéré comme chef d'exploitation.

Il arrive parfois que le chef de ménage n'exerce pas d'activités agricoles, et ignore même l'emplacement des champs. Pour la commodité de l'enquête, il sera considéré comme chef d'exploitation. Cette situation aussi paradoxale qu'elle puisse paraître, se rencontre parfois. Le mari, chef de ménage tout en exerçant un autre métier qui constitue son activité principale, assiste bien sa ou ses femmes ou les autres membres de sa famille dans la gestion de l'exploitation. L'agriculture sera alors son activité secondaire.

Les quelques remarques énumérées ci-dessus sont loin de représenter l'ensemble des cas particuliers que l'agent recenseur peut rencontrer sur le terrain. C'est pourquoi, il est indispensable que l'agent recenseur sache poser correctement les questions. Par exemple, il ne demandera pas à un agriculteur : "es-tu exploitant agricole, ou chef d'exploitation". Le paysan ignore la signification de ces expressions. C'est à l'agent recenseur de déduire des réponses aux différentes questions posées :

- si la personne interrogée est le chef de l'exploitation ;
- si à l'intérieur d'une concession, il y a lieu de distinguer plusieurs exploitants ou chefs d'exploitation.

En conclusion, l'Exploitation Agricole est l'ensemble des terres utilisées entièrement ou en partie par le ménage pour la production agricole, y compris les animaux qui s'y trouvent sous la direction générale du Chef de Ménage qui est donc considéré comme le Chef d'Exploitation.

Exploitation moderne

Une exploitation de type moderne est une exploitation où les rapports de travail entre personnes sont basés sur des règles bien définies en la matière et qui se caractérise par l'existence d'équipements et de matériels agricoles (tracteurs, attelages, etc.), l'utilisation d'une main d'œuvre salariée, l'application des paquets techniques, la tenue de comptabilité et l'exploitation de grande superficie.

Champ

Un champ est une étendue de terre d'un seul tenant mise en valeur par une ou plusieurs personnes d'une même exploitation dont les limites sont bien déterminées par des bords naturels ou physiques et toujours bien visibles. Ces limites pourront être : soit une route, un marigot, une rivière, un enclos ou le champ d'une autre exploitation. Un champ peut porter une seule ou une association de cultures ou comprendre une ou plusieurs parcelles portant des cultures ou des associations de cultures.

Parcelle

Une parcelle est une étendue de terre d'un seul tenant portant une seule culture ou une association de cultures semées en partie à la même date. Dans le cas de cultures permanentes ou arbustives, une parcelle est composée d'arbres ayant le même âge. Par exemple, un champ de café ou de palmiers à huile comporte sur une partie des caféiers ou de palmiers à huile de 5 ans et sur une autre partie des caféiers ou de palmiers à huile de moins d'un an, suivant les concepts et définitions adoptés, nous sommes en présence d'un champ avec deux parcelles.

Jachère

Une jachère correspond à un champ qui après avoir été cultivé pendant une certaine période est laissé au repos pour permettre la régénération du sol.

Culture temporaire

Cultures ayant un cycle de végétation inférieur à un an, qui doivent être réensemencées ou replantées après la récolte pour la production ultérieure.

Culture permanente

Cultures ayant un cycle de végétation supérieur à un an et qui peuvent attendre plusieurs années avant d'être replantées.

Culture de rente

Culture dont la principale destination est la vente.

Légumes en culture pluviale

Il s'agit des légumes cultivés sur les parcelles pendant la saison agricole sans apport d'eau délibéré.

Agrumes

C'est la culture des orangers, des citronniers, des mandariniers, des pamplemoussiers, etc.

Mode de faire-valoir

Les systèmes de gestion d'exploitation agricole rencontrés sur le terrain concernent deux modes de faire-valoir : le faire-valoir direct et le faire-valoir indirect.

- (i) ***La superficie exploitée en mode de faire-valoir direct*** : l'exploitant exploite lui-même la terre qu'il possède selon un droit de propriété. Les exploitants en faire-valoir direct sont souvent aidés par une main d'œuvre familiale ou salariée. Ce mode de faire-valoir est du ressort des paysans jouissant de l'appropriation par héritage et/ou par achat ;
- (ii) ***Les superficies exploitées en mode de faire-valoir indirect*** : regroupent toutes les terres cédées en métayage ou en fermage, généralement pour une période limitée.

Le métayage est un type de bail de la terre dans lequel un propriétaire (bailleur) confie à une autre personne dénommée métayer, le soin de cultiver une terre en échange d'une partie de la récolte.

Le fermage (location) : toute personne ne possédant pas la terre mais la loue. Aussi verse-t-

elle une somme fixe au propriétaire pour location. C'est une Mode d'exploitation agricole dans lequel l'exploitant verse une redevance annuelle au propriétaire des terres.

Autres formes de faire-valoir

- superficie occupée à titre gratuit ;
- superficie exploitée sous un régime communautaire traditionnel ou classique. L'exploitation collective ne résulte pas d'un plan réfléchi mais de la tradition ;
- superficie exploitée appartenant à l'Etat (soumise à redevance ou non).

Gage

C'est une garantie, une assurance de remboursement d'une dette. Le mot gage est en général réservé aux objets immobiliers.

Activités agricoles

Sont considérées comme activités agricoles, toutes les activités couvrant l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture, la pisciculture, la sylviculture et l'apiculture.

Activités para agricoles

Au sens du recensement national de l'agriculture, sont considérées comme activités para agricoles, toutes les activités de transformation et de commercialisation des produits agricoles.

Activités non agricoles

En dehors des activités agricoles susmentionnées, toutes les autres activités génératrices de revenu sont considérées comme des activités non agricoles.

Actif Agricole

L'Actif Agricole est toute personne âgée de quinze (15) ans et plus et qui exerce une activité agricole, que ce soit en temps plein ou à temps partiel. *Les élèves, étudiants et apprentis sont exclus même si leur participation n'est pas négligeable et s'ils peuvent avoir leur propre champ.*

Aide Familiale (A.F.)

Toute personne âgée de quinze (15) ans et plus, qui contribue à la mise en valeur de l'exploitation du ménage sans aucune contrepartie directe en nature ou en espèce. C'est le cas des femmes et des enfants du Chef d'Exploitation qui vivent avec lui.

Salarié Agricole (S.A.)

Toute personne travaillant dans une exploitation agricole contre une rémunération en espèce ou en nature.

Régisseur agricole

Personne salariée assurant les mêmes fonctions qu'un exploitant agricole.

Halieutique

Art de la pêche, qui concerne la pêche

Production halieutique

Faire naître à partir des espèces aquatiques (élevage des poissons par exemple).

Aquaculture

Elevage d'organismes aquacoles tels que poissons, crustacés, mollusques et végétaux.

Aquatique

Production, élevage et commerce des plants et d'animaux aquatiques

Pisciculture

Production des poissons notamment des poissons d'eau douce par l'élevage.

Pêche continentale

Pêche pratiquée sur les plans d'eau tels que les lacs, les fleuves, les rivières, etc.

Pêche Maritime

Pêche pratiquée sur les mers et les océans.

Mareyeuse

Commerçante grossiste qui achète sur place les produits de pêche et les expédie aux marchands de poissons.

Etang

Infrastructure dont les digues et l'assiette sont en terre.

Etang piscicole

Désigne tout étang (plan d'eau) dans lequel des stocks de poisson sont maintenus et élevés, essentiellement en pisciculture.

Etang piscicole communautaire

Tout plan d'eau installé et géré par la communauté.

Etang piscicole privé

Tout plan d'eau installé et géré par un individu ou un groupe d'individus.

Enclos piscicoles

Pièce d'eau délimitée par des piquets, en bois ou en tout autre matériau, entourée d'un filet à petite maille.

Bassin

Infrastructure dont les parois et le fond ou assiette sont en matériaux (bois, métal, béton armé, plastique, verre, etc.)

Trous à poissons

Surcreusement fait dans les plaines inondables pour piéger les poissons en période de crue.

Acadja

C'est une méthode de pêche qui se pratique sur un fond vaseux, consistant pour permettre aux branchages d'être implantés et d'y tenir. Elle est considérée comme technique d'élevage, piège et refuge où les poissons naissent, se nourrissent, se développent.

Cages flottantes

Infrastructure semi-mobile installée en eau libre et maintenue à la surface de l'eau par des flotteurs et immobilisée par encrage ou autre système.

Bacs hors sol

Infrastructure en bois couvert d'une bâche et alimentée par un système d'amenée d'eau.

Senne

Grand filet muni de flotteurs, utilisé pour la pêche à la traîne en mer ou en eau douce.

Filet dormant

Le filet dormant est un filet de mailles variables et de longueur variable (40 m de longueur et même plus). La chute de l'engin varie aussi de 0,80 m à 1,10 m (en fonction de la profondeur du lieu). A sa partie supérieure, la ralingue porte des flotteurs (tous les 2 - 3 m) et sa ralingue inférieure porte des plombs (0,40 m d'intervalles) : un mélange du ciment et d'argile. Nous avons un pieu à chaque extrémité qui matérialise la zone de pose et sert en même temps de support.

Filet épervier

Il est composé de plusieurs mailles ou non .De forme conique qui se lance dans les eaux peu profondes à la main depuis la berge ou de la pirogue.

Filet trainant

Ce sont des assemblages des filets de différentes mailles (les dimensions des mailles décroissent d'avant en arrière 3 – 0,5 cm) de forme pyramidale à quatre faces et de longueur variable 10 à 12 m et même plus.

Filet épuisette

L'épuisette est constituée d'un fer circulaire dont le diamètre varie de 35 à 40 cm, reliée à un support en fer dont la longueur varie de 75 à 80 cm. A ce système on entoure une poche de filet de maille variable.

Nasse

Panier de pêche tressée en matière végétale de diamètre de 30 à 40 cm et une hauteur variant de 60 cm à 1 m dont l'entrée très resserrée piège le poisson ou les crustacés.

Ligne

Une canne reliée à une ficelle sur laquelle on dispose un flotteur puis un hameçon qui porte l'appât.

Palangre

Elle comprend une ligne principale sur laquelle sont attachés des bas de lignes, tous de même longueur à intervalle régulier, munie sur toute sa longueur d'hameçons appâtés ou non.

Balance à crabes

La balance à crabe est constituée de bois ou d'un fer de forme circulaire de diamètre 25 cm dont la surface de base porte un filet de 2 cm de diamètre (maillage). A ce dispositif, on attache deux supports en matière végétale de longueur 40 à 45 cm qui se croisent.

Horticulture

Science et art de culture des plants des légumes des fleurs des arbustes et arbres fruitiers ou ornementaux

Horticole

Relatif à la culture des jardins

Production animale

Faire naître à partir des essences : être vivant organisé, doué de sensibilité et de mobilité (difficile à distinguer du végétal à l'état unicellulaire).

Elevage

Art de faire naître des animaux, de veiller à leur développement, leur entretien, leur reproduction (l'élevage du bétail, l'élevage des abeilles).

Elevage transhumant

Troupeau de bêtes en permanente migration pour des zones humides où la végétation est encore verte avec des cours d'eau qui disposent encore d'eau.

Transhumance

Migration saisonnière d'un troupeau de bêtes des zones sèches pendant la saison sèche pour des zones humides où la végétation est encore verte avec des cours d'eau qui disposent encore de l'eau.

Elevage sédentaire

Elevage qui s'effectue sur place, à un endroit fixe sans se déplacer.

Elevages spéciaux

Les élevages spéciaux concernent les espèces telles que, les escargots, les aulacodes (agoutis), les lapins, les cobayes, etc.

Apiculture

Elevage des abeilles pour la production de miel.

Bovin

Qui a rapport avec les bœufs, famille des bœufs, les vaches, les taureaux, les veaux aussi synonyme des bovinés

Caprin

Relative à la chèvre de la race caprine.

Ovin

Sous famille des bovidés (famille de mammifères artiodactyles de l'ordre des ruminants) ; la race des moutons et des brebis.

Production forestière ou des arbres

Faire naitre à partir des essences (les pépinières de teck/plantation teck etc.).

Sylviculture

Exploitation rationnelle des arbres forestiers (conservation, entretien, régénération, reboisement, etc.).

Arboriculture

Production et exploitation d'arbres fruitiers.

Maraîchage

Culture de légumes réalisée de préférence en zone de marais, ce qui assure aux végétaux un approvisionnement régulier en eau. Il ne s'agit pas donc de cultures pluviales.

Ces cultures peuvent être faites sous des abris qui assurent leur protection et permettent leur forçage, sur une superficie plus ou moins importante.

Production agricole

Faire naitre à partir des semences, boutures, pépinières, (graines, des tiges/manioc, maraichage, etc.)

Artisan

Travailleur qui exerce à son compte un métier manuel, souvent à caractère traditionnel, seul ou avec l'aide de quelques personnes (compagnons, apprentis, etc.). Il est classé selon la nomenclature internationale des activités économiques dans la branche « artisanat ».

Exemples d'artisans : menuisier, forgeron, sculpteur, bijoutier, réparateur de matériels ou d'engin, etc. (Voir la nomenclature des artisans en annexe).

Artisanat

Personne qui fait un travail manuel à son propre compte, idée souvent de sa famille, de compagnons.

Attelage

Ensemble formé d'une paire de bœufs et de matériels nécessaires pour la traction animale ou la culture attelée.

Crédit

Argent qu'une personne (emprunteur/débiteur) obtient d'une autre personne (prêteur/créancier).

Crédit de campagne

Il est de courte durée (moins de six mois) et destiné à couvrir les coûts de production (achats d'intrants, frais d'entretien des champs, etc.).

Crédit d'équipement

Il est de longue durée (1 à 3 ans au plus) et est destiné à couvrir les biens d'équipement (attelage, matériel de mécanisation) ou d'immeubles (maison, bâtiments d'exploitation, poulaillers, etc.).

Warrantage

Le warrantage ou crédit stockage est un système de crédit rural qui consiste, pour une organisation paysanne (OP) et/ou ses membres, à obtenir un prêt en mettant en garantie un produit agricole non périssable (mil, sorgho, riz, maïs, sésame, gombo, arachide, etc.) susceptible d'augmenter de valeur.

La valeur du stock de produits agricoles est censée augmenter entre le dépôt et le moment du déstockage à la période de soudure, lorsque les greniers familiaux sont vides et la demande sur le marché est forte.

Ce système de crédit collectif octroyé aux groupements, d'une durée de six à huit mois, est basé sur le principe de nantissement des stocks de produits agricoles. Cet accord de sûreté régissant le crédit entre les deux parties prenantes stipule qu'en cas d'impayés de la part des groupements, le partenaire financier sera en droit de vendre lui-même le produit stocké en garantie afin de récupérer son dû.

Irrigation

Apport délibéré d'eau sur les terres pour améliorer la production des pâturages ou des cultures.

Système d'irrigation

Procédure par laquelle l'eau est amenée d'un point d'eau par des canaux et retenue par des diguettes sur une exploitation.

Sol ferrugineux-tropicaux

Sol qui contient du fer, le plus souvent à l'état d'oxyde. Ces sols sont riches en fer, en argiles (kaolinite), mais pratiquement, voire totalement dépourvus d'alumine libre.

Sol peu évolué

Les sols peu évolués sont des sols jeunes qui se distinguent par une faible altération des minéraux et une faible teneur en matière organique laquelle se superpose généralement au substrat minéral sans former de complexe organo-minéraux. Ces sols ont des origines diverses liées au climat, à l'érosion ou encore aux apports extérieurs.

Sol hydromorphe

Se dit d'un type de sol se caractérisant par la présence d'eau et des échanges physico-chimiques rapides, soit avec l'atmosphère soit avec les horizons inférieurs. C'est un Sol montrant des marques caractéristiques d'une saturation en eau régulière. Généralement, un sol à dominante argileuse a plus de chances d'être hydromorphe.

Vertisol

Les sols très argileux, constitués d'argiles gonflantes (montmorillonite). Ces sols présentent de larges fentes de retraits, depuis la surface jusqu'à une profondeur d'au moins de 50 cm

Sol ferralitique

Les sols ferralitiques sont des sols rouges très riches en oxydes de fer et en oxydes d'alumine. Ces sols se forment sous couvert forestier et en climat tropical ou équatorial. Ce sont des sols très riches, mais extrêmement fragiles.

Sols sableux

Les particules d'un sol sableux sont relativement espacées, ce qui permet à l'eau de s'écouler rapidement. Les sols sableux ont une structure instable, ce qui les rend très sensibles à l'érosion éolienne, de plus comme l'eau s'écoule rapidement, ils sèchent rapidement ce qui favorise l'érosion éolienne.

Sols limoneux

Bien que tous les sols soient sujets à une éventuelle érosion par l'eau, le limon, le loam limoneux et le loam sont les plus menacés. Sur les pentes longues ou abruptes, l'érosion par l'eau s'intensifie et le ruissellement peut atteindre une vitesse impressionnante.

Sols argileux

Les sols renfermant une forte proportion d'argile sont propices à l'agriculture en zone aride. La structure superficielle des sols argileux peut se dégrader, formant une croûte. L'encroûtement limite l'infiltration et accroît le ruissellement. Un sol argileux mouillé a tendance à se compacter, ce qui favorise également le ruissellement. Les sols argileux peuvent également être très sensibles à l'érosion éolienne. la sécheresse peut causer la pulvérisation de la couche superficielle des argiles lourdes, au point de réduire les mottes en particules de la taille de gros grains de sable, très sensibles à l'érosion éolienne. Le compactage du sol, qui touche surtout les sols argileux, est dû au passage de véhicules lourds ou à une circulation fréquente au même endroit. Le compactage peut avoir des effets néfastes sur le drainage.

Une terre argileuse est humide, elle colle à la pelle, sèche, elle se révèle très dure. On parle de terre lourde.

Sols graveleux

Sol qui contient du gravier : composé de petites pierres arrondies, de cailloux roulés, mêlés à du sable, à du calcaire divisé. Les sols graveleux sont généralement très perméables, et s'échauffent beaucoup au soleil ; ils laissent facilement brûler les plantes et dépensent beaucoup d'engrais.

Sols gravillonnaires

Sol constitué de débris de cuirasse.

Texture (du sol)

La texture est une notion basée sur la composition granulométrique : argile, limons et sables. Sur le terrain, on peut avec de l'expérience, l'apprécier au toucher. La texture influe sur les propriétés du sol et sa connaissance permet de définir des tendances :

- les sols sableux sont filtrants ;
- les sols où sont associés beaucoup d'éléments fins aux sables ont tendance à se colmater, rendant le sol imperméable et battant ;
- ceux où sont associées d'argiles aux autres éléments permettent une structuration qui donne souvent une perméabilité.

On définit ainsi : par exemple

- des sols argileux avec plus de 40% d'argile, ils ont une grande aptitude à la fissuration ;
- entre 25% et 40% d'argile, on trouve des argiles sableuses et des argiles limoneuses ou de sol sablo- argileux et limono – argileux avec un taux d'argile plus faible. Leur aptitude à la fissuration est moindre ;
- les sols qui contiennent plus de 45% de limons, limons léger et limons sablo-argileux sont caractérisées par leur faible stabilité structurale ;
- les sols avec plus de 65% de sable sont appelés sols sableux. Leur défaut est l'insuffisance de rétention d'eau.

Forêt

Vaste étendue de terrain peuplée d'arbres.

Savane

Formation végétale dans laquelle dominant les plantes herbacées hautes, et qui est adaptée aux climats tropicaux chauds et secs

Prairies

Etendue d'herbes à la campagne : terrain où poussent diverses herbes (parmi lesquelles dominant les graminées et les légumineuses) de façon spontanée ou organisée par l'homme, mangées sur place par le bétail ou fauchées pour sa nourriture. C'est une formation végétale des régions tempérées et tropicales, constituée essentiellement de plantes herbacées et graminées

Zone de pâturage

Zone recouverte d'herbe où fait Paître les bétails.

Zone cynégétique

Forêt où la chasse est autorisée : zone de chasse.

Rivières

Cours d'eau d'importance moyenne collectant les eaux multiples ruisseaux et qui se jette dans une autre rivière, un fleuve, la mer ou parfois dans un lac.

Puits traditionnels

Cavité circulaire profonde et étroite à parois non maçonné pratiqué dans le sol pour atteindre une nappe d'eau

Lacs

Étendue d'eau douce ou (plus rarement) salée, naturelle ou artificielle, à l'intérieur des terres, généralement plus vaste ou plus profonde qu'un étang, moins vaste qu'une mer.

Fleuves

Cours d'eau important, généralement caractérisé par une très grande longueur et largeur, un débit abondant, des affluents nombreux, et qui se jette le plus souvent dans la mer.

Marécages

Lieu inculte humide avec des nappes d'eau stagnantes généralement peu profonde recouvrant sur un terrain partiellement envahi par la végétation. Il est d'accès difficile en raison d'une dense végétation aquatique verticale

Mares

Petite nappe d'eau peu profonde qui stagne

Retenue d'eau

Excavation aménagée pour garder l'eau et s'en servir en temps opportun

Lagune

Etendue d'eau salée peu profonde, généralement séparée de la mer par un cordon littoral. C'est une étendue d'eau de mer séparée de la mer par un cordon

Eau potable

Eau qui ne porte pas atteinte à la santé, et qui répond à un certain confort et plaisir de boire.⁴

Selon l'OMS⁵, on entend par eau potable, l'eau utilisée à des fins domestiques : boisson, cuisine et hygiène personnelle. L'eau potable est de l'eau considérée comme sûre car elle répond à certaines normes microbiologiques et chimiques relatives à la qualité de l'eau de boisson. L'eau potable provient de plusieurs sources d'approvisionnement dont les principales sont :

- les canalisations alimentant les domiciles ;
- les bornes-fontaines/fontaines publiques ;
- les puits tubés/ forés ;
- les puits creusés protégés ;
- les sources protégées.

Accessibilité

Possibilité de parvenir à un lieu.

Métier

Genre d'occupation manuel ou mécanique qui trouve son utilité dans la société (agriculture, industrie, coopération, gagne – pain, profession, fonction)

Centre de Métier

Lieu où plusieurs ou diverses activités sont groupées.

⁴ Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes. Juillet 2016.

⁵ Directives OMS pour la qualité de l'eau de boisson (4ème édition, 2011)

Centre de Promotion Rural

Lieu où plusieurs ou diverses activités de développement communautaires sont groupées.

QUATRIEME PARTIE :

Remplissage des questionnaires

IV REMPLISSAGE DES QUESTIONNAIRES

Instructions pour le remplissage des questionnaires

- ❖ **Les traits pleins devant les questions** (_____) sont réservés pour les écritures (l'agent enquêteur écrit lisiblement en lettres capitales les réponses textes);
- ❖ **Les pointillés** (.....) orientent vers les grilles ;
- ❖ **Les cases ouvertes** : (|_|) sont à remplir sur le terrain (agents enquêteurs) ;
- ❖ **Les cases fermées** () sont réservés pour la codification ; l'agent enquêteur ne doit rien écrire dans ces cases ;
- ❖ **Les modalités « autres à préciser »** ne sont pas des fourre-tout ; il faut prendre la peine de lire toutes les modalités proposées.

4.1. QUESTIONNAIRE VILLAGE

Le questionnaire village/quartier de ville comporte plusieurs catégories de questions portant sur :

- La localisation ;
- Les données générales du village/quartier de ville;
- Les Caractéristiques sociodémographiques ;
- Les infrastructures socio-économiques ;
- Les principales activités économiques ;
- Les services/structures ;
- Les Projets/Programmes.

● LOCALISATION

Les noms du département, de la zone agro écologique, de la commune, de l'Arrondissement et du village ou quartier de ville doivent être inscrits en lettres capitales et de façon lisible. Les cases à droite sont réservées pour la codification.

101 Département : Inscrire en lettres capitales (en majuscule) le nom du département.

Exemple : Département : ATACORA

102 Commune : Inscrire en lettres capitales (en majuscule) le nom de la commune.

Exemple : Commune : NATITINGOU

103 Arrondissement : Incrire en lettres capitales (en majuscule) le nom de l'arrondissement.

Exemple : Arrondissement : PERMA

104 Village/quartier de ville : Incrire en lettres capitales (en majuscule) le nom usuel du village/quartier de ville.

Exemple : Village/quartier de ville : KOUATENA

105 Type de village/quartier de ville : Dire si le village/quartier de ville est sur terre ferme ou sur l'eau. Encercler le code correspondant au type de village/quartier de ville et l'inscrire dans la grille réservée à cet effet.

Exemple : Type de village/quartier de ville : 1 = village sur terre ferme ; 2= village sur l'eau
|_1_|

106 Milieu de résidence : Encercler le code correspondant au milieu de résidence et l'inscrire dans la grille réservée à cet effet.

Exemple : MILIEU DE RESIDENCE : 1=Milieu urbain 2= Milieu rural.....|_2_|

107 Coordonnées du village/quartier de ville : La prise de coordonnées du village/quartier de ville a lieu à une place publique du village/quartier de ville. Après la prise, inscrire les coordonnées relevées dans les cases réservées à cet effet. Le principe de prise de coordonnées sera décrit un peu plus loin ainsi que le mode d'inscription des informations.

108 Nom, prénoms, qualité/fonction et contacts des personnes interviewées : Ecrire lisiblement les nom & prénoms, qualité/fonction et contact des personnes interviewées sur la liste en annexe du questionnaire. Porter dans les grilles les effectifs des hommes, femmes et le total.

Exemple :

Effectif personnes interviewées : Homme|_0_|_2_| Femme |_0_|_1_| Total : |_0_|_3_|

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Sexe 1=Masculin2=Féminin	Qualité ou fonction	Contacts
01	BAGOU Joel	1	Chef de Village/Quartier de ville	97XXXXXX
02	ALI Mohamed	1	Notable	98XXXXXX
03	AGBO Léontine	2	Directrice d'école	95XXXXXX
..				
..				

NB : Le questionnaire village sera administré en focus group d'au moins sept (07) participants (Chef de village/quartier de ville, Conseillers, notables, les leaders, le directeur de l'école, l'infirmier, etc.).

● CONTROLE

201 Date de l'interview : Ecrire la date de réalisation de l'interview avec le focus group.

Exemple : |_0_|_1_| / |_0_|_9_| / |_2_|_0_|_1_|_7_|

202 Nom, prénoms de l'enquêteur (contrôleur) : L'enquêteur (contrôleur) écrit lisiblement son nom, ses prénoms,

203 Date de contrôle: Le superviseur écrit la date à laquelle il a effectué la supervision sur le terrain.

204 Nom, prénoms et signature du Superviseur : Le superviseur écrit son nom et prénoms et appose sa signature.

205 Date de vérification: Le vérificateur écrit la date à laquelle il a effectué la vérification.

206 Nom, prénoms et signature du vérificateur : le vérificateur écrit son nom et prénoms et appose sa signature

207 Date de la saisie : L'opérateur de saisie écrit la date à laquelle il a effectué la saisie.

208 Nom, prénoms et code de l'agent de saisie : L'opérateur de saisie écrit son nom et prénoms et inscrit son code dans les cases prévues à cet effet.

● OBSERVATIONS DU VERIFICATEUR

Le vérificateur examine le questionnaire rempli et inscrit ses observations.

● DONNEES GENERALES DU VILLAGE/QUARTIER DE VILLE

Identification du chef du village/quartier de ville

301 Nom et Prénoms du Chef du village/quartier de ville : Inscrire lisiblement et en lettres capitales le nom, prénoms, et contact du chef du village ou du quartier de ville.

302 Age du Chef du village/quartier de ville : Demander l'âge du chef du village /quartier de ville et l'inscrire dans la grille prévue à cet effet. Vous devez obtenir l'âge d'un individu en années révolues, c'est-à-dire l'âge à son dernier anniversaire. Vous devez enregistrer un âge pour l'individu. Cette information peut s'obtenir suivant quatre possibilités à savoir :

- a. L'individu connaît son âge : Si l'individu vous donne son âge, écrivez-le simplement dans les grilles prévues à cet effet.
- b. L'individu ne connaît pas son âge, mais l'année de naissance, vous pourrez alors calculer son âge de la manière suivante : soustrayez l'année de naissance de l'année d'enquête.
- c. L'individu ne connaît ni son âge ni l'année de naissance. Si l'individu ne connaît pas son âge, et s'il n'a pas pu donner son année de naissance, vous devez essayer d'estimer son âge. L'approfondissement de la question des âges prend du temps et est parfois fastidieux, cependant, il est important que vous preniez le temps d'essayer d'obtenir la meilleure information possible. Il y a plusieurs procédés pour trouver l'âge :

Demandez à l'individu quel âge il avait quand il s'est marié ou quand il a eu son premier enfant et essayez alors d'estimer depuis combien de temps il est marié ou depuis combien de temps il a eu son premier enfant. Par exemple, s'il dit qu'il avait 19 ans quand il a eu son premier enfant et que cet enfant a maintenant 12 ans, il a probablement 31 ans.

Vous pouvez rapprocher son âge de celui de quelqu'un d'autre dans le ménage dont l'âge est connu de façon plus fiable.

Essayez de déterminer l'âge qu'il avait au moment d'un événement important (guerre, inondation, séisme, changement de régime politique, etc.) et ajouter son âge à ce moment-là au nombre d'années qui se sont écoulées depuis l'événement.

- d. Il ne connaît pas son âge, et le fait d'insister n'apporte aucune aide. Si le fait d'insister n'apporte aucune aide à déterminer l'âge, il vous faudra estimer son âge. Souvenez-vous que cette estimation ne doit être faite qu'en dernier ressort, quand tous vos efforts pour approfondir la question de l'âge ont échoué.

NB : Si le Chef du village/quartier de ville a 99 ans et plus, on inscrit 99 ans.

303 Sexe du Chef de village/quartier de ville : Encercler et transcrire dans la grille le code correspondant au sexe du chef de village/quartier de ville (masculin=1 et féminin= 2). Eviter de lui demander son sexe.

Aspects physiques

304 Structuration du village :

304.1 Demander le nombre de hameaux ou de localités qui constituent le village ou le quartier de ville et l'inscrire dans les grilles prévues à cet effet.

304.2 Demander et écrire en lettres capitales les noms usuels des hameaux/localités qui constituent le village/quartier de ville dans le tableau. Classer les hameaux/localités par ordre alphabétique et porter le numéro correspondant dans les grilles en face en commençant par le code 01.

305 Limites du village/quartier de ville : l'enquêteur s'oriente à l'aide du GPS pour identifier les quatre points cardinaux, demande les noms des villages/quartiers de ville limitrophes ou autres limites naturelles du côté Est, Ouest, Nord et Sud au village/quartier de ville et les inscrit en lettre capitale dans les espaces prévus à cet effet.

Dans le cas où il n'arrivait pas à s'orienter à l'aide du GPS, l'enquêteur demande là où le soleil se lève. Il fait face au lever du soleil qui représente le côté EST ; derrière lui est l'OUEST, le NORD est à sa gauche et le SUD à sa droite.

306 Existence d'un plan d'aménagement pour le village/quartier de ville : Demander si le village/quartier de ville possède un plan d'aménagement et inscrire le code correspondant à la réponse obtenue dans la grille.

307 Relief : Observer le type et la forme de relief sur lequel se trouve le village/quartier de ville et inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille prévue à cet effet.

308 Hydrographie : Demander les types de cours et plan d'eau existant dans le village/quartier de ville et inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille prévue à cet effet.

309 Climat

- 309.1** Demander le nombre de saisons de pluie enregistrées dans le village/quartier de ville chaque année et inscrire le code de la réponse dans la grille.
- 309.2** Demander si le village/quartier de ville a connu des aléas climatiques ces cinq dernières années et inscrire le code de la réponse dans la grille. Si oui, demander le type d'aléas et inscrire le code de la réponse dans la grille.

310 Sol

- 310.1** Demander les types de sol rencontrés dans le village/quartier de ville et inscrire le code de la réponse dans la grille.
- 310.2 à 310.3 :** Pour chaque type de sol existant, inscrire dans les grilles la texture et le niveau d'observation (en surface ou non). Mettre 0 pour la texture et le niveau d'observation pour les types de sols inexistants.

311 Végétation

- 311.1** Demander les types de végétations naturelles rencontrées et inscrire le code de la réponse dans la grille.
- 311.2 Type de forêt :** s'il existe des forêts dans le village/quartier de ville, demander les types de forêt que l'on rencontre dans le village/quartier de ville et inscrire le code de la réponse dans la grille.
- 311.3** Si oui pour forêt classée, chercher à savoir si elle bénéficie d'un plan d'aménagement. et inscrire le code de la réponse dans la grille prévue à cet effet.

311.4 Plantation

- 311.4.1** Demander s'il y a des plantations villageoises et inscrire le code de la réponse dans la grille réservée à cet effet.

Si oui, demander les essences plantées et inscrire le code de la réponse dans la grille.

311.4.2 Demander s'il y a des plantations privées et inscrire le code de la réponse dans la grille réservée à cet effet.

Si oui, demander les essences plantées et inscrire le code de la réponse dans la grille.

312 Parc national : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville un parc national (forêt naturelle mise en défens ou parc zoologique) et inscrire le code de la réponse dans la grille réservée à cet effet.

312.1 Si la réponse est oui, demander le nom du parc et le transcrire lisiblement en lettres capitales dans l'espace prévu à cet effet.

313 Zone de pâturage : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des zones de pâturages et inscrire le code de la réponse dans la grille.

314 Zone cynégétique : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des zones cynégétiques (forêt où la chasse est autorisée) ; encercler le code correspondant à la réponse et l'inscrire dans la grille.

315 Existence de bas-fonds : Demander s'il y a des bas-fonds dans le village/quartier de ville ; selon la réponse obtenue, encercler le code correspondant à la réponse et l'inscrire dans la grille.

315.1 Si la réponse est oui, demander le nom et la superficie en hectare de chaque bas-fond et les transcrire (les noms en lettres capitales) dans l'espace réservé à cet effet.

316 Existence de bas-fonds aménagés : Demander si parmi les bas-fonds existants certains sont aménagés. Encercler le code correspondant à la réponse et l'inscrire dans la grille.

316.1 Si la réponse est oui, demander les noms et les superficies des bas-fonds aménagés et les transcrire (les noms en lettres capitales) dans les espaces réservés à cet effet.

317 Existence de périmètres irrigués : Demander s'il y a dans le village/quartier de ville, des périmètres irrigués. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille.

317.1 Si la réponse est oui, demander les noms et les superficies en hectare de chaque périmètre et les écrire (les noms en lettres capitales) dans les grilles correspondantes.

318 Existence de retenue d'eau : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des retenues d'eau, encercler le code correspondant à la réponse obtenue et le transcrire dans la grille.

318.1 Si la réponse est oui, demander les noms de retenue d'eau et les inscrire (écrire les noms en lettres capitales) dans les espaces réservés à cet effet.

319 Existence de site piscicole : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des endroits où on élève le poisson, encercler le code correspondant à la réponse obtenue et le transcrire dans la grille.

Accès à la terre

320 Demander comment on peut avoir la terre dans le village/quartier de ville pour l'exploitation, inscrire le code correspondant à la réponse obtenue.

321 Demander si les femmes ont accès à la terre dans le village/quartier de ville. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

321.1 Si la réponse est oui, demander les principaux modes d'accès et inscrire le code correspondant à la réponse.

321.2 Si la réponse est non, demander les principales raisons évoquées et les inscrire en lettres capitales par ordre d'importance et non selon le rang de la déclaration dans les espaces prévus à cet effet.

322 Demander les **unités de mesures de surface** de parcelles utilisées dans le village/quartier de ville et inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille.

323 Demander l'unité principale de mesure de superficie de parcelle utilisée dans le village/quartier de ville et inscrire le code dans la grille.

324 Donner le **nombre de cette unité** que l'on trouve dans un hectare et l'inscrire dans la grille.

Exemple : Dans un village/quartier de ville où l'unité locale est le Kantin = 20 mètres x 20 mètres ; un hectare = 25 Kantin

325 Demander **combien coûte** à l'achat l'hectare de parcelle destinée à la culture dans le village/quartier de ville. Si le prix à l'hectare n'est pas disponible, demander le prix de l'unité locale de mesure de parcelle destinée à la culture dans le village/quartier de ville (aujourd'hui, il y a 5 ans, 10 ans), déduire le prix de l'hectare (aujourd'hui, il y a 5 ans et 10 ans) en milliers de francs et transcrire les montants dans les grilles prévues à cet effet.

Exemple : Dans un village/quartier de ville où un hectare fait 25 Kantin, si le prix d'achat du Kantin aujourd'hui, il y a 5 ans et 10 ans est respectivement de 10000F, 5000F et 2000F, le prix d'achat de l'hectare est :

- aujourd'hui de $25 \times 10000F = 250\ 000F$ soit en millier / / / / / / F
- il y a 5 ans de $25 \times 5000F = 125\ 000F$ soit en millier / / / / / F
- il y a 10 ans de $25 \times 2000F = 50\ 000F$ soit en millier / / / / / F

326 Demander combien coûte la location d'un hectare de terre. Si le prix de l'hectare n'est pas disponible, demander le prix de la location de l'unité locale de mesure de parcelle pour la culture dans le village/quartier de ville ; déduire le prix de l'hectare en milliers de francs et le transcrire dans la grille prévue à cet effet.

Exemple : Dans le même village/quartier de ville où un hectare fait 25 kantins, si le prix de location du Kantin est de 5000F l'an, le prix de location de l'hectare est de $25 \times 5000F = 125\ 000F$ soit en millier / / / / / F

327 Conflits domaniaux dans le village/quartier de ville

327.1 Demander si des conflits sont souvent enregistrés dans le village/quartier de ville au sujet de la terre. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

327.2 Si la réponse est oui, demander le mode de règlement de ces conflits et inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille.

328 Période d'attrait touristique

328.1 Demander si dans le village/quartier de ville, il existe des manifestations événementielles faisant l'objet d'attrait touristique. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille prévue.

328.2 Si la réponse est oui, demander les principales manifestations qui sont l'objet d'attrait touristiques et les périodes (début et fin) où s'organisent ces manifestations. Transcrire en lettres capitales les réponses obtenues dans les emplacements prévus à cet effet, de même que le numéro des mois.

Exemple : Mois de début Mars |_0_|_3_| Mois de fin Avril |_0_|_4_|

● CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES

401 Principales langues parlées dans le village/quartier de ville: Demander et transcrire en lettres capitales, les principales langues parlées dans les espaces réservés.

402 Principales religions pratiquées : Demander les principales religions pratiquées dans le village/quartier de ville et inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille.

403. Hygiène

403.1 Existence de Latrines publiques : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des latrines publiques et inscrire le code de la réponse dans la grille correspondante.

403.2 Existence de Dépotoir d'ordures : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville, un endroit de pré-collecte d'ordures ménagères. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille correspondante.

403.3 Existence de Structures de collecte d'ordures ménagères : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville, des structures de collecte des ordures ménagères. Encercler le code de la réponse et le transcrire dans la grille correspondante.

403.4 Si la réponse est Oui, demander le mode de traitement des ordures et inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille.

403.5 Type de morgue existant : Demander le type de morgue qui existe dans le village/quartier de ville et inscrire le code correspondant à la réponse obtenue.

Si la morgue moderne existe dans le village/quartier de ville, aller directement à la question 501.

403.6 et 403.7 Sinon, demander le nom du village /quartier de ville qui abrite la morgue moderne la plus proche et le transcrire en lettres capitales dans l'espace prévu. Demander la distance pour s'y rendre et l'inscrire dans la grille prévue à cet effet.

● INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES

501 Accessibilité :

501.1 Demander si le village/quartier de ville est accessible en toute saison. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille.

501.2 Type de voie d'accès : Demander les types de voies d'accès au village/quartier de ville et inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille.

501.3 Distance du village/quartier de ville par rapport :

501.3.1 Au chef-lieu de l'arrondissement : Demander la distance qui sépare le village/quartier de ville du chef-lieu de l'arrondissement. Inscrire la distance dans la grille prévue à cet effet.

501.3.2 Au chef-lieu de la commune : Demander la distance qui sépare le village/quartier de ville du chef-lieu de la commune. Inscrire la distance dans la grille prévue à cet effet.

501.3.3 Au centre urbain le plus proche, autre que les précédents : Demander la distance qui sépare le village/quartier de ville du centre urbain le plus proche, autre que les chefs lieu de commune et d'arrondissement de tutelle (ce centre urbain le plus proche peut être dans une autre commune). Inscrire la distance dans la grille.

501.3.3.1 Demander le nom dudit centre et le transcrire en lettres capitales dans l'espace réservé à cet effet.

502 INFRASTRUCTURES COMMERCIALES

502.1 Existence de marché : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des marchés et inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille réservée à cet effet.

502.1.1 Si la réponse est **oui**, demander le nom (l'écrire en lettres capitales), l'envergure (*liée à la provenance des personnes qui fréquentent le marché*), la fréquence d'animation (la périodicité), le type de marché (*lié aux types de produits rencontrés sur le marché*) et inscrire les codes correspondants dans les grilles prévues à cet effet.

Pour les marchés spécifiques, demander le produit qui s'y vend et inscrire le code correspondant dans la grille prévue à cet effet (conformément aux modalités inscrites sous le tableau).

Se positionner au milieu du marché et prendre ses coordonnées géographiques au GPS en UTM et inscrire les coordonnées dans les grilles prévues à cet effet.

502.1.2 à 502.1.3 Si la réponse est **non**, demander le nom village qui abrite le marché le plus proche et la distance (en km) à parcourir pour s'y rendre. Transcrire les éléments de réponse dans l'espace (en lettres capitales) et grilles prévues à cet effet.

502.2 Existence d'aire d'abattage/abattoir : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville une aire d'abattage ou un abattoir. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

502.2.1 à 502.2.2 Si la réponse est oui, demander son nom, l'écrire en lettres capitales à l'emplacement indiqué et prendre les coordonnées géographiques au GPS en UTM de l'infrastructure puis les transcrire dans la grille prévue à cet effet.

502.2.3 à 502.2.4 Si la réponse est non, demander le nom du village qui abrite le lieu d'abattage le plus proche où ils vont faire abattre les animaux et la distance pour s'y rendre. Transcrire les éléments de réponse dans l'espace(en lettres capitales) et grilles prévus à cet effet.

502.3 Existence de chambre froide : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des chambres froides. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

502.3.1 à 502.3.2 Si la réponse est oui, demander les noms, les écrire en lettres capitales aux emplacements indiqués et prendre les coordonnées géographiques au GPS en UTM de l'infrastructure puis les transcrire dans la grille prévue à cet effet.

502.3.3 à 502.3.4 Si la réponse est non, demander le nom du village/quartier de ville abritant la chambre froide la plus proche et la distance qui la sépare du village. Transcrire les réponses dans l'espace (en lettres capitales) et grilles réservés à cet effet.

502.4 Existence d'installations formelles de vente des produits pétroliers : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville, des installations autorisées de vente de produits pétroliers. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

502.4.1 Si la réponse est oui, demander les caractéristiques : (les noms, la nature de l'installation et prendre les coordonnées géographiques de l'infrastructure au GPS en UTM), puis les transcrire (les noms en lettres capitales) dans les grilles prévues à cet effet.

502.4.2 et 502.4.3 Si la réponse est non, demander le nom du village qui abrite le lieu d'approvisionnement le plus proche, la distance pour s'y rendre et les transcrire à l'endroit (en lettres capitales) et grilles prévus à cet effet.

502.5 Existence de magasins communautaires de stockage/Dépôt de produits : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des magasins communautaires de stockage/dépôts de produits. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

Si la réponse est non aller directement à 502.6.

502.5.1 à 502.5.2 Si la réponse est oui, demander les noms et prendre les coordonnées géographiques au GPS en UTM de chaque infrastructure puis les transcrire dans l'espace (en lettres capitales) et grilles prévus à cet effet.

502.6 Existence de magasins de stockage d'intrants agricoles: Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des magasins de stockage d'intrants agricoles. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

502.6.1 Si la réponse est oui, prendre les coordonnées géographiques au GPS en UTM de chaque magasin de stockage puis les transcrire dans les grilles prévues à cet effet.

502.6.2 à 502.6.3 Si la réponse est non, demander le nom du village/quartier de ville d'approvisionnement le plus proche et la distance pour s'y rendre et les transcrire à l'endroit (en lettres capitales) et grilles prévus à cet effet.

502.7 Existence d'épicerie/boutique : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville un endroit où on peut s'approvisionner en produits de première nécessité. Encercler le code correspondant et le transcrire dans la grille prévue à cet effet.

502.7.1 Si la réponse est oui, demander le nombre et le transcrire dans la grille prévue à cet effet.

502.8 Existence de supermarché : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des supermarchés. Encercler le code correspondant et le transcrire dans la grille prévue à cet effet.

502.8.1 Si la réponse est oui, demander le nombre et le transcrire dans la grille prévue à cet effet.

503 INFRASTRUCTURES DES INSTITUTIONS FINANCIERES

503.1 Existence de banque : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des banques. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille prévue à cet effet.

503.1.1 à 503.1.2 Si la réponse est oui, demander les noms, prendre les coordonnées géographiques au GPS en UTM et les transcrire dans les espaces (en lettres capitales) et grilles prévus à cet effet

503.2 Existence d'institutions de microfinance : Demander s'il existe dans le village/Quartier de ville une institution de microfinance. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille prévue à cet effet.

503.2.1 à 503.2.2 Si la réponse est oui, demander les noms, prendre les coordonnées géographiques au GPS en UTM puis les transcrire dans les espaces (en lettres capitales) et grilles prévus à cet effet.

503.2.3 à 503.2.4 Si la réponse est non, demander le nom du village/quartier de ville qui abrite l'institution de microfinance la plus proche et la distance pour s'y rendre et les transcrire à l'endroit (en lettres capitales) et grilles prévus à cet effet.

503.3 Existence des sociétés d'assurance: Demander s'il existe dans le village/quartier de ville une société d'assurance. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille prévue à cet effet.

Si la réponse est non, aller directement à 504.

503.3.1 à 503.3.2 Si la réponse est oui, demander les noms, prendre les coordonnées géographiques au GPS en UTM et les transcrire dans les espaces (en lettres capitales) et grilles prévus à cet effet

504 INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION

504.1 Existence de grandes exploitations ou fermes dans le village/quartier de ville :

Demander s'il existe de grandes exploitations ou fermes [il s'agit d'exploitation appartenant à l'Etat (les fermes d'Etat) ou à des individus (qui ne résident pas dans le village) et dont la gestion est confiée à une tierce personne dans le village/quartier de ville], encercler le code correspondant à la réponse obtenue et l'inscrire dans la grille.

504.1.1 à 504.1.5 Si la réponse est oui, demander les nom(s) des propriétaires, leur lieu de résidence, leur numéro de téléphone, leur e-mail, ainsi que le nom des gérants desdites fermes, les activités menées et prendre au GPS les coordonnées géographiques en UTM de la ferme et les inscrire dans les espaces (en lettres capitales) et grilles prévus à cet effet.

504.2 Existence d'usines/unités de transformation : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville une usine/unité de transformation. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille prévue à cet effet.

- Si la réponse est **non**, aller directement à la **question 505**.
- Si la réponse est **oui** :

504.2.1 Demander les usines/unités de transformations existantes, puis porter les codes correspondant dans les grilles prévues à cet effet.

Voir les modalités des usines en bas du tableau.

504.2.2 Pour chaque usine/unité de transformation demander le statut et inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille prévue.

504.2.3 Prendre les coordonnées géographiques au GPS en UTM de chaque usine/unités de transformation et les transcrire dans les grilles prévues à cet effet.

NB : Tenir compte de la taille de l'unité (les grandes unités c'est-à-dire celles qui ont un atelier et des équipements : les groupements, les grandes fermes, etc.).

505 INFRASTRUCTURES SANITAIRES

505.1 Existence de Centre de Santé : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville, un centre formel où les habitants peuvent aller se faire soigner quand ils ont des ennuis de santé. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille prévue à cet effet.

Si la réponse est **oui** :

505.1.1 Demander les centres de santé existant dans le village/quartier de ville et inscrire le code correspondant à la réponse donnée dans la grille.

505.1.2 Pour chaque centre de santé, demander le statut et inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille prévue.

505.1.3 Prendre les coordonnées géographiques au GPS en UTM de chaque centre de santé et les transcrire dans les grilles prévues à cet effet.

505.1.4 à 505.1.5 Si la réponse est **non**, demander le nom du village qui abrite le centre de santé le plus proche et la distance à parcourir pour s'y rendre. Transcrire le nom en lettres capitales dans l'espace et la distance dans les grilles réservées à cet effet.

505.2 Existence de lieu formel d'approvisionnement en produits pharmaceutiques :

Demander s'il existe dans le village/quartier de ville un lieu formel d'approvisionnement en produits pharmaceutiques. Encercler le code correspondant à la réponse obtenue et le transcrire dans la grille.

Si la réponse est **oui** :

505.2.1 Demander le type et inscrire le code correspondant à la réponse.

505.2.2 Pour chaque type, demander le statut et porter le code correspondant dans la grille prévue à cet effet.

505.2.3 Prendre les coordonnées géographiques au GPS en UTM de chaque type de lieu formel d'approvisionnement, puis les inscrire dans les grilles réservées à cet effet.

NB : Pour les centres de santé, préciser le centre en portant son code dans la grille réservée à cet effet.

505.2.4 et 505.2.5 Si la réponse est **non**, demander le nom du village/quartier de ville d'approvisionnement en produits pharmaceutique le plus proche et la distance pour s'y rendre. Transcrire les réponses dans l'espace (en lettres capitales) et grilles réservées à cet effet.

505.3 Existence d'un lieu d'analyses médicales : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des centres d'analyses médicales. Encercler puis inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille réservée à cet effet.

Si la réponse est **oui** :

505.3.1 Demander le type, inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille.

505.3.2 Pour chaque type de lieu d'analyses médicales, demander le statut et porter le code correspondant dans la grille prévue à cet effet.

505.3.3 Prendre les coordonnées géographiques en UTM de chaque type au GPS, puis les inscrire dans les grilles réservées à cet effet.

NB : Pour les centres de santé, préciser le centre en portant son code correspondant dans la grille réservée à cet effet.

505.3.4 à 505.3.5 Si la réponse est **non**, demander le nom du village/quartier de ville où se trouve le centre d'analyses médicales formel le plus proche, la distance à parcourir et transcrire les données dans l'espace (en lettres capitales) et la grille réservés à cet effet.

506 INFRASTRUCTURES DE FORMATION

506.1 Existence d'école maternelle : Demander s'il existe dans le village/Quartier de ville des écoles maternelles. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

506.1.1 à 506.1.3 Si la réponse est **oui**, demander et transcrire le nom (en lettres capitales) et le statut de l'école. Prendre les coordonnées géographiques au GPS en UTM et les inscrire dans les grilles réservées à cet effet.

506.1.4 à 506.1.5 Si la réponse est **non**, demander le nom du village/quartier de ville qui abrite l'école maternelle la plus proche, la distance à parcourir pour s'y rendre et transcrire les données dans l'espace (en lettres capitales) et grilles réservés à cet effet.

506.2 Existence d'école primaire : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des écoles primaires. Encercler le code et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

506.2.1 à 506.2.3 Si la réponse est **oui**, demander et transcrire le nom (en lettres capitales) et le statut de l'école. Prendre les coordonnées géographiques en UTM et les inscrire dans les grilles réservées à cet effet.

506.2.4 à 506.2.5 Si la réponse est non, demander le nom du village/quartier de ville qui abrite l'école primaire la plus proche, la distance à parcourir pour s'y rendre et transcrire les données dans l'espace (en lettres capitales) et grilles réservés à cet effet.

506.3 Existence de Collège d'Enseignement Secondaire 1er cycle : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des Collèges d'Enseignement Secondaire 1^{er} cycle. Encercler le code de la réponse et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

506.3.1 à 506.3.3 Si la réponse est **oui**, demander et transcrire le nom (en lettres capitales) et le statut du collège. Prendre les coordonnées géographiques au GPS en UTM et les inscrire dans les grilles réservées à cet effet.

NB : Au cas où il y aurait dans le village/quartier de ville des collèges/lycées d'enseignement secondaire disposant des deux cycles, répondre par oui à la question 506-3 et remplir les questions (506.3.1 à 506.3.3).

506.3.4 à 506.3.5 Si la réponse est **non**, demander le nom du village/quartier de ville qui abrite le collège d'enseignement secondaire 1^{er} cycle le plus proche, la distance à parcourir pour s'y rendre et transcrire les données dans l'espace (en lettres capitales) et grilles réservés à cet effet.

506.4 Existence de Collège/Lycée d'Enseignement Secondaire ayant à la fois 1^{er} et le 2^{ème} cycles : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville de Collège/Lycée d'Enseignement Secondaire ayant à la fois le 1^{er} et le 2^{ème} cycles. Encercler le code de la réponse et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

506.4.1 à 506.4.3 Si la réponse est **oui**, demander et transcrire le nom (en lettres capitales) et le statut du collège. Prendre les coordonnées géographiques au GPS en UTM et les inscrire dans les grilles réservées à cet effet.

506.4.4 à 506.4.5 Si la réponse est non, demander le nom du village/quartier de ville qui abrite le collège ayant à la fois le 1^{er} et le 2nd cycles le plus proche, la distance à parcourir pour s'y rendre et transcrire les données dans l'espace (en lettres capitales) et grilles réservés à cet effet.

506.5 Existence de Collège/Lycée d'Enseignement Technique non agricole : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des Collèges/Lycées d'Enseignement Technique non agricole. Encercler le code de la réponse et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

506.5.1 à 506.5.3 Si la réponse est **oui**, demander et transcrire le nom (en lettres capitales) et le statut du collège/lycée d'Enseignement Technique non agricole. Prendre les coordonnées géographiques ayant à la fois et les inscrire dans les grilles réservées à cet effet.

506.5.4 à 506.5.5 Si la réponse est **non**, demander le nom du village/quartier de ville qui abrite le collège/lycée d'Enseignement Technique non agricole le plus proche, la distance à parcourir pour s'y rendre et transcrire les données dans l'espace (en lettres capitales) et grilles réservés à cet effet.

506.6 Existence de Centre/Lycée d'Enseignement Technique agricole: Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des Centres/Lycées d'Enseignement Technique agricole. Encercler le code et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

506.6.1 à 506.6.3 Si la réponse est **oui**, demander et transcrire le nom (en lettres capitales) et le statut du centre/lycée d'enseignement technique agricole. Prendre les coordonnées géographiques en UTM et les inscrire dans les grilles réservées à cet effet.

506.6.4 à 506.6.5 Si la réponse est **non**, demander le nom du village/quartier de ville qui abrite le centre/lycée d'Enseignement Technique agricole le plus proche, la distance à parcourir pour s'y rendre et transcrire les données dans l'espace (en lettres capitales) et grilles réservés à cet effet

506.7 Existence de Centre de Formation des Artisans : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des centres de formation des artisans. Encercler le code et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

506.7.1 à 506.7.3 Si la réponse est oui, demander et transcrire le nom (en lettres capitales) et le statut du centre de formation des artisans. Prendre les coordonnées géographiques en UTM et les inscrire dans les grilles réservées à cet effet.

506.7.4 à 506.7.5 Si la réponse est non, demander le nom du village/Quartier de ville qui abrite le centre de formation des artisans le plus proche, la distance à parcourir pour s'y rendre et transcrire les données dans l'espace (en lettres capitales) et grilles réservés à cet effet.

506.8 Existence de Centre de Promotion Rurale : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des centres de promotion rurale. Encercler le code de la réponse et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

506.8.1 à 506.8.3 Si la réponse est oui, demander et transcrire le nom (en lettres capitales) et le statut du Centre de Promotion Rurale. Prendre les coordonnées géographiques en UTM et les inscrire dans les grilles réservées à cet effet.

506.8.4 à 506.8.5 Si la réponse est non, demander le nom du village/quartier de ville qui abrite le Centre de promotion rurale le plus proche, la distance à parcourir pour s'y rendre et transcrire les données dans l'espace (en lettres capitales) et grilles réservés à cet effet.

506.9 Existence de Centre d'Enseignement Supérieur : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville un Centre d'Enseignement Supérieur. Encercler le code et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

506.9.1 à 506.9.3 Si la réponse est **oui**, demander et transcrire le nom (en lettres capitales) et le statut d'enseignement supérieur. Prendre les coordonnées géographiques en UTM et les inscrire dans les grilles réservées à cet effet.

506.9.4 à 506.9.5 Si la réponse est **non**, demander le nom du village/quartier de ville qui abrite le Centre d'Enseignement Supérieur le plus proche, la distance à parcourir pour

s'y rendre et transcrire les données dans l'espace (en lettres capitales) et grilles réservés à cet effet.

506.10 Existence de Centre d'Alphabétisation : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville un centre d'alphabétisation. Encercler le code et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

506.10.1 à 506.10.3 Si la réponse est oui, demander et transcrire le nom (en lettres capitales) et le statut du centre d'alphabétisation. Prendre les coordonnées géographiques en UTM et les inscrire dans les grilles réservées à cet effet.

506.10.4 à 506.10.5 Si la réponse est non, demander le nom du village/quartier de ville qui abrite le centre d'alphabétisation le plus proche, la distance à parcourir pour s'y rendre et transcrire les données dans l'espace (en lettres capitales) et grilles réservés à cet effet.

506.11 Existence de Centre de Formation en Football : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville un centre de formation en football. Encercler le code et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

506.11.1 à 506.11.3 Si la réponse est oui, demander et transcrire le nom (en lettres capitales) et le statut du Centre de Formation en Football. Prendre les coordonnées géographiques en UTM et les inscrire dans les grilles réservées à cet effet.

506.11.4 à 506.11.5 Si la réponse est non, demander le nom du village/quartier de ville qui abrite le Centre de Formation en Football le plus proche, la distance à parcourir pour s'y rendre et transcrire les données dans l'espace (en lettres capitales) et grilles réservés à cet effet.

506.12 Existence de Centre de Formation des Handicapés : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des Centres de Formation des Handicapés. Encercler le code et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

506.12.1 à 506.12.3 Si la réponse est oui, demander et transcrire le nom (en lettres capitales) et le statut du Centre de Formation des Handicapés. Prendre les coordonnées géographiques en UTM et les inscrire dans les grilles réservées à cet effet.

506.12.4 à 506.12.5 Si la réponse est non, demander le nom du village/quartier de ville qui abrite le Centre de Formation des Handicapés le plus proche, la distance à parcourir pour s'y rendre et transcrire les données dans l'espace (en lettres capitales) et grilles réservés à cet effet ;

507 INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

507.1 Existence d'embarcadère/débarcadère dans le village : Demander dans les villages lacustres, s'il existe des embarcadères/débarcadères. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

507.1.1 à 507.1.2 Si la réponse est oui, demander le nom et prendre les coordonnées géographiques au GPS en UTM de chacun d'eux et le transcrire dans les espaces en lettres capitales) et grilles réservés à cet effet.

507.2 Existence de gares routières moto/auto dans le village/quartier de ville : demander s'il existe dans le village/quartier de ville des gares routières pour les véhicules à deux et à quatre roues. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

507.2.1 à 507.2.2 Si la réponse est oui, demander le nom et prendre les coordonnées géographiques au GPS en UTM de chacune d'elles et les transcrire dans les espaces (en lettres capitales) et grilles réservés à cet effet.

507.3 Existence de gares ferroviaires : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des gares ferroviaires. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

507.3.1 à 507.3.2 Si la réponse est oui, demander le nom et prendre les coordonnées géographiques de la gare au GPS en UTM et les transcrire dans les espaces (en lettres capitales) et grilles réservés à cet effet.

507.4 Existence d'aérogare (aéroport ou aérodrome) : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville une aérogare. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

507.4.1 à 507.4.2 Si la réponse est oui, demander le nom et prendre les coordonnées géographiques au GPS en UTM de l'aérogare et les transcrire dans l'espace (en lettres capitales) et grilles réservés à cet effet.

508 INFRASTRUCTURES CULTURELLES, SPORTIVES

508.1 Existence d'infrastructures culturelles : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des infrastructures culturelles. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

508.1.1 à 508.1.2 Si la réponse est oui, demander lesquelles et inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille. Prendre les coordonnées géographiques au GPS en UTM de chacune d'elles et les transcrire dans les grilles réservées à cet effet.

508.2 Existence d'infrastructures sportives : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des infrastructures sportives. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

508.2.1 à 508.2.3 Si la réponse est oui, demander lesquelles, transcrire leur nom (en lettres capitales) et porter le code correspondant au type d'infrastructure dans les espaces et grilles prévus à cet effet. Prendre les coordonnées géographiques au GPS en UTM de chacune d'elles et les transcrire dans les grilles réservées à cet effet.

509 INFRASTRUCTURES DE TOURISME ET D'HOTELLERIE

509.1 Existence d'infrastructures d'accueil : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des infrastructures d'accueil. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

509.1.1 à 509.1.3 Si la réponse est oui, demander les infrastructures d'accueil existantes, et inscrire le code correspondant à la réponse. Transcrire les noms des infrastructures d'accueil en lettres capitales, dans l'espace prévu à cet effet.

Prendre les coordonnées géographiques au GPS en UTM de l'infrastructure et le transcrire dans les grilles réservées à cet effet.

509.1.4 à 509.1.5 Si la réponse est **non**, demander le nom du village/quartier de ville le plus proche où ces infrastructures existent et la distance pour s'y rendre. Transcrire les réponses dans l'espace (en lettres capitales) et grilles réservés à cet effet.

509.2 Existence de sites touristiques : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville de sites touristiques. Encercler le code correspondant à la réponse obtenue et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

Si la réponse est **non**, aller directement à la question **510**.

509.2.1 à 509.2.2 Si la réponse est **oui**, demander lesquels, transcrire leur nom (en lettres capitales) et porter le code correspondant au site dans la grille prévue à cet effet. Prendre les coordonnées géographiques au GPS en UTM de chacun d'eux et les transcrire dans les grilles réservées à cet effet.

510 INFRASTRUCTURES ADMINISTRATIVES

510.1 Existence d'infrastructures administratives : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des infrastructures administratives (CARDER, SCDA, Mairie, Arrondissement, Poste de Police, SBEE, SONEB, Direction Départementale, OPT, Recette perception, etc.). Encercler le code correspondant et le transcrire dans la grille réservée à cet effet. Si la réponse est **non**, aller directement à la question **601**.

510.2 Si la réponse est **oui**, demander le nom et le transcrire dans l'espace réservé à cet effet et porter le code correspondant à l'infrastructure dans la grille.

510.3 Pour chacune des infrastructures, prendre les coordonnées géographiques au GPS en UTM et les transcrire dans les grilles réservées à cet effet.

● ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LE VILLAGE

601 Principales activités économiques menées dans le village/quartier de ville : Demander les principales activités économiques que les habitants du village mènent. Inscrire dans la grille, le code correspondant à la réponse obtenue.

602 Si oui, pour l'agriculture (production végétale) **à la question 601**, poser les questions 602.1 à 602.3 et continuer avec la question 603. Sinon, aller directement à la question 603.

602.1 Périodes d'activités : Demander le nombre de saisons de cultures qui existent dans le village et l'inscrire dans la grille réservée à cet effet.

602.2 Périodes d'activité par saison (mois en lettres) : Demander pour chaque saison les périodes (début et fin) d'activité et transcrire la réponse (en lettres capitales) dans l'espace réservé à cet effet.

NB : Les cases sont réservées pour la codification ; ne rien écrire dedans.

Exemple : Saison 1 :Mois début MAI Mois fin OCTOBRE

602.3 Principales difficultés liées à la production végétale dans le village/quartier de ville : Demander les difficultés liées à la production végétale dans le village/quartier de ville. Inscrire le code correspondant à la réponse obtenue dans la grille. *Eviter surtout de citer à la place des enquêtés, les différentes modalités : Laisser la latitude aux participants de citer puis les orienter si nécessaire.*

603 Si oui, pour l'élevage à la question 601, poser les questions 603.1 à 603.4 et continuer avec la question 604. Sinon, aller directement à la question 604.

603.1 Espèces animales élevées dans le village/quartier de ville : Demander les espèces animales couramment élevées dans le village. Inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille.

603.2 Les systèmes d'élevage des ruminants pratiqués dans le village/quartier de ville : Demander le système d'élevage des ruminants pratiqués dans le village. Inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille.

603.3 Transhumance : Demander si le village/quartier de ville accueille des transhumants à des moments donnés. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille prévue à cet effet.

- 603.3.1 Site d'accueil** : Si oui, demander si le village/quartier de ville a des sites d'accueil. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille prévue à cet effet.
- 603.3.2 Période de transhumance** : Demander les périodes (début et fin) de transhumance et transcrire le mois (en lettres capitales) et dans l'espace réservé et le code dans les grilles prévues à cet effet.
- 603.4 Principales difficultés liées à l'élevage dans le village/quartier de ville** : Demander les principales difficultés liées à l'élevage dans le village. Inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille en face. *(Eviter surtout de citer à la place des enquêtés, les différentes modalités : laisser la latitude aux participants de citer puis les orienter si nécessaire).*
- 604 Si oui, pour la pêche à la question 601**, poser les questions 604.1 à 604.2 et continuer avec la question 605. Sinon, aller directement à la question 605.
- 604.1 Périodes d'ouverture de pêche** (mois début à mois fin) : Demander les périodes d'ouverture de pêche et les inscrire en lettres capitales à l'emplacement réservé, et le code du mois dans les grilles.
- 604.2 Principales difficultés liées à la pêche dans le village/quartier de ville** : Demander les principales difficultés que rencontrent les pêcheurs dans le village/quartier de ville. Inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille prévue à cet effet. *(Eviter surtout de citer à la place de l'enquêté, les différentes modalités : laisser la latitude aux participants de citer puis les orienter si nécessaire)*
- 605 Si oui pour l'aquaculture à la question 601**, poser les questions 605.1 à 605.2 et continuer avec la question 606. Sinon, aller directement à la question 606.
- 605.1 Espèces élevées dans le village/quartier de ville** : Demander les espèces de poissons élevées dans le village/quartier de ville. Inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille prévue à cet effet.
- 605.2 Principales difficultés liées à l'aquaculture** : Demander les principales difficultés que rencontrent les aquaculteurs dans le village/quartier de ville. Inscrire le code

correspondant à la réponse dans la grille prévue à cet effet. (*Eviter surtout de citer à la place des enquêtés, les différentes modalités : laisser la latitude aux participants de citer puis les orienter si nécessaire*).

606 Si oui pour horticulture à la question 601, poser les questions 606.1 à 606.2 et continuer avec la question 607. Sinon, aller directement à la question 607

606.1 Site de production horticole : Demander les sites de production horticole (culture des jardins) dans le village/quartier de ville. Inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille.

606.2 Principales difficultés liées à la production horticole : Demander les principales difficultés que rencontrent les horticulteurs dans le village/quartier de ville. Inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille prévue à cet effet. (*Eviter de citer à la place des enquêtés, les différentes modalités : laisser la latitude aux participants de citer puis les orienter si nécessaire*).

607 Si oui pour la chasse à la question 601, poser les questions 607.1 à 607.4 et continuer avec la question 608. Sinon, aller directement à la question 608.

607.1 Gibiers qu'on chasse dans le village/quartier de ville : Demander les gibiers les plus chassés dans le village/quartier de ville. Inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille prévue à cet effet.

607.2 Période d'ouverture de la chasse (mois début à mois fin) : Demander la ou les période(s) d'ouverture de chasse et les inscrire en lettres capitales à l'emplacement réservé ; inscrire le code du mois dans les grilles en face.

607.3 Engins utilisés : Demander les engins de chasse utilisés dans le village/quartier de ville. Inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille réservée.

607.4 Principales difficultés liées à la chasse : Demander les principales difficultés liées à la chasse dans le village/quartier de ville. Inscrire le code de la réponse dans la grille réservée. (*Eviter de citer à la place des enquêtés, les différentes modalités : laisser la latitude aux participants de citer puis les orienter si nécessaire*).

608 *Si oui, pour la transformation de produits agricoles à la question 601*, poser les questions 608.1 à 608.2 et continuer avec la question 609. Sinon, aller directement à la question 609.

608.1 Produits transformés : Demander les cinq principaux produits agricoles transformés (par ordre d'importance) dans le village/quartier de ville et inscrire leur nom en lettres capitales dans les espaces prévus à cet effet.

NB : Ne rien écrire dans les cases en face.

608.2 Principales difficultés liées à la transformation : Demander les difficultés liées à la transformation des produits agricoles. Inscrire le code de la réponse dans la grille réservée à cet effet. (*Eviter de citer à la place de l'enquêté, les différentes modalités : laisser la latitude aux participants de citer puis les orienter si nécessaire*)

609 *Si oui pour le commerce à la question 601*, poser les questions 609.1 à 609.2 et continuer avec la question 610. Sinon, aller directement à la question 610.

609.1 Produits commercialisés : Demander les cinq principaux produits commercialisés (par ordre d'importance) dans le village/quartier de ville et inscrire leur nom en lettres capitales dans les espaces prévus à cet effet. (Ne rien écrire dans les cases).

609.2 Principales difficultés liées au commerce : Demander les difficultés liées au commerce. Inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille réservée à cet effet. (*Eviter de citer à la place des enquêtés, les différentes modalités : laisser la latitude aux participants de citer puis les orienter si nécessaire*).

610 *Si oui pour l'artisanat à la question 601*, poser les questions 610.1 à 610.2 et continuer avec la question 611. Sinon, aller directement à la question 611.

610.1 Principaux métiers de l'artisanat : Demander les cinq (5) principaux métiers manuels (exemples : menuiserie, tapisserie, coutures, poterie...) des habitants du village/quartier de ville en dehors des activités agricoles et inscrire leur nom en lettres capitales dans les espaces prévus à cet effet. *Ne rien écrire dans les cases en face.*

610.2 Principales difficultés liées à l'artisanat : Demander les difficultés liées aux métiers des artisans du village/quartier de ville. Inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille réservée à cet effet. *(Eviter de citer à la place des enquêtés, les différentes modalités : laisser la latitude aux participants de citer puis les orienter si nécessaire).*

611 Si exploitation de bois à la question 601, demander le type d'exploitation : bois de feu, bois d'œuvre et charbon de bois (questions 611.1, 611.2 et 611.3) ; Si non aller directement à la question 612.

611.1 Si exploitation de bois de feu (bois de chauffage) à la question 611, poser les questions 611.1.1 à 611.1.2 et continuer avec la question 611.2. Sinon, aller directement à la question 611.2.

611.1.1 Principales essences exploitées : Demander les principales essences exploitées. Inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille prévue à cet effet. *(Eviter de citer à la place des enquêtés, les différentes modalités : laisser la latitude aux participants de citer puis les orienter si nécessaire).*

611.1.2 Principales difficultés liées à l'exploitation du bois de feu : Demander les difficultés liées à l'exploitation de bois de feu. Inscrire le code correspondant à réponse dans la grille prévue à cet effet. *(Eviter de citer à la place des enquêtés, les différentes modalités : laisser la latitude aux participants de citer puis les orienter si nécessaire).*

611.2 Si oui pour exploitation du bois d'œuvre à la question 611, poser les questions 611.2.1 à 611.2.2 et continuer avec la question 611.3. Sinon, aller directement à la question 611.3.

611.2.1 Principales essences exploitées : Demander les principales essences exploitées. Inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille prévue à cet effet. *(Eviter de citer à la place des enquêtés, les différentes modalités : laisser la latitude aux participants de citer puis les orienter si nécessaire).*

611.2.2 Principales difficultés liées à l'exploitation du bois d'œuvre: Demander les principales difficultés liées à l'exploitation de bois d'œuvre. Inscrire le code de la réponse dans la grille réservée à cet effet. *(Eviter de citer à la place des enquêtés, les*

différentes modalités : laisser la latitude aux participants de citer puis les orienter si nécessaire).

611.3 Si oui pour production de charbon de bois à la question 611, poser les questions 611.3.1 à 611.3.2 et continuer avec la question 612 Sinon, aller directement à la question 612.

611.3.1 Principales essences : Demander les principales essences généralement exploitées. Inscrire le code de la réponse dans la grille réservée à cet effet. *(Eviter de citer à la place des enquêtés, les différentes modalités : laisser la latitude aux participants de citer puis les orienter si nécessaire).*

611.3.2 Principales difficultés liées à l'exploitation du charbon de bois: Demander les difficultés liées à l'exploitation de charbon de bois. Inscrire le code de la réponse dans la grille réservée à cet effet. *(Eviter de citer à la place des enquêtés, les différentes modalités : laisser la latitude aux participants de citer puis les orienter si nécessaire).*

612 Essence forestières en voie de disparition : Demander les essences forestières recherchées (pour le bois de feu, bois d'œuvre, charbon) qui deviennent rares dans le village/quartier de ville. Inscrire le code de la réponse dans la grille réservée à cet effet. *(Eviter de citer à la place des enquêtés, les différentes modalités : laisser la latitude aux participants de citer puis les orienter si nécessaire).*

613 Essence forestières ayant disparu du village/quartier de ville : Demander les essences forestières qui ont disparu du village/quartier de ville. Inscrire le code de la réponse dans la grille réservée à cet effet. *(Eviter de citer à la place des enquêtés, les différentes modalités : laisser la latitude aux participants de citer puis les orienter si nécessaire).*

614 Si oui pour l'exploitation des carrières à la question 601: Demander les carrières exploitées dans le village /Quartier de ville. Inscrire le code de la réponse dans la

grille réservée à cet effet. *(Eviter de citer à la place des enquêtés, les différentes modalités : laisser la latitude aux participants de citer puis les orienter si nécessaire).*

615 Si oui pour service de transport poser les questions 615.1 à 615.2 et continuer avec la question 616 ; Sinon, aller directement à la question 616.

615.1 Type de service de transport : Demander les services de transport rendus dans le village/quartier de ville. Inscrire le code de la réponse dans la grille réservée à cet effet. *(Eviter de citer à la place des enquêtés, les différentes modalités : laisser la latitude aux participants de citer puis les orienter si nécessaire).*

615.2 Principales difficultés liées au service de transport : Demander les principales difficultés liées au service du transport de personnes et des biens dans le village/quartier de ville. Inscrire le code de la réponse dans la grille réservée à cet effet. *(Eviter de citer à la place des enquêtés, les différentes modalités : laisser la latitude aux participants de citer puis les orienter si nécessaire).*

616 Si autres activités économiques : les inscrire dans les espaces prévus. Ne rien écrire dans les cases en face.

● SERVICE/STRUCTURES

701 Groupements, coopératives et associations des producteurs

701.1 Existence de groupements, coopératives et associations des producteurs dans le village/quartier de ville : Demander s'il existe des groupements, des coopératives et des associations de producteurs dans le village/quartier de ville. Inscrire le code de la réponse dans la grille réservée à cet effet. *(Eviter de citer à la place des enquêtés, les différentes modalités : laisser la latitude aux participants de citer puis les orienter si nécessaire).*

701.2 Existence d'organisations communautaires de règlement des conflits : Demander s'il existe des organisations communautaires de règlement des conflits dans le village/quartier de ville. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

701.3 Si oui, demander les acteurs impliqués puis Inscrire le code de la réponse dans la grille réservée à cet effet.

702 Accompagnement des producteurs :

702.1 Existence de conseillers et de vulgarisateurs agricoles : Demander si les producteurs du village/quartier de ville bénéficient de l'appui des conseillers ou des vulgarisateurs agricoles. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

702.1.1 Si la réponse est oui, demander le statut de l'agent. Inscrire le code de la réponse dans la grille réservée à cet effet.

702.1.2 à 702.1.3 Si la réponse est non, demander le nom du village/quartier de ville qui abrite le centre de vulgarisation agricole le plus proche et la distance à parcourir pour se rendre à ce centre. Inscrire les réponses dans l'espace (en lettres capitales) et grilles réservés à cet effet. *Ne rien écrire dans les cases en face de 702.1.2*

702.2 Couverture du village/quartier de ville par les services vétérinaires : Demander si les éleveurs du village bénéficient du service vétérinaire. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille réservée à cet effet.

702.2.1 Si la réponse est oui, demander le statut de l'agent, puis inscrire le code de la réponse dans la grille réservée à cet effet.

702.2.2 à 702.2.3 Si la réponse est non, demander le nom du village/quartier de ville qui abrite le service vétérinaire le plus proche et la distance à parcourir pour s'y rendre. Inscrire les réponses dans l'espace (en lettres capitales) et grilles réservées à cet effet.

N.B : Ne rien écrire dans les cases en face de 702.2.2

702.3 Existence de structure de fourniture d'intrant agricole dans le village/quartier de ville : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville des structures de fourniture d'intrants agricoles. Encercler le code correspondant à la réponse et le porter dans la grille.

702.3.1 Si la réponse est oui, demander le statut des structures et inscrire le code de la réponse dans la grille réservée à cet effet.

702.3.2 à 702.3.3 Si la réponse est non, demander le nom du village/quartier de ville qui abrite le point d'approvisionnement en intrants le plus proche et la distance à parcourir pour s'y rendre. Inscrire les réponses dans l'espace (en lettres capitales) et grilles réservées à cet effet.

N.B : Ne rien écrire dans les cases en face de 702.3.2

702.4 Accès aux crédits des producteurs du village/quartier de ville : Demander s'il existe dans le village/Quartier de ville des structures d'octroi de crédit aux producteurs. Encercler le code correspondant à la réponse et le porter dans la grille.

702.4.1 Si la réponse est oui, demander les types de crédit offert aux producteurs et inscrire le code de la réponse dans la grille réservée à cet effet.

703 Approvisionnement en eau de boisson

703.1 Existence d'une source d'approvisionnement en eau potable : Demander s'il existe dans le village/quartier de ville une source d'approvisionnement en eau potable. Encercler le code correspondant à la réponse et le porter dans la grille.

703.1.1 Si la réponse est oui, Préciser les sources : Demander les sources d'approvisionnement en eau potable dans le village/quartier de ville et inscrire le code de la réponse dans la grille réservée à cet effet.

703.1.2 à 703.1.3 Si la réponse est non, demander le nom du village/quartier de ville qui abrite la source d'eau potable la plus proche et la distance (en km) pour s'y rendre. Inscrire les réponses dans l'espace (en lettres capitales) et grilles prévus à cet effet.

N.B : Ne rien écrire dans les cases en face de 703.1.2

703.1.4 Accès facile à l'eau potable : Demander si les habitants du village/quartier de ville ont un accès facile à l'eau potable. Encercler le code correspondant à la réponse et le porter dans la grille.

703.1.5 Difficultés d'accès aux sources : Si l'accès à la source d'eau potable n'est pas facile, demander les difficultés. Porter pour chaque source d'approvisionnement, le

code correspondant à la réponse dans la grille prévue à cet effet. Procéder alors à l'administration des questions colonne par colonne.

NB : Ne rien écrire dans les cellules hachurées

703.2 Autres sources d'eau de boisson existantes dans le village/quartier de ville :

Demander les autres sources d'approvisionnement en eau du village/quartier de ville et inscrire le code de la réponse dans la grille réservée à cet effet.

703.3 Existence de systèmes d'irrigation : Demander s'il existe dans le village/Quartier de ville des systèmes d'irrigation (procédure par laquelle l'eau est amenée d'un point d'eau par des canaux et retenue par des diguettes sur une exploitation). Encercler le code correspondant à la réponse et le porter dans la grille.

703.4 Si la réponse est oui, demander une estimation de la superficie totale irriguée dans le village/quartier de ville et l'écrire dans la grille indiquée.

704 Electricité

704.1 Le village/quartier de ville est-il alimenté en électricité ? : Demander si le village/quartier de ville est alimenté en électricité. Encercler le code correspondant à la réponse et le porter dans la grille.

704.2 Si la réponse est oui, demander la source d'énergie et inscrire le code de la réponse dans la grille réservée à cet effet.

704.3 Durée de fourniture de l'énergie électrique : Demander la durée d'alimentation par jour et le transcrire dans la grille prévue à cet effet.

705 Communication

705.1 Couverture en réseaux GSM

705.1.1 Niveau de couverture du village/quartier de ville par les réseaux GSM: Demander le niveau de couverture du village/quartier de ville par les réseaux GSM (téléphones portables). Le village est :

- totalement couvert par un réseau GSM si on peut appeler et recevoir des appels téléphoniques en tout lieu et à tout moment ;

- partiellement couvert si on peut appeler et recevoir des appels téléphoniques par endroit ou dans des zones spécifiques ;
- pas du tout couvert (sans réseau) si on ne peut ni appeler ni recevoir des appels téléphoniques.

Encercler le code correspondant à la réponse obtenue et le transcrire dans la grille.

705.1.2 Niveau de couverture de chaque réseau GSM dans le village/quartier de ville :

Pour chaque réseau, demander le niveau de couverture dans le village/quartier de ville et inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille prévue à cet effet.

705.1.3 Parmi ces réseaux, lesquels sont stables ? : Demander les réseaux qui marchent en permanence. Inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille prévue à cet effet.

705.2 Cybercafé

705.2.1 Existence de Cybercafé fonctionnel : Demander s'il existe des cybercafés fonctionnels dans le village/quartier de ville. Encercler le code correspondant à la réponse et le transcrire dans la grille.

705.2.2 Si la réponse est oui, demander le prix moyen de la connexion par heure en FCFA. Transcrire la réponse dans les grilles prévues à cet effet.

705.2.3 à 705.2.3 Si la réponse est non, demander le nom du village/quartier de ville qui abrite le cybercafé fonctionnel le plus proche et la distance (en km) pour s'y rendre. Inscrire les réponses dans l'espace (en lettres capitales) et grille prévus à cet effet.

705.3 Couverture radiophonique

705.3.1 Demander si le village/quartier de ville est couvert par des stations radio. Encercler le code correspondant à la réponse et le porter dans la grille.

705.3.2 Si la réponse est oui, demander les noms des principales stations nationales (radios) captées. Les transcrire en lettres capitales dans les espaces prévus à cet effet.

NB : Ne rien inscrire dans les cases en face des noms des stations de radio.

705.4 Couverture télévisuelle

705.4.1 Demander si le village/quartier de ville est couvert par des chaînes de télévision. Encercler le code correspondant à la réponse et le porter dans la grille.

705.4.2 Si la réponse est oui, demander les chaînes nationales captées et inscrire le code correspondant à la réponse dans la grille prévue à cet effet.

705.5 Existence d'un bureau de poste

705.5.1 Demander s'il existe dans le village/quartier de ville un bureau de poste. Encercler le code correspondant à la réponse et le porter dans la grille.

705.5.2 à 705.5.3 Si la réponse est non demander le nom du village/quartier de ville le plus proche abritant un bureau de poste et la distance (en km) pour s'y rendre. Inscrire les réponses dans l'espace (en lettres capitales) et grille prévus à cet effet.

● EXISTENCE ET APPRECIATION DES PROGRAMMES/PROJETS ET ONG

801 Demander s'il existe dans le village/quartier de ville un projet/programme de développement étant intervenu ces 5 dernières années ou en cours d'intervention. Encercler le code correspondant à la réponse et le porter dans la grille.

Si la réponse est oui,

801.1 à 801.6 : Procéder au remplissage du tableau qui suit en demandant pour chaque projet/programme intervenant dans le village/quartier de ville, le titre, la situation, le domaine d'intervention du projet/programme, les réalisations faites dans le village/quartier de ville, l'année de réalisation et l'appréciation faite de ces réalisations. Porter les éléments de réponses obtenus dans les espaces (en lettres capitales) et grilles prévus.

802 Demander s'il existe des ONG étant intervenues ces 5 dernières années ou en cours d'intervention dans le village/quartier de ville. Encercler le code correspondant à la réponse et le porter dans la grille.

Si la réponse est oui,

802.1 à 902.7- Procéder au remplissage du tableau suivant en demandant pour chaque ONG du village/quartier de ville, le nom, le siège, le domaine d'intervention, la période

d'intervention (année du début et année de fin), les réalisations, l'année des réalisations, et l'appréciation faite des réalisations de l'ONG par les bénéficiaires.

NB: - Lorsque l'ONG continue d'intervenir dans le village, mettre /_9/_9/_9/_9_/ pour l'année de fin d'intervention de l'ONG.

4.2- QUESTIONNAIRE DENOMBREMENT DES MENAGES AGRICOLES ET PARA AGRICOLES

Le questionnaire dénombrement des ménages agricoles et para agricoles ou module de base est composé de dix (10) grandes parties portant sur :

- les généralités ;
- les informations socio-démographiques et économiques ;
- les infrastructures et équipements ;
- l'emploi ;
- le foncier ;
- les réalisations de cultures ;
- l'élevage ;
- l'aquaculture ;

- la pêche ;
- l'apiculture.

Par ailleurs, les instructions ci-après doivent être rigoureusement observées pour le remplissage du questionnaire du module de base.

Instructions générales : Le questionnaire dénombrement des ménages agricoles et para agricoles se remplit ZD par ZD. C'est pourquoi avant de démarrer son remplissage, l'équipe de travail (le contrôleur et ses enquêteurs) doit procéder à la reconnaissance des ZD au niveau du village/quartier de ville (voir la méthodologie conçue à cet effet).

Cette opération de reconnaissance des ZD a uniquement pour but de définir l'itinéraire à suivre dans les ZD ; ce qui permettra au contrôleur de retrouver facilement les enquêteurs.

NB : *Ne pas utiliser le questionnaire entamé dans une ZD pour une autre ZD.*

Questionnaire N° : Ce numéro se compose de quatre parties :

- la première partie porte sur le numéro du questionnaire qui est continu à l'intérieur de la ZD,
- la deuxième partie porte sur le nombre total de questionnaires remplis dans la ZD,
- la troisième partie concerne le rang de la ZD dans le village/quartier de ville,
- la quatrième partie porte sur le nombre total de ZD dans le village/quartier de ville.

Exemple :

N° 0 0 0 1 / 0 1 2 5 / 2 / 2
N° quest Nbre quest ZD Rang ZD Nb ZD

quest =questionnaire

C'est le 1^{er} questionnaire sur les 125 remplis dans la 2^{ème} ZD sur les 2 ZD identifiées dans le village/quartier de ville.

NB : **1** - *La numérotation de la deuxième partie se fera après le dénombrement de tous les ménages agricoles et para agricoles de la ZD.*

2 - *La numérotation de la quatre partie relative au nombre de questionnaires utilisés dans le village/quartier de ville se fera après avoir terminé le recensement de tous les ménages du village/quartier de ville.*

1. LOCALISATION

Les lignes en trait plein porteront des noms et les codes (mis à la disposition de l'équipe d'enquêteurs) seront inscrits dans les grilles en face.

Par ailleurs, il s'agira ici (de 101 à 109) de reporter, sans se tromper, les informations relatives à la localisation et contenues dans la fiche d'énumération.

101 Département : Incrire en lettres capitales le nom de département dont dépend le village dans lequel vous êtes.

Exemple : DEPARTEMENT : ATACORA . | 0 | 2 |

102 Commune : Incrire en lettres capitales (en majuscule) le nom de la Commune.

Exemple : Commune : NATITINGOU . | 0 | 6 |

103 Arrondissement : Incrire en lettres capitales (en majuscule) le nom de l'arrondissement.

Exemple : Arrondissement : PERMA . | 0 | 5 |

104.1 Village/quartier de ville (ancienne appellation): Incrire en lettres capitales (en majuscule) l'ancien nom usuel du village/quartier de ville.

104.2 Village/quartier de ville (nouvelle appellation) : Incrire en lettres capitales (en majuscule) le nouveau nom usuel du village/quartier de ville.

Exemple : Village/Quartier de ville (ancienne appellation) : KOUETENA . | 0 | 4 |

Village/Quartier de ville (nouvelle appellation): KOUETENA . | 0 | 4 |

105 Milieu de résidence : Encercler le code correspondant au milieu de résidence.

Exemple : MILIEU DE RESIDENCE : 1=Milieu urbain (2) Milieu rural..... | 2 |

106 Numéro de la ZD : Reporter dans les grilles, le numéro de la ZD contenu dans le cahier d'énumération.

On commencera par la ZD du chef du village.

107 Localité/hameau : Très souvent, un village/quartier de ville est constitué de hameaux et/ou de localités. Lorsque vous travaillez dans l'une de ces localités du village, demander son nom et l'inscrire en lettres capitales sur la ligne prévue à cet effet.

- 108 Numéro du ménage dans la ZD :** Reporter le numéro du ménage dans la ZD, contenu dans la fiche d'énumération (**voir colonne 3 du tableau de dénombrement des ménages de la ZD**).
- 109 N° case du Chef de Ménage (CM) :** Reporter le numéro de la case du chef de ménage dans la ZD, contenu dans la fiche d'énumération (**voir colonne 7 du tableau de dénombrement des ménages de la ZD**).
- 110: Nombre de cases occupées par le ménage :** Il s'agit de demander au chef de ménage les cases occupées par les membres du ménage et porter le nombre dans les grilles réservées à cet effet.
- 111 :** Coordonnées de la case du CM ; Avec le GPS, l'agent enquêteur se mettra devant la case du chef de ménage et prendra les coordonnées de la case qu'il inscrira dans les grilles prévues à cet effet.

2. CONTROLE

- 201 Date de l'interview :** L'agent enquêteur inscrit dans les grilles, le jour, le mois et l'année de remplissage du questionnaire. Au cas où le seul et même questionnaire serait rempli sur deux dates, il y inscrira la date de démarrage.
- 202 Nom, prénoms & signature de l'agent enquêteur :** L'agent recenseur devra écrire ses nom & prénoms en lettres capitales et son code.
- 203 Contact de l'enquêteur :** L'agent enquêteur inscrit dans les grilles, son numéro de téléphone.
- 204. à 210. Ces rubriques du contrôle ne concernent pas l'agent enquêteur. Il ne doit donc pas y toucher.**
- 204 Date de contrôle:** Le contrôleur écrit la date à laquelle il a effectué le contrôle.
- 205 Nom, prénoms et signature du contrôle :** Le contrôleur écrit ses nom & prénoms, et appose sa signature. De même, il inscrit son code sur la ligne prévue à cet effet.

206 Contact du contrôleur : Le contrôleur inscrit dans les grilles, son numéro de téléphone.

207 Date de vérification avant saisie : Le vérificateur écrit la date à laquelle il a effectué la vérification.

208 Nom, prénoms et signature du vérificateur : le vérificateur écrit ses nom & prénoms et appose sa signature. De même, il inscrit son code sur la ligne prévue à cet effet.

209 Date de saisie : L'opérateur de saisie écrit la date à laquelle il a effectué la saisie.

210 Nom, prénoms et code de l'agent de saisie : L'opérateur de saisie écrit ses nom & prénoms et son code.

3. OBSERVATIONS

Ce point est destiné à recueillir les éventuelles observations faites lors du contrôle du questionnaire. Il ne concerne pas l'agent enquêteur qui par conséquent, ne doit rien y écrire.

4. INFORMATIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Le support des informations à collecter se renseigne ménage par ménage. Chaque questionnaire permet d'enregistrer les informations d'un ménage.

NB : *Aucune cellule ne doit être laissée vide. A la fin de l'entretien dans un ménage, il faut s'assurer que toutes les cellules sont remplies. (Même si c'est zéro (0) ou 2=Non).*

401 (401.1-401.2-401.3) Nom, prénoms et surnom du chef de ménage : Demander et écrire lisiblement en lettres capitales le nom et les prénoms du chef de ménage. Demander s'il a un surnom (un prénom par lequel tout le monde l'appelle dans le village/quartier de ville). S'il en a, l'écrire en lettres capitales.

402 Dans ce ménage, avez-vous un téléphone portable ? : Demander si lui (ou tout autre membre du ménage) dispose d'un téléphone portable et inscrire le code de la réponse correspondante.

403 Numéro de téléphone du chef de ménage ou d'un membre du ménage ou d'un voisin : Demander et inscrire dans les grilles réservées à cet effet, le numéro de téléphone

usuel du chef de ménage ou celui d'un autre membre du ménage ou celui d'un voisin si le chef n'en dispose pas.

404 Sexe du chef de ménage : Ecrire dans la grille le code 1 si c'est un homme et 2 si c'est une femme. Eviter de lui demander son sexe.

405 Age en années révolues : Demander l'âge du chef de ménage (CM). Vous devez obtenir l'âge d'un individu en années révolues, c'est-à-dire l'âge à son dernier anniversaire. Vous devez enregistrer un âge pour l'individu. Cette information peut s'obtenir suivant quatre possibilités à savoir :

- a. l'individu connaît son âge : si l'individu vous donne son âge, écrivez-le simplement dans les grilles prévues à cet effet ;
- b. l'individu ne connaît pas son âge, mais l'année de naissance, vous pourrez alors calculer son âge de la manière suivante : soustrayez l'année de naissance de l'année d'enquête ;
- c. l'individu ne connaît ni son âge ni l'année de naissance. Dans ce cas, vous devez essayer d'estimer son âge. L'approfondissement de la question des âges prend du temps et est parfois fastidieux. Cependant, il est important que vous preniez le temps d'essayer d'obtenir la meilleure information possible. Il y a plusieurs procédés pour trouver l'âge :

Demandez à l'individu l'âge qu'il avait quand il s'est marié ou quand il a eu son premier enfant et essayez alors d'estimer depuis combien de temps il est marié ou depuis combien de temps il a eu son premier enfant. Par exemple, s'il dit qu'il avait 19 ans quand il a eu son premier enfant et que cet enfant a maintenant 12 ans, il a probablement 31 ans.

Vous pouvez rapprocher son âge de celui de quelqu'un d'autre dans le ménage dont l'âge est connu de façon plus fiable.

Essayez de déterminer l'âge qu'il avait au moment d'un évènement important (guerre, inondation, séisme, changement de régime politique, etc.) et ajouter son âge à ce moment-là au nombre d'années qui se sont écoulées depuis l'évènement.

- d. il ne connaît pas son âge, et le fait d'insister n'apporte aucune aide. Si le fait d'insister n'apporte aucune aide à déterminer l'âge, il vous faudra estimer son âge. Souvenez-vous que cette estimation ne doit être faite qu'en dernier ressort, quand tous vos efforts pour approfondir la question de l'âge ont échoué.

NB : Si le chef de ménage a 99 ans et plus, on inscrit 99 ans.

406 Situation matrimoniale du chef de ménage (CM) : Demander au CM s'il est marié ou non. Si oui inscrire le code 2, si non demander s'il est célibataire, divorcé ou veuf (ve) et inscrire le code correspondant à sa situation matrimoniale.

407 Niveau d'instruction du chef de ménage : Demander au chef de ménage s'il a été à l'école.

Si la réponse est "oui", demander la dernière classe suivie. Remplir la grille en considérant les cas énoncés dans la cellule en face.

Si la réponse est "non", inscrire 0 dans la grille (aucun niveau).

Si le niveau d'instruction est autre que les cas énoncés, inscrire 6 dans la grille et préciser le niveau dans l'espace vide en haut de la grille.

408 Alphabétisation fonctionnelle du chef de ménage : Demander au chef de ménage s'il a suivi des cours d'alphabétisation. Si la réponse est "non", alors inscrire 2 dans la grille ; mais si la réponse est "oui", inscrire 1 dans la grille.

409 Formation professionnelle agricole : Demander au chef de ménage s'il a reçu une formation professionnelle agricole. Si la réponse est "oui", inscrire 1 dans la grille. Mais si la réponse est "non", alors inscrire 2 dans la grille.

Exemples de formation professionnelle reçue:

Sortie de CETA, Lycée Technique Agricole, Projet SONGHAI, FSA, EPAC, etc.

Taille du ménage

Il s'agit de recenser tous les membres du ménage, y compris le CM. Pour éviter toute omission, l'enquêteur procèdera au comptage des membres du ménage selon l'ordre suivant:

(i) il commence par compter le chef de ménage (CM) ; (ii) il continue avec la première

épouse, suivie de ses enfants non mariés vivant dans le ménage (demander le sexe et l'âge des enfants non mariés) ; (iii) il procède de la même façon pour les autres épouses du CM ; (iv) il poursuit le comptage avec les enfants mariés encore à charge, suivis de leurs propres épouses et enfants ; (v) il recense les parents du CM encore à charge (père, mère, cousins, cousines, etc.) ; (vi) il termine cet inventaire par les autres membres du ménage sans lien de parenté avec le CM. Cet inventaire se fera sur son brouillon en s'inspirant du tableau n°1 et selon le sexe. De façon pratique, l'agent enquêteur fera des traits dans les cellules du tableau, fera à la fin le total de chaque sous-colonne et portera les résultats dans les grilles réservées à cet effet, selon le sexe.

Remarque : Lorsqu'une femme est chef de ménage, il faut s'intéresser au nombre d'enfants en charge (hommes et femmes), les parents et autres personnes sans lien de parenté.

Tableau n°1 : Schéma pour recenser tous les membres du ménage y compris le CM

Membres	Homme					Femme				
	0 à 4 ans	5 à 14 ans	15 à 34 ans	35 à 64 ans	65 ans et plus	0 à 4 ans	5 à 14 ans	15 à 34 ans	35 à 64 ans	65 ans et plus
Chef de ménage (CM)										
Première épouse/ conjoint										
Enfants première épouse non mariés										
Deuxième épouse										
Enfants deuxième épouse non mariés										
Troisième épouse, etc.										
Enfants mariés à charge suivis de leurs propres enfants et épouses										
Parents à charge										
Autres membres sans lien de parenté avec le CM										
TOTAL										

410 Nombre de personnes de sexe masculin dans le ménage : Inscrire les résultats des sous-colonnes de la colonne "Homme" du tableau 1 ci-dessus dans les grilles réservées à cet effet.

411 Nombre de personnes de sexe féminin dans le ménage: Inscrire les résultats des sous-colonnes de la colonne "Femme" du tableau 1 ci-dessus dans les grilles réservées à cet effet.

412 Combien de membres du ménage âgés de 6 ans ou plus ont-ils travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière ? : Demander au chef de ménage le nombre de personnes du ménage âgées de 6 ans au moins qui ont travaillé pendant au moins 1 heure la semaine dernière. Inscrire dans la grille le code correspondant à la réponse.

413 Principal matériau au sol (*enregistrer l'observation*) : L'agent enquêteur essaiera lui-même de déterminer la réponse appropriée en observant le sol. Si la réponse obtenue par son observation n'est pas claire, alors il posera la question au chef de ménage et inscrira le code de la réponse dans la grille prévue à cet effet

414 Principal matériau des murs extérieurs (*enregistrer l'observation*) : L'agent enquêteur essaiera lui-même de déterminer la réponse appropriée en observant les murs extérieurs. Si la réponse obtenue par son observation n'est pas claire, alors il posera la question au chef de ménage et inscrira le code de la réponse dans la grille prévue à cet effet

415 Quel type de combustible votre ménage utilise-t-il principalement pour cuisiner ? Demander au chef de ménage le type de combustible **souvent** utilisé par lui (ou tout autre membre du ménage) pour faire la cuisine et inscrire le code de la réponse dans la grille (*question avec réponse à choix unique*).

416 Quel type de toilettes les membres de votre ménage utilisent-ils habituellement ? : Demander au chef de ménage le type de toilette habituellement utilisé par lui (ou tout autre membre du ménage) et inscrire le code de la réponse dans la grille (*question avec réponse à choix unique*).

417 Dans ce ménage, avez-vous une télévision et un lecteur VCD/DVD ? : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) possède un poste téléviseur **et** un VCD/DVD dans le ménage (*question avec réponse à choix unique*).

- S'il n'y a dans le ménage que le VCD ou le DVD, alors inscrire le code 1 dans la grille ;
- Par contre, s'il n'y a que la télévision dans le ménage, inscrire le code 2 dans la grille ;
- Par ailleurs, inscrire le code 3 si les deux types d'appareil existent dans le ménage.

418 Dans ce ménage, avez-vous un poste radio ? : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) possède un poste radio et inscrire le code de la réponse dans la grille.

419 Est-ce qu'un membre de votre ménage possède une bicyclette, une motocyclette ou un scooter, ou une voiture ou une camionnette ? : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) possède **une motocyclette ou un scooter, ou une voiture ou une camionnette** et inscrire le code de la réponse dans la grille.

- S'il n'y a dans le ménage aucun des moyens de déplacement cités, inscrire le **code 1** dans la grille ;
- Par contre, si le ménage dispose d'une motocyclette ou d'un scooter, ou d'une voiture ou d'une camionnette, même avec la présence d'une bicyclette dans le ménage, inscrire le **code 3** dans la grille.

5. Activités des membres du ménage

5.1 Production agricole

5.1.1 Y a-t-il un membre du ménage qui fait la production végétale ? : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) mène des activités de production végétale et inscrire le code de la réponse dans la grille.

5.1.2 Y a-t-il un membre du ménage qui fait la production animale ? : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) mène des activités de production animale et inscrire le code de la réponse dans la grille.

5.1.3 Y a-t-il un membre du ménage qui fait l'aquaculture ? : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) mène des activités de production aquacole et inscrire le code de la réponse dans la grille.

5.1.4 Y a-t-il un membre du ménage qui fait la pêche ? : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) mène des activités de pêche et inscrire le code de la réponse dans la grille.

5.2 Transformation des produits agricoles par ordre d'importance du revenu tiré:



Ici, il faut entendre par produit agricole, tout produit issu des productions végétale, animale, aquacole et de la pêche. Par ailleurs, il sera retenu au plus quatre principaux produits agricoles, faisant l'objet de transformation et procurant plus de revenus au ménage, par ordre d'importance.

5.2.1 Y-a-t-il un membre du ménage qui fait la transformation : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) mène des activités de transformation de produits agricoles et inscrire le code de la réponse dans la grille. Si la réponse est non, alors inscrire **2** dans la grille et aller à la **section 5.3**.

5.2.2 Nombre de produits transformés : Demander au chef de ménage le nombre de produits transformés **au cours de la campagne passée** par ordre d'importance du revenu tiré et inscrire la réponse dans la grille.

5.2.3 Produits transformés : Demander au chef de ménage le nom des produits transformés au cours de la campagne agricole passée et inscrire les codes dans les grilles.

5.2.4 Quantité de produit transformé (kg) : Demander au chef de ménage, pour chaque produit transformé au cours de la campagne agricole passée, la quantité transformée et l'inscrire dans la cellule réservée à cet effet.

5.2.5 Nombre de personnes concernées par la transformation dans le ménage : Demander au chef de ménage, pour chaque produit transformé au cours de la campagne agricole passée, le nombre de personnes du ménage de chaque sexe impliquées dans les activités de transformation et inscrire les réponses dans les grilles prévues à cet effet (**5.2.5.1 et 5.2.5.2**).

5.3 Commercialisation des produits agricoles par ordre d'importance suivant le revenu tiré:

Attention : Ici aussi, il faut entendre par produit agricole, tout produit issu des productions végétale, animale, aquacole et de la pêche. Par ailleurs, il sera retenu au plus quatre principaux produits agricoles, faisant l'objet de commercialisation et procurant plus de revenu au ménage, par ordre d'importance.

5.3.1 Y-a-t-il un membre du ménage qui fait la commercialisation ? : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) mène des activités de commercialisation de produits agricoles et inscrire le code de la réponse dans la grille. Si la réponse est non, alors inscrire **2** dans la grille et aller à la **section 5.4**

5.3.2 Nombre de produits commercialisés : Demander au chef de ménage le nombre de produits commercialisés **au cours de la campagne passée** par ordre d'importance du revenu tiré et inscrire la réponse dans la grille.

5.3.3 Produits commercialisés : Demander au chef de ménage le nom des produits commercialisés au cours de la campagne agricole passée et inscrire les codes dans les grilles.

5.3.4 Quantité de produit commercialisé (kg) : Demander au chef de ménage, pour chaque produit commercialisé au cours de la campagne agricole passée, la quantité commercialisée et l'inscrire dans la cellule réservée à cet effet.

5.3.5 Nombre de personnes concernées par la commercialisation dans le ménage : Demander au chef de ménage, pour chaque produit commercialisé au cours de la campagne agricole passée, le nombre de personnes du ménage de chaque sexe impliquées dans les activités de commercialisation et inscrire les réponses dans les grilles prévues à cet effet (**5.3.5.1 et 5.3.5.2**).

5.4 Autres activités de production économique des membres du ménage

5.4.1 Les membres du ménage mènent-ils d'autres activités économiques ? : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) mène d'autres activités en dehors des activités agricoles et para agricoles. Inscrire le code de la réponse dans la grille prévue à cet effet. Si la réponse est "non", alors inscrire le code **2** dans la grille et aller à la **section 6**.

5.4.2 Nombre d'activités hors activités agricoles et para agricoles: Demander au chef de ménage le nombre d'activités menées par lui (ou tout autre membre du ménage) en dehors des activités agricoles et para agricoles et inscrire la réponse dans la grille.

5.4.3 Activités de production économique autres que la production agricole menées par les membres du ménage : Demander au chef de ménage, le nom des quatre autres principales activités que lui (ou tout autre membre du ménage) mène en dehors des activités agricoles et para agricoles et inscrire les codes correspondant aux activités dans les grilles (5.4.3.1 ; 5.4.3.2 ; 5.4.3.3 ; 5.4.3.4).

6. Autres informations sur le ménage

6.1 Les membres du ménage ont-ils accès au crédit agricole ? : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) a accès au crédit agricole. Si la réponse est "oui", inscrire le code 1 dans la grille et lui demander ensuite le nombre d'hommes et de femmes du ménage bénéficiaires des crédits. Inscrire alors la réponse dans les grilles (6.1.1 et 6.1.2). Si la réponse est "non", inscrire le code 2 dans la grille et aller à la **question 6.3**.

6.2 Si oui à la question 6.1, préciser la source de financement : demander au chef de ménage la source de financement et inscrire le code dans la grille. S'il y a plusieurs institutions, inscrire un code par grille.

6.3 : Tenue de la comptabilité ou cahier de compte ou cahier journal : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) tient la comptabilité ou un cahier pour les activités de production, de transformation ou de commercialisation ; inscrire le code de la réponse dans la grille, selon que la personne chargée de cette activité est un homme ou une femme.

6.4 : Un membre du ménage appartient-il à une (des) organisation (s) professionnelle (s) agricole (s) ? : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) appartient à une ou à des organisations professionnelles agricoles et inscrire le code de la réponse dans la grille (6.4.1 et 6.4.2), selon que les personnes concernées sont des hommes ou des femmes.

Si la réponse est “**oui**”, demander le nombre d’OPA auxquelles appartiennent les hommes (6.4.1) et le nombre d’OPA auxquelles appartiennent les femmes (6.4.2) ; inscrire la réponse dans les grilles prévues à cet effet.

6.5 Si oui à la question 6.4, préciser le code des OPA dans les grilles ? : Demander au chef de ménage le nom de deux principales OPA auxquelles appartiennent les hommes et les femmes membres du ménage et inscrire le code de l’OPA dans les grilles.

7. Equipements et infrastructures agricoles

7.1 Nombre d’équipements agricoles : Demander au chef de ménage les différents équipements agricoles dont ils disposent et le nombre ; inscrire le nombre dans les grilles.

7.2 Nombre d’infrastructures agricoles : Demander au chef de ménage les différentes infrastructures agricoles dont ils disposent et le nombre ; inscrire le nombre dans les grilles



La réponse aux questions 5.1.1 (Production végétale, 5.1.2 (Production animale), 5.1.3 (Aquaculture), 5.1.4 (Pêche) détermine la poursuite ou non de l’administration des questions au chef de ménage.

En effet, s’il y a au moins un “oui” à l’une des quatre (04) questions suscitées, alors continuer l’administration des questions au chef de ménage jusqu’à la fin.

Par contre, si toutes les réponses sont “non” simultanément aux quatre (04) questions, alors passer au ménage suivant.

prévues à cet effet.

8. Type d’exploitant et nombre d’actifs agricoles du ménage

8.1 Type d’exploitant : Demander au chef de ménage si l’exploitation sur laquelle il se trouve ou qu’il gère lui appartient (*personne physique*), ou si elle appartient à un groupe de personnes physiques (*coopérative par exemple*), ou à une personne morale (*société par exemple*). Inscrire alors le code de la réponse dans la grille.

Pour la suite de cette section, il convient de rappeler que les actifs agricoles sont les membres du ménage agricole des deux sexes, âgés de 15 ans et plus, exerçant une activité

de production agricole à plein temps ou à temps partiel. Les élèves, les apprentis et les étudiants sont exclus des actifs agricoles.

8.2 Nombre d'actifs de sexe masculin (selon les classes d'âge en années révolues) :

Demander au chef de ménage le nombre de personnes de sexe masculin qui vivent dans le ménage et qui se consacrent à une activité agricole à plein temps ou à temps partiel. Inscrire le nombre (y compris le CM s'il est de sexe masculin) dans les grilles, selon l'âge. Pour ce faire, il faut prendre soin de demander au chef de ménage, l'âge des actifs agricoles de sexe masculin et se servir du tableau 2 suivant pour les inventorier.

8.3 Nombre d'actifs de sexe féminin (selon les classes d'âge en années révolues) :

Demander au chef de ménage le nombre de personnes de sexe féminin qui vivent dans le ménage et qui se consacrent à une activité agricole à plein temps ou à temps partiel. Inscrire le nombre dans les grilles, selon l'âge. Pour ce faire, il faut prendre soin de demander au chef de ménage, l'âge des actifs agricoles de sexe féminin et se servir du tableau n°2 suivant pour les inventorier.

Tableau n°2 : Schéma pour inventorier tous les membres actifs du ménage y compris le CM

Membres	Classes d'âge					
	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus
Hommes						
Femmes						

9. Emploi et autres informations sur l'exploitation agricole

NB : Prendre pour référence la campagne agricole passée (2017-2018).

Le temps de travail sera exprimé en mois.

“Le temps partiel” et “le plein temps” seront alors appréciés par rapport à la durée des activités agricoles sur l'exploitation du ménage :

- *on parlera alors de plein temps pour les membres du ménage qui auront travaillé tous les mois sur l'exploitation, durant toute la période d'activité agricole ;*
- *on parlera de temps partiel pour les membres du ménage qui auront effectué quelques mois de travail sur l'exploitation durant la période d'activité agricole.*

Pour ce faire, il faut demander au chef de ménage le nombre de mois que durent les activités agricoles sur son exploitation.

9.1 Temps de travail des membres du ménage qui travaillent de façon continue (à plein temps) sur l'exploitation durant toute la période des activités agricoles (en mois) :

1. Demander au chef de ménage, sur la base de la durée des activités agricoles sur l'exploitation, si toute la période d'activités agricoles a été animée de façon continue par des **membres du ménage de sexe masculin** et inscrire le nombre de mois dans les grilles. Au cas où aucun membre du ménage de sexe masculin n'aurait travaillé à plein temps sur l'exploitation, inscrire 0 dans les grilles.

2. Demander au chef de ménage, sur la base de la durée des activités agricoles sur l'exploitation, si toute la période d'activités agricoles a été animée de façon continue par des **membres du ménage de sexe féminin** et inscrire le nombre de mois dans les grilles. Au cas où aucun membre du ménage de sexe féminin n'aurait travaillé à plein temps sur l'exploitation, inscrire 0 dans les grilles.

Exemple : Si des hommes du ménage ont travaillé sur l'exploitation pendant toute la période d'activité agricole qui a duré 10 mois, inscrire 10 dans les grilles.

9.2 Temps de travail des membres du ménage qui ne travaillent pas de façon continue (à temps partiel) sur l'exploitation durant toute la période des activités agricoles (en mois) :

1. Demander au chef de ménage, sur la base de la durée des activités agricoles sur l'exploitation, le nombre de mois durant lesquels les différents **membres du ménage de sexe masculin** ont travaillé en partie sur la période d'activités agricoles ; faire la moyenne simple et l'inscrire dans les grilles. Si la moyenne est un nombre décimal, il faut l'arrondir à l'unité près et l'inscrire dans les grilles. **Par ailleurs si la moyenne est inférieure à 0,5 ; écrire 01 dans les grilles.**

Exemple : Les activités ont duré 6 mois sur l'exploitation. Un groupe d'hommes y a travaillé partiellement sur 3 mois, un autre, sur 1 mois et un dernier groupe a travaillé sur 4 mois. Le temps partiel à inscrire dans les grilles sera alors **03** : $[(3+1+4)/3 = 8/3 = 2,66 = 3]$

2. Demander au chef de ménage, sur la base de la durée des activités agricoles sur l'exploitation, le nombre de mois durant lesquels les différents **membres du ménage de sexe**

féminin ont travaillé en partie sur la période d'activités agricoles ; faire la moyenne simple et l'inscrire dans les grilles. Si la moyenne est un nombre décimal, il faut l'arrondir à l'unité près et l'inscrire dans les grilles (*ex : l'arrondi de 6,33 est 6*).

9.3 Utilisation de la main-d'œuvre salariée dans le ménage

9.3.1 Les hommes utilisent-ils la main-d'œuvre salariée ? : Demander au chef de ménage si les hommes de son ménage utilisent la main-d'œuvre salariée et inscrire le code de la réponse dans la grille.

9.3.2 Les femmes utilisent-elles la main-d'œuvre salariée ? : Demander au chef de ménage si les femmes de son ménage utilisent la main-d'œuvre salariée et inscrire le code de la réponse dans la grille.

9.4 Nombre d'employés salariés et temps de travail sur l'exploitation

9.4.1 Nombre d'employés salariés sur l'exploitation : Demander au chef de ménage le nombre de personnes de sexe masculin (**9.4.1.1**) et le nombre de personnes de sexe féminin (**9.4.1.2**) employées sur l'exploitation, qui reçoivent une rémunération en espèces ou en nature.

9.4.2 Temps de travail des salariés sur l'exploitation :

Les explications données au niveau des questions 9.1 et 9.2 sont valables pour la question 9.4.2.

1. Plein temps

- Demander au chef de ménage, sur la base de la durée des activités agricoles sur l'exploitation, si toute la période d'activités agricoles a été animée de façon continue par des *employés salariés de sexe masculin* et inscrire le nombre de mois dans les grilles. Au cas où aucun employé salarié de sexe masculin n'aurait travaillé à plein temps sur l'exploitation, inscrire 0 dans les grilles (**9.4.2.1**).
- Demander au chef de ménage, sur la base de la durée des activités agricoles sur l'exploitation, si toute la période d'activités agricoles a été animée de façon continue par des *employés salariés de sexe féminin* et inscrire le nombre de mois dans les grilles. Au cas où aucun membre du ménage de sexe féminin n'aurait travaillé à plein temps sur l'exploitation, inscrire 0 dans les grilles (**9.4.2.2**).

2. Temps partiel

- Demander au chef de ménage, sur la base de la durée des activités agricoles sur l'exploitation, le nombre de mois durant lesquels les différents *employés salariés de sexe masculin* ont travaillé en partie sur la période d'activités agricoles ; faire la moyenne simple et l'inscrire dans les grilles. Si la moyenne est un nombre décimal, il faut l'arrondir à l'unité près et l'inscrire dans les grilles (9.4.2.3).
- Demander au chef de ménage, sur la base de la durée des activités agricoles sur l'exploitation, le nombre de mois durant lesquels les différents *employés salariés de sexe féminin* ont travaillé en partie sur la période d'activités agricoles ; faire la moyenne simple et l'inscrire dans les grilles. Si la moyenne est un nombre décimal, il faut l'arrondir à l'unité près et l'inscrire dans les grilles (9.4.2.4).

10. Mode de faire valoir des terres exploitées :

10.1 Comment les terres exploitées sont-elles obtenues ? : Demander au chef de ménage comment lui (ou tout autre membre du ménage) a obtenu les parcelles sur lesquelles il travaille, et inscrire le code de la réponse dans la grille. S'il y a plusieurs modes de faire-valoir, inscrire un code par grille. Les codes des modes de faire-valoir sont présentés en bas de page.

Si le mode de faire valoir est (autre à préciser), mettre son code dans la grille et préciser la modalité autre dans l'espace vide en haut de la grille.

10.2 Superficie des terres de l'exploitation selon le mode de faire-valoir (en ha) :

Demander au chef de ménage les superficies de toutes les terres dont lui (ou tout autre membre du ménage) dispose, selon le mode d'acquisition et inscrire les réponses en hectares dans les grilles.

11. Pratique de l'irrigation sur l'exploitation (l'irrigation est l'apport délibéré d'eau sur les terres à des fins agricoles).

11.1 L'irrigation est-elle pratiquée sur l'exploitation ? : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) apporte de l'eau à des plantes sur l'exploitation, et inscrire le code de la réponse dans la grille.

N.B. : Si au moins une des parcelles de l'exploitation est irriguée, inscrire 1 dans la grille.



Les questions 11.2 à 11.4 seront posées au chef de ménage dans le seul cas où la réponse à la question 11.1 serait « oui ». Dans le cas contraire, aller directement à la question 11.5.

11.2 La superficie irriguée entièrement contrôlée

On parlera d'irrigation entièrement contrôlée quand la source d'eau servant à l'irrigation permet la maîtrise de l'eau sur l'exploitation (il s'agit des sources d'eau telles que les puits, le forage... où l'eau existe en permanence). Demander alors au chef de ménage, les superficies arrosées grâce à ces sources d'eau et inscrire la réponse en hectares dans la grille prévue à cet effet.

11.3 La superficie irriguée partiellement contrôlée

On parlera d'irrigation partiellement contrôlée quand l'eau n'est pas entièrement maîtrisée sur l'exploitation. C'est le cas où la *crue* est par exemple la source d'eau servant à l'irrigation. Demander alors au chef de ménage, la superficie arrosée par la crue ou par d'autres sources où l'eau n'existe pas en permanence, et inscrire la réponse en hectares dans la grille prévue à cet effet.

11.4 Source d'eau utilisée : Demander au chef de ménage la provenance de l'eau que lui (ou tout autre membre du ménage) utilise à des fins agricoles sur l'exploitation et inscrire le code de la réponse dans la grille.

11.5 Les cultures de décrue sont-elles pratiquées sur l'exploitation ? Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) profite du retrait de l'eau, suite à des inondations sur l'exploitation, pour mettre en place des cultures. Inscrire le code de la réponse dans la grille.

12. Réalisation de cultures annuelles sur l'exploitation agricole au titre de la dernière campagne (Si oui à la question 5.3.1 : Production végétale)



Remarques (sur les superficies des cultures) :

L'inventaire des superficies se fera en **m²** pour les cultures maraîchères et en **ha** pour les autres cultures. Le point de référence est la dernière campagne ; il faut prendre en compte **tous les cycles et toutes les saisons de cultures**.

Si l'enquêté donne les superficies en unité locale, l'enquêteur demandera le nombre de cette unité locale qu'on trouve dans un hectare et procédera à la conversion de la superficie en unité appropriée (ha ou m²).

Exemple : Dans un village où un hectare fait 25 kantins, si la superficie d'une culture est de 10 kantins, la superficie en hectare est : $10/25$ (10 sur 25) = 0,4 hectares.

Il s'agit, de façon pratique, d'inventorier la superficie totale des parcelles des membres du ménage y compris le CM qui ont porté des cultures et les producteurs qui ont pratiqué les cultures. Pour éviter toute omission, l'enquêteur procédera à l'inventaire des parcelles selon l'ordre suivant : (i) il commence par recenser les parcelles du chef de ménage (CM) ; (ii) il continue avec les parcelles de la première épouse ; (iii) il recense ensuite, les parcelles des enfants de la première épouse, en commençant par le plus âgé et en terminant par le dernier enfant ; (iv) il procède de la même façon pour les autres épouses du CM ; (v) il termine avec les parcelles des autres membres du ménage. Cet inventaire se fera spéculation par spéculation en s'inspirant du schéma présenté au niveau du tableau n°3.

Tableau n°3 : Schéma d'estimation des superficies des parcelles du ménage par spéculation

Membres	Hommes			Femmes		
	Superficies réalisées 1 ^{ère} saison	Superficies réalisées 2 ^{ème} saison	Superficies totales réalisées	Superficies réalisées 1 ^{ère} saison	Superficies réalisées 2 ^{ème} saison	Superficies totales réalisées
	(a)	(b)	(c)=(a)+(b)	(a)	(b)	(c)=(a)+(b)
Chef de ménage						
Première épouse						
Premier enfant						
Deuxième enfant						
Deuxième épouse						
Premier enfant						
Deuxième enfant						
Autres membres						
Total						

12.1 Céréales

12.1.1 Nombre de cultures (céréales) pratiquées : L'agent enquêteur essaiera lui-même de déterminer le nombre de cultures pratiquées, notamment les céréales, après avoir recueilli auprès du chef de ménage, toutes les informations au niveau de la question **12.1.2**.

Inscrire 0 dans la grille si le ménage ne produit pas de céréales.

12.1.2 Cultures (céréales), superficie et nombre de producteurs : Demander au chef de ménage les cultures telles que le maïs, le riz, le sorgho, le petit mil... que lui (ou tout autre membre du ménage) pratique et inscrire sur la ligne et dans les grilles prévues à cet effet, respectivement le nom et le code de la culture (**12.1.2.1**). Demander ensuite pour chaque culture (céréales) et pour chaque sexe, la superficie en hectares et le nombre de producteurs de ces cultures (**12.1.2.2 et 12.1.2.3**) en s'inspirant du tableau n°3.

12.1.3 Destination des produits récoltés : Parts consommées et commercialisées des céréales récoltées (%) : Demander au chef de ménage, sur 100 parts de céréales récoltées, combien de parts sont gardées pour la consommation du ménage (**12.1.3.1**) et combien de parts sont vendues (**12.1.3.2**) et inscrire les réponses dans les grilles.

Inscrire 0 dans les grilles si le ménage ne produit pas de céréales, ou si aucune part de céréales récoltées n'est consommée ou vendue.

12.2 Racines et tubercules

12.2.1 Nombre de cultures (racines et tubercules) pratiquées : L'agent enquêteur essaiera lui-même de déterminer le nombre de cultures pratiquées, notamment les racines et tubercules, après avoir recueilli auprès du chef de ménage, toutes les informations au niveau de la question **12.2.2**.

Inscrire 0 dans la grille si le ménage ne produit pas de racines et tubercules.

12.2.2 Cultures (racines et tubercules), superficie et nombre de producteurs : Demander au chef de ménage les cultures telles que le manioc, l'igname, la patate douce, la pomme de terre et le taro, que lui (ou tout autre membre du ménage) pratique et inscrire sur la ligne et dans les grilles prévues à cet effet, respectivement le nom et le code de la culture (**12.2.2.1**). Demander ensuite pour chaque culture (racines et tubercules) et pour chaque sexe, la

superficie en hectares et le nombre de producteurs de ces cultures (**12.2.2.2 et 12.2.2.3**) en s'inspirant du tableau n°3.

12.2.3 Destination des produits récoltés : Parts consommées et commercialisées des racines et tubercules récoltés (%) : Demander au chef de ménage, sur 100 parts de racines et tubercules récoltés, combien de parts sont gardées pour la consommation du ménage (**12.2.3.1**) et combien de parts sont vendues (**12.2.3.2**) et inscrire les réponses dans les grilles. Inscrire 0 dans les grilles si le ménage ne produit pas de racines et tubercules, ou si aucune part de racines et tubercules récoltés n'est consommée ou vendue.

12.3 Légumineuses à graines

12.3.1 Nombre de cultures (légumineuses à graines) pratiquées : L'agent enquêteur essaiera lui-même de déterminer le nombre de cultures pratiquées, notamment les légumineuses à graines, après avoir recueilli auprès du chef de ménage, toutes les informations au niveau de la question **12.3.2**.

Inscrire 0 dans la grille si le ménage ne produit pas de légumineuses à graines.

12.3.2 Cultures (légumineuses à graines), superficie et nombre de producteurs : Demander au chef de ménage les cultures telles que l'arachide, le niébé, le soja, le pois d'angole, le voandzou ... que lui (ou tout autre membre du ménage) pratique et inscrire sur la ligne et dans les grilles prévues à cet effet, respectivement le nom et le code de la culture (**12.3.2.1**). Demander ensuite pour chaque culture (légumineuses à graines) et pour chaque sexe, la superficie en hectares et le nombre de producteurs de ces cultures (**12.3.2.2 et 12.3.2.3**) en s'inspirant du tableau n°3.

12.3.3 Destination des produits récoltés : Parts consommées et commercialisées des légumineuses à graines récoltées (%) : Demander au chef de ménage, sur 100 parts de légumineuses à graines récoltées, combien de parts sont gardées pour la consommation du ménage (**12.3.3.1**) et combien de parts sont vendues (**12.3.3.2**) et inscrire les réponses dans les grilles.

Inscrire 0 dans les grilles si le ménage ne produit pas de légumineuses à graines, ou si aucune part de légumineuses à graines récoltées n'est consommée ou vendue.

12.4 Légumes pluviaux

12.4.1 Nombre de cultures (légumes pluviaux) pratiquées : L'agent enquêteur essaiera lui-même de déterminer le nombre de cultures pratiquées, notamment les légumes pluviaux, après avoir recueilli auprès du chef de ménage, toutes les informations au niveau de la question **12.4.2**.

Inscrire 0 dans la grille si le ménage ne produit pas de légumes pluviaux.

12.4.2 Cultures (légumes pluviaux), superficie et nombre de producteurs : Demander au chef de ménage les cultures telles que le piment, la tomate, le gombo, le goussi, le crincrin, le basilic... que lui (ou tout autre membre du ménage) pratique en **saison des pluies** (sans autres apports d'eau) et inscrire sur la ligne et dans les grilles prévues à cet effet, respectivement le nom et le code de la culture (**12.4.2.1**). Demander ensuite pour chaque culture (légumes pluviaux) et pour chaque sexe, la superficie en hectares et le nombre de producteurs de ces cultures (**12.4.2.2 et 12.4.2.3**) en s'inspirant du tableau n°3.

12.4.3 Destination des produits récoltés : Parts consommées et commercialisées des légumes pluviaux récoltés (%) : Demander au chef de ménage, sur 100 parts de légumes pluviaux récoltés, combien de parts sont gardées pour la consommation du ménage (**12.4.3.1**) et combien de parts sont vendues (**12.4.3.2**) et inscrire les réponses dans les grilles.

Inscrire 0 dans les grilles si le ménage ne produit pas de légumes pluviaux, ou si aucune part de légumes pluviaux récoltés n'est consommée ou vendue.

12.5. Cultures industrielles

12.5.1 Nombre de cultures industrielles pratiquées : L'agent enquêteur essaiera lui-même de déterminer le nombre de cultures pratiquées, notamment les cultures industrielles, après avoir recueilli auprès du chef de ménage, toutes les informations au niveau de la question **12.5.2**.

Inscrire 0 dans la grille si le ménage ne produit pas de cultures industrielles.

12.5.2 Cultures industrielles, superficie et nombre de producteurs : Demander au chef de ménage les cultures telles que le coton, l'ananas, l'anacarde, la canne à sucre, le cacao, le Jatropha... que lui (ou tout autre membre du ménage) pratique et inscrire sur la ligne et dans les grilles prévues à cet effet, respectivement le nom et le code de la culture (**12.5.2.1**). Demander ensuite pour chaque culture industrielle et pour chaque sexe, la superficie en

hectares et le nombre de producteurs de ces cultures (**12.5.2.2 et 12.5.2.3**) en s'inspirant du tableau n°4.

Tableau n°4 : Schéma d'estimation des superficies des parcelles de cultures industrielles du ménage

Membres	Hommes	Femmes
	Superficies réalisées (ha)	Superficies réalisées (ha)
Chef de ménage		
Première épouse		
Premier enfant		
Deuxième enfant		
Deuxième épouse		
Premier enfant		
Deuxième enfant		
Autres membres		
Total		

12.6. Cultures maraîchères

12.6.1 Nombre de cultures maraîchères pratiquées : L'agent enquêteur essaiera lui-même de déterminer le nombre de cultures pratiquées, notamment les cultures maraîchères, après avoir recueilli auprès du chef de ménage, toutes les informations au niveau de la question

12.6.2.

Inscrire 0 dans la grille si le ménage ne produit pas de cultures maraîchères.

12.6.2 Cultures maraîchères, superficie et nombre de producteurs : Demander au chef de ménage les cultures telles que la tomate, le piment, la carotte, le crinclin, la laitue, la pastèque, le gboma, le chou, l'amarante... que lui (ou tout autre membre du ménage) pratique **avec apport d'eau (irrigation)** et inscrire sur la ligne et dans les grilles prévues à cet effet, respectivement le nom et le code de la culture (**12.6.2.1**). Demander ensuite pour chaque culture maraîchère et pour chaque sexe, la superficie en **m²** et le nombre de producteurs de ces cultures (**12.6.2.2 et 12.6.2.3**) en s'inspirant du tableau n°5.

12.6.3 Cultures maraîchères spécifiques (champignon) : Au cas où le champignon serait produit par le ménage, demander au chef de ménage (ou tout autre membre du ménage), pour chaque sexe, le nombre de bottes de champignon produites et le nombre de producteurs de la culture ; inscrire les réponses dans les cellules (**12.6.3.2 et 12.6.3.3**) en s'inspirant du tableau n°5.

Inscrire 0 dans les cellules si le ménage ne produit pas de champignon.

12.6.4 Destination des produits récoltés : Parts consommées et commercialisées des produits maraîchers récoltés (%) : Demander au chef de ménage, sur 100 parts de produits maraîchers récoltés, combien de parts sont gardées pour la consommation du ménage (12.6.4.1) et combien de parts sont vendues (12.6.4.2) et inscrire les réponses dans les grilles. Inscrire 0 dans les grilles si le ménage ne produit pas de légumes pluviaux, ou si aucune part de légumes pluviaux récoltés n'est consommée ou vendue.

Tableau n°5 : Schéma d'estimation des superficies des cultures maraîchères/irriguées

Membres	Hommes			Femmes		
	Superficies réalisées par cycle en m ²	Nombre de cycles de culture	Estimation des superficies en m ²	Superficies réalisées par cycle en m ²	Nombre de cycles de culture	Estimation des superficies en m ²
	(a)	(b)	(c)=(a)x(b)	(a)	(b)	(c)=(a)x(b)
Chef de ménage						
Première épouse						
Premier enfant						
Deuxième enfant						
Deuxième épouse						
Premier enfant						
Deuxième enfant						
Troisième enfant						
Autres membres						
Total						

13. Pépinière/arboriculture d'ornement/floriculture

13.1 Existe-t-il des sites de production de pépinières sur l'exploitation ? : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) dispose d'un espace où il produit des plants d'arbres ou des pots de fleurs sur l'exploitation et inscrire le code de la réponse dans la grille prévue à cet effet. S'il n'existe aucun site de production de pépinière sur l'exploitation, inscrire le code 2 dans la grille et aller à la **question 14.1** de la section 14.

13.2 Préciser le nombre de pots de plants et le nombre de producteurs : Au cas où il y aurait un site de production de pépinières sur l'exploitation, demander au chef de ménage le nombre de pots de plants produits par les hommes du ménage (13.2.1), le nombre produit par les femmes du ménage (13.2.2), ainsi que le nombre de producteurs par sexe, selon le type de pépinière.

14. Fruitiers et arbres aromatiques présents sur l'exploitation

14.1 Nombre d'espèces de fruitiers et d'arbres aromatiques : L'agent enquêteur essaiera lui-même de déterminer le nombre d'espèces de fruitiers et d'arbres aromatiques, après avoir recueilli auprès du chef de ménage, toutes les informations au niveau de la question **14.2**.

Inscrire 0 dans la grille si aucune espèce de fruitier et d'arbre aromatique n'est produite.

14.2 Nombre de pieds de fruitiers/arbres aromatiques et nombre de producteurs :

Demander au chef de ménage les espèces fruitières ou les arbres aromatiques que lui (ou tout autre membre du ménage) possède sur l'exploitation et inscrire sur la ligne et dans les grilles prévues à cet effet, respectivement le nom et le code de l'espèce fruitière ou de l'arbre aromatique (**14.2.1**). Demander ensuite pour chaque espèce fruitière ou arbre aromatique et pour chaque sexe des membres du ménage, la superficie de la plantation (en ha), le nombre de pieds d'arbres, l'âge de la plantation (en années et en mois) et le nombre de producteurs (**14.2.2 et 14.2.3**) en s'inspirant du **tableau n°6**.

- L'âge de la plantation est donné en nombre d'années et nombre de mois. Si le nombre de mois n'est pas connu, inscrire zéro (0) dans la cellule « mois ».
- Si la plantation a moins d'un an d'âge, inscrire zéro (0) dans la cellule « ans » et le nombre de mois dans la cellule « mois ».

Tableau n°6 : Schéma d'estimation du nombre de pieds d'arbres et de la superficie

Membres	Hommes			Femmes		
	Sup (ha)	Nbre de pieds	Age plantation	Sup (ha)	Nbre de pieds	Age plantation
Chef de ménage						
Première épouse						
Premier enfant						
Deuxième enfant						
Deuxième épouse						
Premier enfant						
Deuxième enfant						
Troisième enfant						
Autres membres						
Total						

14.3 Parts consommées et commercialisées des feuilles et fruits récoltés (%) :

Demander au chef de ménage, sur 100 parts de feuilles et de fruits récoltés, combien de parts sont gardées pour la consommation du ménage (**14.3.1**) et combien de parts sont vendues (**14.3.2**) et inscrire les réponses dans les grilles.

Inscrire 0 dans les grilles si le ménage ne dispose sur l'exploitation ni d'arbre fruitier, ni d'arbre aromatique, ou si aucune part de fruits ou de feuilles récoltés n'est consommée ou vendue.

15. Essences forestières présentes sur l'exploitation

15.1 Nombre d'essences forestières : L'agent enquêteur essaiera lui-même de déterminer le nombre d'essences forestières, après avoir recueilli auprès du chef de ménage, toutes les informations au niveau de la question **15.2**.

Inscrire 0 dans la grille si aucune essence forestière n'est produite sur l'exploitation.

15.2 Essences forestières et nombre de producteurs : Demander au chef de ménage les essences forestières que lui (ou tout autre membre du ménage) possède sur l'exploitation et inscrire sur la ligne et dans les grilles prévues à cet effet, respectivement le nom et le code de l'essence forestière (**15.2.1**). Demander ensuite pour chaque essence forestière et pour chaque sexe, la superficie en ha et le nombre de producteurs (**15.2.2 et 15.2.3**) en s'inspirant du **tableau n°6**.

15.3 Jachère

Il s'agit d'inventorier la superficie totale des parcelles du ménage y compris le CM mises en jachère. Le résultat de l'inventaire se sera exprimé en hectare. Pour ce faire, l'agent enquêteur s'inspirera du tableau n°6.

Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) a laissé au repos des parcelles depuis la saison passée, afin de permettre au sol de se régénérer. Dans l'affirmative, demander les superficies laissées en jachère par les hommes et le nombre d'hommes concernés (**15.3.1**), de même que celles laissées en jachère par les femmes et le nombre de femmes concernées (**15.3.2**) et inscrire les résultats dans les grilles.

Mettre 0 dans les toutes les grilles s'il n'y a pas de jachère sur l'exploitation.

16. Utilisation d'intrants pour la production végétale

16.1 Utilisation d'engrais minéral : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) utilise l'engrais minéral sur l'exploitation et inscrire le code de la réponse dans les grilles, selon qu'il est utilisé par les hommes ou par les femmes.

16.2 Utilisation d'engrais organique : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) utilise l'engrais organique sur l'exploitation et inscrire le code de la réponse dans les grilles, selon qu'il est utilisé par les hommes ou par les femmes.

16.3 Utilisation de semences/plants sélectionnés/rejets: Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) utilise les semences sélectionnées ou les plants sélectionnés ou les rejets (ananas ou bananier) sur l'exploitation et inscrire le code de la réponse dans les grilles, selon qu'ils sont utilisés par les hommes ou par les femmes.

16.4 Utilisation de produits phytosanitaires : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) utilise les produits phytosanitaires sur l'exploitation et inscrire le code de la réponse dans les grilles, selon qu'ils sont utilisés par les hommes ou par les femmes.

17. Utilisation d'équipements agricoles

17.1 Les travaux du sol sont-ils mécanisés ? : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) utilise des machines comme le tracteur, le motoculteur ou des bœufs/ânes de trait équipés d'attelage pour les travaux du sol sur l'exploitation, et inscrire le code de la réponse dans la grille.

17.2 Il s'agit de préciser, au cas où la réponse à la question 17.1 serait « oui », les superficies labourées par sexe et par type d'équipement utilisé (en hectares) au cours de la dernière campagne.

17.2.1 Attelage : Demander au chef de ménage les superficies labourées (en hectare) par lui (ou tout autre membre du ménage) en ayant utilisé les bœufs ou les ânes de trait équipés d'attelage, tout en distinguant les superficies appartenant aux hommes (**17.2.1.1**) de celles appartenant aux femmes (**17.2.1.2**).

17.2.2 Motoculteur : Demander au chef de ménage les superficies labourées (en hectare) par lui (ou tout autre membre du ménage) en ayant utilisé le motoculteur, tout en distinguant les superficies appartenant aux hommes de celles appartenant aux femmes.

17.2.3 Tracteur : Demander au chef de ménage les superficies labourées (en hectare) par lui (ou tout autre membre du ménage) en ayant utilisé le tracteur, tout en distinguant les superficies appartenant aux hommes de celles appartenant aux femmes.

17.3 Les travaux de récolte sont-ils mécanisés ? : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) utilise des machines pour faire la récolte sur l'exploitation et inscrire le code de la réponse dans la grille.

18. Pratique de l'élevage par le ménage



(Si "oui" à la question 5.1.2 : Production animale)

Remarques sur la collecte des données de production animale :

Contrairement à la production végétale où la dernière campagne a été prise comme référence, l'agent enquêteur prend les données actuelles, c'est-à-dire les informations relatives au cheptel à la période de passage.

Il s'agit, de façon pratique, d'inventorier le cheptel des membres du ménage y compris celui du CM, et les personnes des deux sexes qui pratiquent l'élevage dans le ménage. Pour ce faire et dans le souci d'éviter toute omission, l'enquêteur procédera à l'inventaire des animaux selon l'ordre suivant : (i) il commence par recenser les animaux du chef de ménage (CM) ; (ii) il continue avec les animaux de la première épouse ; (iii) il recense ensuite, les animaux des enfants de la première épouse, en commençant par le plus âgé et en terminant par le dernier enfant ; (iv) il procède de la même façon pour les autres épouses du CM ; (v) il termine avec les animaux des autres membres du ménage.

Cet inventaire se fera espèce par espèce et type d'élevage par type d'élevage (conventionnel ou non) en s'inspirant du tableau n°7.

Tableau n°7 : Schéma d'inventaire des têtes d'animaux du ménage agricole

Membres du ménage	Nombre d'animaux appartenant aux hommes du ménage		Nombre d'animaux appartenant aux femmes du ménage	
	Mâles	Femelles	Mâles	Femelles
Chef de ménage (CM)				
Première épouse				
Enfants de la première épouse				
Deuxième épouse				
Enfants de la deuxième épouse				
Troisième épouse, etc.				
Enfants de la troisième épouse				
Enfants mariés suivis de leurs propres enfants				
Parents				
Autres membres sans lien de parenté avec le CM				
Total				

18.1 Pratiquez-vous l'élevage conventionnel dans ce ménage ? : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) élève des animaux tels que les bovins, les ovins, les caprins, les poulets, les porcins... et inscrire le code de la réponse dans la grille.

18.1.1 Le nombre d'espèces élevées : L'agent enquêteur essaiera lui-même de déterminer le nombre d'espèces élevées, en élevage conventionnel, après avoir recueilli auprès du chef de ménage, toutes les informations au niveau de la question **18.1.2**.

L'agent enquêteur ira directement à la **question 18.2**, si le ménage ne fait pas l'élevage conventionnel.

18.1.2 Nombre de têtes d'animaux en élevage conventionnel et le nombre d'éleveurs (NElv) :

Demander au chef de ménage le nom des espèces animales telles que bovins, ovins, caprins, poulets, porcins ... que lui (ou tout autre membre du ménage) élève et inscrire sur la ligne et dans les grilles prévues à cet effet, respectivement le nom et le code de l'espèce animale (**18.1.2.1**). Demander ensuite pour chaque espèce animale, le nombre de têtes d'animaux mâles ou femelles et le nombre d'éleveurs selon qu'ils sont hommes ou femmes (**18.1.2.2 et 18.1.2.3**) en s'inspirant du tableau n°7.

N.B. *Pour la volaille de race locale, ne seront pris en compte dans le dénombrement que les animaux de trois (3) mois et plus.*

18.2 Pratiquez-vous l'élevage non conventionnel dans ce ménage ? : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) élève des animaux tels que les lapins, les aulacodes, les cailles, les escargots, les cobayes, les oies, les serpents... et inscrire le code de la réponse dans la grille.

18.2.1 Le nombre d'espèces élevées : L'agent enquêteur essaiera lui-même de déterminer le nombre d'espèces élevées, en élevage non conventionnel, après avoir recueilli auprès du chef de ménage, toutes les informations au niveau de la question **18.2.2**.

L'agent enquêteur ira directement à la **question 18.3** si le ménage ne fait pas l'élevage non conventionnel, mais pratique l'élevage conventionnel.

18.3 Parts consommées et commercialisées des produits animaux dégagés (%) : Demander au chef de ménage, sur 100 parts d'animaux élevés, combien de parts sont gardées pour la consommation du ménage (**18.3.1**) et combien de parts sont vendues (**18.3.2**) et inscrire les réponses dans les grilles.

Inscrire 0 dans les grilles si aucune part d'animaux élevés n'est consommée ou vendue.

18.4 Nombre d'équipements de production animale possédés : Demander au chef de ménage les équipements de production animale tels que les abreuvoirs, les mangeoires, les provenderies, les appareils de trait de lait... que lui (ou tout autre membre du ménage) possède et inscrire le nombre de chaque équipement dans la grille. Si le ménage dispose d'autres équipements non cités dans la liste, préciser leur nom sur les lignes prévues à cet effet et inscrire le nombre dans la grille.

18.5 Nombre d'infrastructures de production animale possédées : Demander au chef de ménage les infrastructures de production animale telles que les points d'abreuvement, les poulaillers, les porcheries... que lui (ou tout autre membre du ménage) possède et inscrire le nombre de chaque infrastructure dans la grille. Si le ménage dispose d'autres infrastructures non citées dans la liste, préciser leur nom sur les lignes prévues à cet effet et inscrire le nombre dans la grille.

19. Utilisation d'intrants pour production animale

19.01 Utilisation de produits zootechniques : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) utilise des techniques de reproduction des animaux et

de leur adaptation à des besoins donnés sur l'exploitation et inscrire le code de la réponse dans la grille, selon qu'elles sont utilisées par les hommes ou par les femmes.

19.02 Utilisation de produits vétérinaires : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) utilise des produits vétérinaires pour le traitement des animaux sur l'exploitation et inscrire le code de la réponse dans la grille, selon qu'ils sont utilisés par les hommes ou par les femmes.

20. Pratique de l'apiculture

19.1 Y a-t-il des membres du ménage qui pratiquent l'apiculture ? : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) élève des abeilles, en vue de la production du miel, et inscrire le code de la réponse dans la grille.

Pour renseigner les questions 20.1.1 à 20.1.3, l'agent enquêteur s'inspirera du tableau

20.1.1 Le nombre d'apiculteurs dans le ménage : Au cas où le ménage pratiquerait l'apiculture, demander au chef de ménage le nombre d'hommes et de femmes du ménage qui disposent de ruches pour la production du miel ; inscrire la réponse dans les grilles prévues à cet effet. Inscrire 0 dans les grilles réservées aux femmes si aucune d'elles ne fait l'apiculture.

20.1.2 Le nombre de ruches : Demander au chef de ménage le nombre de ruches qui appartiennent aux hommes, puis le nombre de ruches appartenant aux femmes ; inscrire la réponse dans les grilles prévues à cet effet. Inscrire 0 dans les grilles réservées aux femmes si aucune d'elles ne dispose de ruche.

20.1.3 La quantité de miel produit au cours de la dernière campagne (en litres) : Demander au chef de ménage la quantité de miel produit (en litre) par les hommes, puis la quantité de miel produit par les femmes (en litre) au cours de la dernière campagne ; inscrire la réponse dans les grilles prévues à cet effet. Inscrire 0 dans les grilles réservées aux femmes si aucune d'elles n'a produit du miel au cours de la dernière campagne.

Tableau n°8 : Schéma d'inventaire des ruches et des quantités de miel produites par le ménage.

Membres du ménage	Hommes			Femmes		
	Nombre d'apiculteurs	Nombre de ruches	Quantité de miel (L)	Nombre d'apiculteurs	Nombre de ruches	Quantité de miel (L)
Chef de ménage (CM)						
Première épouse						
Enfants de la première épouse						
Deuxième épouse						
Enfants de la deuxième épouse						
Troisième épouse, etc.						
Enfants de la troisième épouse						
Enfants mariés suivis de leurs propres enfants						
Parents						
Autres membres sans lien de parenté avec le CM						
Total						

21. Pratique de l'aquaculture (Si oui à la question 5.1.3 : Aquaculture)

21.1 Le nombre d'aquaculteurs : Demander au chef de ménage le nombre d'hommes et de femmes du ménage qui font l'élevage de poissons, d'alevins, de crustacés, ... et inscrire la réponse dans les grilles. Inscrire 0 dans les grilles réservées aux femmes si aucune d'elles ne pratique l'aquaculture.

21.2 Le nombre d'installations aquacoles : Demander au chef de ménage les infrastructures de production ou installations aquacoles telles que les bassins, les étangs, les trous à poissons, les Acadja, ... que lui (ou tout autre membre du ménage) possède et inscrire le nombre de chaque infrastructure et la superficie (en m²) dans la grille pour chaque sexe. Si le ménage dispose d'autres infrastructures non citées dans la liste, préciser leur nom sur les lignes prévues à cet effet et inscrire le nombre dans la grille. L'inventaire des installations aquacoles se fera suivant le schéma présenté dans le tableau n°9.

Tableau n°9 : Schéma de détermination du nombre et de la superficie d'un type d'installation aquacole

Membres	Nombre d'installations		Superficie en m ²	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Chef de ménage				
Première épouse				
Premier enfant				
Deuxième enfant				
Deuxième épouse				
Premier enfant				
Deuxième enfant				
Troisième enfant				
Autres membres				
Total				

22. Utilisation d'intrants pour production aquacole

22.1 Utilisation de provendes pour poissons : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) utilise des provendes pour l'alimentation des poissons sur l'exploitation et inscrire le code de la réponse dans la grille, selon qu'elles sont utilisées par les hommes ou par les femmes.

22.2 Utilisation d'alevins : Demander au chef de ménage si lui (ou tout autre membre du ménage) utilise des alevins pour la production des poissons sur l'exploitation et inscrire le code de la réponse dans la grille, selon qu'ils sont utilisés par les hommes ou par les femmes.

23. Pratique de la pêche (Si oui à la question 5.1.4 : Pêche)

23.1 Le type de pêche : Demander au chef de ménage, le type de cours d'eau dans lequel, lui (ou tout autre membre du ménage) pratique la pêche. Si la réponse est :

- Le fleuve, la rivière ou le lac, il s'agit de la pêche continentale, inscrire alors le code 1 ;
- La mer, il s'agit de la pêche maritime, inscrire alors le code 2 ;
- La mer et le fleuve (ou la rivière ou le lac), il s'agit de la pêche continentale et maritime, inscrire alors le code 3 ;

23.2 Les produits pêchés : Demander au chef de ménage, les produits tels les poissons, les crevettes, les crabes, ... que lui (ou tout autre membre du ménage) capture et inscrire les

codes des réponses dans les grilles. S'il y a plusieurs modalités de réponse pour les produits de pêche, l'enquêteur inscrira un code par grille.

23.3 Parts consommées et commercialisées des produits pêchés (%) : Demander au chef de ménage, sur 100 parts de produits pêchés, combien de parts sont gardées pour la consommation du ménage (28.3.1) et combien de parts sont vendues (28.3.2) et inscrire les réponses dans les grilles.

Inscrire 0 dans les grilles si aucune part de produits pêchés n'est consommée ou vendue.

23.4 Le nombre de pêcheurs : Demander au chef de ménage le nombre d'hommes et de femmes du ménage qui pratiquent la pêche et inscrire la réponse dans les grilles. Inscrire 0 dans les grilles réservées aux femmes si aucune femme du ménage ne pratique la pêche.

23.5 Le nombre d'engins de pêche : Demander au chef de ménage les engins de pêche tels que les filets, les pirogues, les lignes,... que lui (ou tout autre membre du ménage) possède et inscrire le nombre de chaque engin dans les cellules, selon le sexe de la personne qui possède l'engin. Si le ménage dispose d'autres engins non cités dans la liste, préciser leur nom sur les lignes prévues à cet effet et inscrire le nombre dans la grille.

ANNEXE

ANNEXE 1 : GUIDE D'UTILISATION D'UN GPS

Le **GPS**, **Global Positioning System** en anglais veut dire en français **Système de positionnement à l'échelle mondiale** ; ce qui signifie en d'autres termes, un système qui permet de définir les coordonnées X, Y et l'altitude Z d'un point sur la surface du globe terrestre. Le globe étant constitué d'une grille de points qui l'entourent, partout où vous vous trouvez sur la terre et même dans les airs, correspond à un type de projection conique ou cylindrique, suivant que vous vous approchez des pôles ou de l'équateur. Il existe plusieurs types de systèmes de coordonnées parmi lesquels nous avons le système de coordonnées Géographiques (Longitude latitude) et le système de coordonnées projetées (Universal Transverse Mercator ou UTM).

Ce guide est destiné à initier les cartographes-énumérateurs à l'utilisation du GPS de la marque Garmin (60 et 62s).

Outre les concepts et définitions de base, ce guide comporte les dispositions pratiques de:

- mise en marche d'un GPS ;
- réglages nécessaires
- prise d'un point et sa mémorisation dans le GPS ;
- enregistrement des coordonnées d'un point initialement connues ;
- recherche d'un point déjà mémorisé : navigation.

A. Guide d'utilisation de GPS Garmin 60

1. Description du GPS Garmin 60



Apprendre les fonctions des touches

Touches Zoom IN/OUT

- À la page Carte, pressez et relâchez pour zoomer en avant ou en arrière.
- À toutes les autres pages, pressez pour faire défiler une liste vers le haut ou le bas.

Touche FIND

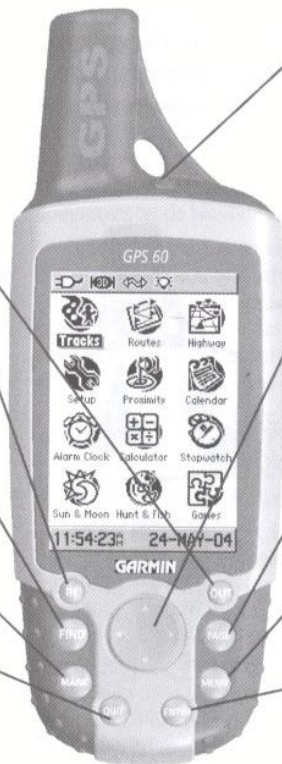
- Pressez et relâchez à tout moment pour examiner la page Trouver 'Find'.
- Pressez et maintenez pour la fonction Homme à la mer 'MOB'.

Touche MARK

- Pressez et relâchez à tout moment, pour marquer votre position actuelle par un waypoint.

Touche QUIT

- Pressez et relâchez pour annuler une entrée de données ou quitter une page ou un menu.



Touche MARCHÉ/ARRÊT

- Pressez et maintenez pour mettre l'appareil sous/hors tension.
- Pressez et relâchez pour régler le rétro-éclairage et le contraste.

Touche DIRECTIONNELLE

- Pressez à Gauche/Droite ou en Haut/Bas pour vous déplacer dans les listes, mettre en surbrillance les champs, les boutons d'écran et les icônes, entrer des données ou déplacer la flèche d'exploration.

Touche PAGE

- Pressez et relâchez pour faire défiler les pages principales.
- Pressez quand vous utilisez le clavier d'écran, pour le fermer.

Touche MENU

- Pressez et relâchez pour examiner les options d'une page.
- Pressez deux fois pour voir la page Menu principal.

Touche ENTER

- Pressez et relâchez pour sélectionner les champs en surbrillance, entrer des données ou confirmer les messages d'écran.

Clip de ceinture/fixation auxiliaire

- Offre un accès pratique pendant que vous marchez ou randonnez.

Prise d'antenne GPS auxiliaire

(sous couvercle de protection)

- Permet le branchement d'une antenne GPS déportée.

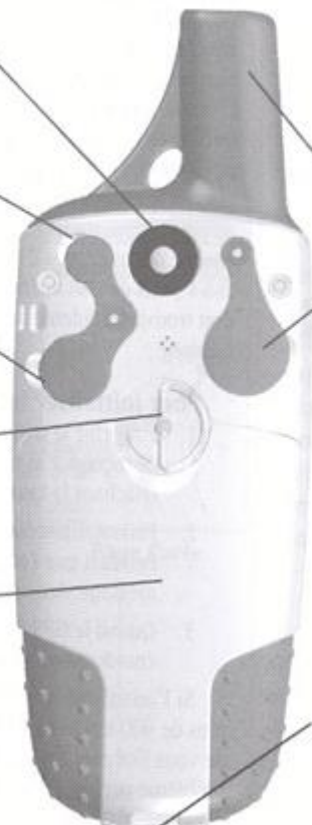
Port USB (sous couvercle de protection)

- Offre une interface pour un transfert plus rapide de données avec un PC.

Anneau en "D" du logement à piles

- Soulevez-le, tournez 1/4 de tour dans le sens anti-horaire et tirez pour retirer le couvercle.

Couvercle du logement à piles



Apprendre les fonctions des touches

Antenne GPS à quatre hélices

- Permet une acquisition rapide des satellites.

Port pour prise d'alimentation externe et de données (sous couvercle de protection)

- Offre une interface avec un ordinateur pour le transfert de données.
- Offre une prise pour l'alimentation sur courant alternatif ou continu.

Encoches d'alignement pour fixation auxiliaire

2. Mise en marche d'un GPS

2.1 Installation des piles

Le GPS Garmin 60 fonctionne sur deux piles alcalines (Duracel, Energizer...) ou rechargeables. Pour installer les piles :

1. Retirez le couvercle du logement des piles en tournant l'anneau sous forme de D, d'un quart de tour dans le sens contraire des aiguilles d'une montre, puis retirez-le
2. Insérez les piles en respectant la polarité (+ et -)
3. Réinstallez le couvercle du logement en insérant la fente du bas, à la base de l'appareil.

2.2 Mise en marche (allumage) d'un GPS

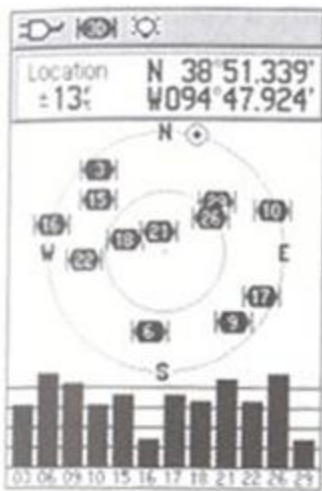
Pour mettre le GPS en marche, appuyer sur le bouton au-dessus de son récepteur. Il s'allume après un bip sonore.

Quelques instants après, une page d'accueil s'affiche puis la **Page Satellites** apparaît. Le GPS recherche les satellites. Au fur et à mesure que ceux-ci apparaissent, leurs icônes, numéro et signaux s'affichent à l'écran.



2.3. Principales Pages de Garmin 60

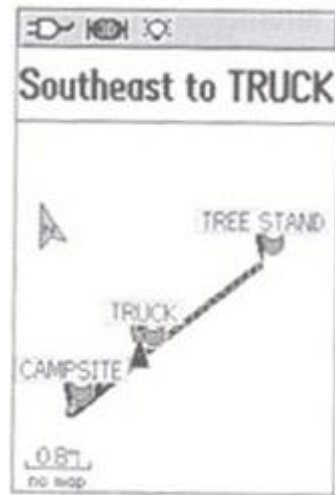
Garmin 60 est constitué d'un enchaînement de pages dont la Page Satellites, la Page Calculateur de voyage, la Page Carte, la Page Compas et la Page Menu. Chaque page contient des informations importantes pour la navigation. Pressez et relâchez la Touche **Page** pour faire défiler les différentes pages



Page Satellites



Calculateur de voyage



Page Carte



Page Compas

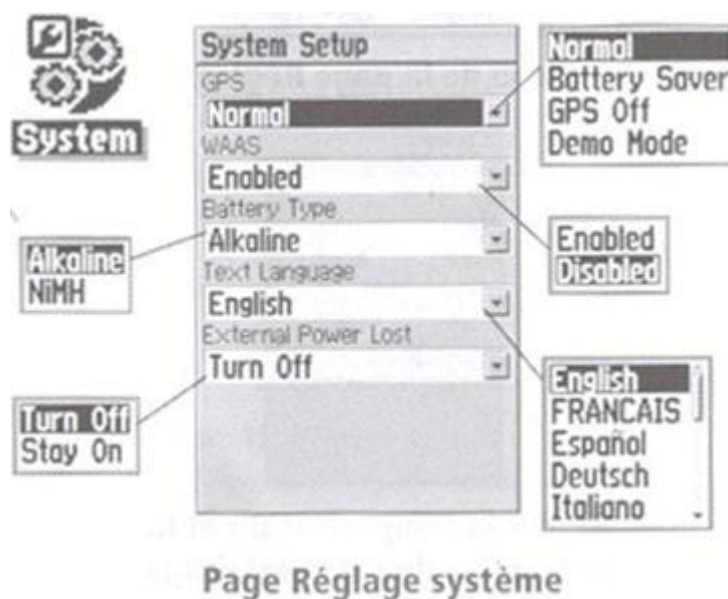


Page Menu

3. Réglages nécessaires

➤ Choix de la langue

- a) Appuyez **deux fois** sur **MENU**. La page **Menu Principal** apparaît et montre les icônes des différentes fonctions du GPS (tracées, routes, réglage etc.).
- b) A l'aide du bouton **directionnel (flèches)**, choisissez **Réglage** et appuyez sur **ENTER**
- c) A l'aide du **bouton flèches**, cherchez l'icône **Système** et appuyez sur **ENTER**
- d) A l'aide du **bouton flèches** mettez la surbrillance dans le champ **langage texte** et appuyez sur **ENTER**, la liste des différentes langues apparaît.
- e) A l'aide du **bouton flèches** mettez la surbrillance sur la langue de votre choix (Français) et appuyez sur **ENTER**.



➤ Choix du système de coordonnées et des unités

- a) Appuyez **deux fois** sur **MENU**. La page **Menu Principal** apparaît et montre les icônes des différentes fonctions du GPS (tracées, routes, réglage etc.).
- b) A l'aide du bouton **directionnel (flèches)**, choisir **Réglage** et appuyer sur **ENTER**
- c) A l'aide du **bouton flèches** chercher l'icône **Unités** et appuyer sur **ENTER**
- d) Dans le champ **Format de position**, appuyer sur **ENTER** puis choisir le système de coordonnées **UTM UPS**

- e) Le système de coordonnées choisies et les unités de mesure apparaissent à l'écran.
- f) De la même manière on peut choisir aussi, le système de coordonnées géographique **hdddmm'ss.s''** (degré minute seconde)
- g) Appuyez sur le bouton **Quitter** jusqu'à revenir sur la **Page Satellites**



NB : On ne peut faire qu'un choix de type de coordonnées (UTM UPS)

➤ **Réglage de la direction de l'orientation Nord**

- a) Appuyez 2 fois sur **MENU**. Mettez la surbrillance sur réglage et appuyez **ENTER**
- b) Mettez la surbrillance sur Carte et appuyez sur **ENTER**
- c) A l'aide de la touche directionnelle, mettez la surbrillance dans le champ Orientation, appuyez sur **ENTER** et choisissez Nord haut pour mettre l'orientation Nord en haut du récepteur

4. prise d'un point et sa mémorisation dans le GPS

➤ **Création du waypoint**

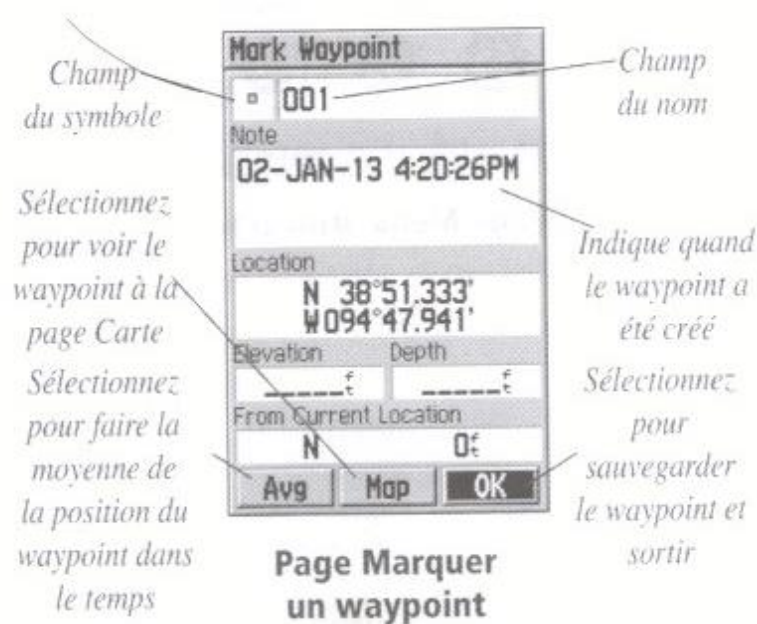
Pour marquer (créer) un waypoint, il faut presser la touche **Mark** à n'importe quelle page. La page **marquer un waypoint** s'affiche et donne les informations suivantes :

- Champ de symboles
- Champ de nom
- Date et heure de création du waypoint,
- Coordonnées
- Élévation et profondeur,

Un symbole et un nom par défaut à 3 chiffres sont donnés au waypoint.

➤ Enregistrement du waypoint

Pour la sauvegarde du **waypoint** ou point d'enregistrement, il faut appuyer sur la touche <MARK> et un nouvel écran apparaît avec waypoint inscrit en haut. A l'aide de la touche de déplacement ou **GROS BOUTON AU CENTRE** et positionnez le bandeau sur le numéro à 3 chiffres. Appuyer sur <ENTER>. Le curseur apparaît sur le premier caractère de ce label que vous pouvez modifier à l'aide du gros bouton pour obtenir l'alphabet ou les chiffres de 0 à 9. Noter par exemple : RA0001 (R=Recensement, A=Premier détachement, 0001=le premier village de la commune). Dans un même département, les villages sont codés de 1 à n et à chaque détachement est attribué un code alphabétique. Si vous voulez corriger un chiffre déjà rentré, vous pouvez



➤ Création manuelle et intégration des coordonnées existantes

Deux possibilités :

A partir de MARK

L'appareil capture sa position actuelle.

- Mettre en surbrillance le champ de la position et appuyer sur **ENTER**.
- Ensuite utiliser le bouton flèche pour modifier et entrer la nouvelle position déjà déterminée soit par GPS ou sur la carte.

A partir de FIND (Rechercher)

1. Presser **FIND** et utiliser la touche directionnelle pour mettre en surbrillance **Point Intermédiaire** et appuyez sur **ENTER**. La liste des waypoints apparaît
2. Sélectionner le **Waypoint** que vous voulez éditer dans la liste et appuyer sur **ENTER**

➤ Changement de symbole

A l'aide du **bouton flèches** envoyez la surbrillance sur le symbole et appuyez sur **ENTER**. Un tableau de symboles s'affiche. A l'aide du **bouton flèches** choisir un symbole et appuyez sur **ENTER**.

➤ Changement de nom du waypoint

A l'aide du **bouton flèches** envoyer la surbrillance sur le nom à 3 chiffres et appuyer sur **ENTER**. Un clavier muni de touche directionnelle apparaît.

A l'aide de la touche directionnelle, composer les lettres et chiffres pour écrire le nom **Point1**

Après composition du nom mettre la surbrillance sur **OK à partir du clavier qui s'affiche** et appuyer sur **ENTER**.

➤ Suppression d'un waypoint

- a) Appuyer sur **FIND**, utiliser la touche directionnelle pour mettre en surbrillance **Point Intermédiaire** et presser **ENTER**
- b) Mettre la surbrillance sur le waypoint que vous voulez supprimer et appuyez sur **ENTER** pour afficher ces attributs
- c) Mettre en surbrillance **supprimer** (delete) et appuyez sur **ENTER**
- d) Confirmer la suppression en mettant en surbrillance **OUI** et appuyez **ENTER** pour accepter la suppression du waypoint

➤ Suppression de tous les waypoints

- a) Appuyez sur **FIND**, utiliser la touche directionnelle pour mettre en surbrillance Point Intermédiaire et presser **ENTER**
- b) Appuyez sur **MENU** et mettre la surbrillance sur **supprimer et pressez ENTER**
- c) Mettre la surbrillance sur **Tous les symboles** pour supprimer tous les points (waypoints).

➤ Trouver des waypoints

Utiliser la page **FIND** pour lister et localiser les waypoints. Quand vous sélectionnez un waypoint vous pouvez l'examiner et créer une route menant de votre position actuelle à ce point. Pour trouver un waypoint :

- a) Appuyez sur **FIND** pour afficher la page. Mettre en surbrillance **waypoints** et presser **ENTER** pour afficher la liste.
- b) Utilisez la touche directionnelle pour faire défiler la liste vers le haut ou vers le bas et trouver le ou les waypoint(s) recherché(s).
- c) Mettre en surbrillance le **waypoint** que vous recherchez et appuyer sur **ENTER**. La page d'information du waypoint apparaît.

➤ Navigation vers un point

Le GPS Garmin 60 offre plusieurs façons de naviguer vers une destination dont Waypoint, Ville, etc.

La méthode la plus classique pour sélectionner une destination est la fonction **Rallier** (GOTO). Elle permet de choisir comme destination le waypoint affiché et établit directement une route à partir de votre position actuelle.

➤ Création d'une route ou navigation vers un point

- a) Appuyez sur **FIND** pour afficher la page trouvée. Mettre en surbrillance **waypoints** et pressez **ENTER** pour afficher la liste
- b) Utilisez la touche directionnelle pour faire défiler la liste vers le haut ou vers le bas et trouver un waypoint.
- c) Mettre en surbrillance le **waypoint** que vous recherchez et appuyer sur **ENTER**. La page d'information du waypoint apparaît.

- d) Pour créer une route ou naviguer jusqu'au waypoint, mettez la surbrillance sur **Rallier** (Go to) et appuyez sur **ENTER**.

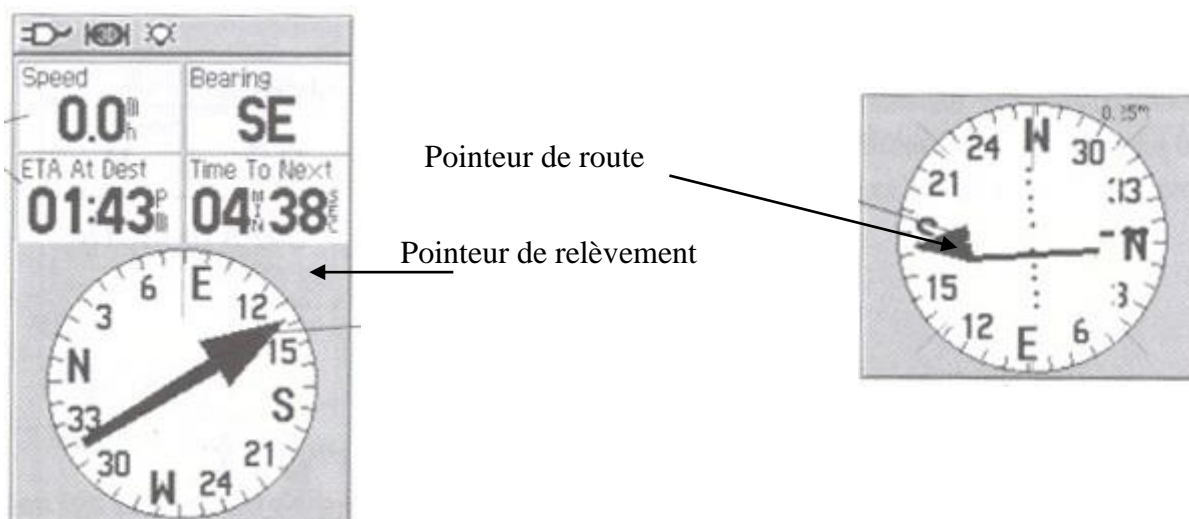
Une fois **GOTO** activé, la page **Compas** fournit un guidage vers la destination à l'aide d'une flèche.

- e) Appuyer sur le bouton **Page** pour afficher la page **Compas** qui donne un guidage à l'aide d'une flèche de relèvement ou pointeur de route.

La distance qui vous sépare du point diminue jusqu'à s'annuler. A l'approche du waypoint, le GPS signale par des bips que l'on n'est plus loin de la destination. A l'écran du GPS un message **Arrivée à destination "Approching"** s'affiche pour dire également que la destination est proche. Par défaut le GPS vous affiche le pointeur de relèvement. Ce pointeur indique la direction de la destination et vous aide à rester sur la bonne route.

➤ **Affichage du pointeur de route ou du pointeur de relèvement**

- a) A la page compas, appuyer sur **MENU** et à l'aide de la touche directionnelle mettre la surbrillance sur Pointeur de relèvement et presser **ENTER**.
- b) A la page compas, appuyez sur **MENU** et à l'aide de la touche directionnelle, mettre la surbrillance sur **pointeur cap** et appuyer **ENTER**



- **Retrouver une ville** (procéder de la même manière comme rechercher un point)
- **Relevé des tracés (Tracking)**

La fonction tracée crée un tracé électronique à la page carte, au fur et à mesure que vous vous déplacez. On appelle enregistrement de tracé. Il contient les informations sur les points comme la position, l'heure et l'altitude. Les tracés permettent de :

- Enregistrer et sauvegarder vos déplacements pendant un temps et pour un lieu donné
- Mesurer la distance et la surface de la zone que vous contournez
- Reprendre le chemin parcouru

❖ *Pour créer un enregistrement du tracé :*

- a) Allez sur la page menu principal en appuyant deux fois sur le bouton **MENU**.
- b) Mettez la surbrillance sur **Tracés** et appuyez sur **ENTER**
- c) A l'aide de la touche directionnelle, mettez en surbrillance **Réglage** pour paramétrer le journal du tracé.
- d) Allez au premier paramètre : **Enregistrement** : décochez **effacer si plein** en appuyant sur **ENTER**
- e) Allez au deuxième paramètre : **Méthode d'enregistrement** : appuyez sur **ENTER** et choisissez **distance** ou **heure**
- f) Allez au troisième paramètre **Intervalle** et appuyez sur **ENTER** et à l'aide de la touche directionnelle, tapez la valeur de la distance ou de l'heure
- g) A l'aide du **bouton flèche**, envoyez la surbrillance sur **OK** et appuyez sur **ENTER**



Page Tracés

❖ *Pour sauvegarder de tracés*

- a) Allez sur la **page menu principal** en appuyant deux fois sur le bouton **MENU**.
- b) Mettez la surbrillance sur **Tracés** et appuyez sur **ENTER**
- c) Mettez la surbrillance sur **sauvegarder** et appuyez sur **ENTER**

Le récepteur crée automatiquement le nom en reprenant la date d'enregistrement et y ajoute un numéro à partir du deuxième enregistrement de tracé. Le GPS est capable d'enregistrer jusqu'à 10 tracés. Avant de commencer le tracé suivant, effacer le pourcentage du tracé précédant pour éviter le cumul des tracés. Pour arrêter l'enregistrement de tracé cochez le bouton radio OFF

❖ *Suppression d'un tracé*

1. Allez à la page tracé.
2. Mettre la surbrillance sur le nom du tracé à supprimer et appuyer sur **ENTER**
Une page s'ouvre et affiche le nom du tracé, sa distance et sa superficie.
3. Mettre la surbrillance sur **Supprimer** et appuyer sur **ENTER** et confirmer la suppression par **OUI** et appuyer **ENTER**.

➤ **Enregistrement des données GPS dans un PC**

Réglage du GPS

Allez au **Menu Principal** et sélectionnez **Réglage**

Choisir à l'aide du bouton **directionnel** (flèches) l'onglet **Interface** et s'assurer que le champ **format données série**, **GARMIN** est sélectionné.

Transfert des données dans le PC

Plusieurs logiciels de transfert existent (FUGAWI, OZI EXPLORER, MAP SOURCE...) mais le plus couramment utilisé est **MAP SOURCE**.

- a) Branchez le câble sur le port USB de l'ordinateur
- b) Allumez le GPS
- c) Ouvrez le logiciel MAP SOURCE
- d) Allez au menu **Fichier** puis **Ouvrir depuis un GPS série**
- e) Cliquez sur l'onglet **Waypoints**

f) Enregistrez les waypoints par le menu **Fichier Importer**

NB : Suivre les mêmes instructions pour transférer les tracés, pistes et itinéraires.


Ces points enregistrés peuvent être imprimés ou utilisés à d'autres fins (SIG, Base de données, etc.).

B. Guide d'utilisation de GPS Garmin 62s



1. DESCRIPTION



- ① Antenne interne
- ② Ecran
- ③ Boutons ([page 4](#))
- ④ 
- ⑤ Port mini-USB (sous le cache étanche)

- ⑥ Connecteur MCX pour antenne GPS (sous le cache étanche). Uniquement disponible sur les modèles GPSMAP 62s et GPSMAP 62st.

- ⑦ Lecteur de carte microSD™ (sous les piles). Uniquement disponible sur les modèles GPSMAP 62s et GPSMAP 62st.
- ⑧ Compartiment à piles